



Comptes annuels consolidés 2024

Contenu

Présentation de la société	6
1. Informations générales.....	6
1.1. Dénomination sociale et forme juridique.....	6
1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire	8
2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS	9
Etats Financiers	13
1. Etat de la situation financière.....	13
2. Compte de résultats	14
3. Etat consolidé des flux de trésorerie	15
4. Etat consolidé des variations de capitaux propres	16
Principes comptables	18
Note 1 - Consolidation	18
Structure du Groupe.....	19
Périmètre.....	19
Regroupements d'entreprises	21
Méthodes de consolidation.....	22
Règles de consolidation.....	25
Jugements significatifs et estimations significatives comptables.....	26
Note 2 - Immobilisations incorporelles.....	28
Ecart d'acquisition (Goodwill).....	28
Autres immobilisations incorporelles.....	29
Note 3 - Immobilisations corporelles.....	31
Immeubles sociaux et immeubles de placement	31
Autres immobilisations corporelles.....	32
Note 4 - Immobilisations financières	33
Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40
Note 5 - Contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement	41
Composantes d'investissement.....	43
Niveau d'agrégation considéré sous IFRS17.....	44
Contrats d'assurance « non vie » traités en Premium Allocation Approach.....	45
Contrats d'assurance « Vie » traités en Building Block Approach.....	50
Other Comprehensive Income (OCI)	53
Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire	53
Note 6 - Provisions et autres passifs.....	55

Note 7 - Avantages au personnel	56
Avantages postérieurs à l'emploi	56
Indemnités de fin de contrat de travail	57
Avantages à long terme	57
Avantages à court terme	58
Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés	59
Impôts sur le résultat.....	59
Impôts différés	59
Note 9 - Comptabilisation des résultats.....	61
Produits des activités ordinaires	61
Produits et charges d'intérêts	61
Gains et pertes réalisés et non réalisés	61
Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs.....	63
Instruments financiers.....	63
Immobilisations corporelles	63
Gestion des risques.....	65
Note 11 - Risques d'assurance.....	67
Souscription vie	67
Souscription non-vie.....	70
Souscription santé	74
Note 12 - Risques financiers.....	75
Risque de crédit.....	77
Risque de marché	83
Risque de liquidité	87
Sensibilité aux variations de taux	92
Note 13 - Risques opérationnels	94
Externalisation.....	94
Business continuity plan / Disaster recovery plan.....	94
Informatique.....	94
Fraud risk.....	95
Legal risk	96
Social.....	96
Note 14 - Risques de stratégie et de réputation.....	97
Note 15 - Gestion du capital.....	98
Les attentes réglementaires	98
Paramètres de gestion du capital	98
Les principes de la gestion des fonds propres	99
Marge de Solvabilité (Solvency II)	99
Commentaires du bilan.....	100
Note 16 - Immobilisations incorporelles.....	100

Les développements internes	100
Les logiciels d'application	100
Autres coûts informatiques	100
Note 17 - Immeubles d'exploitation	101
Immeubles d'exploitation	101
Contrats de location simple	101
Note 18 - Immeubles de placement	102
Immeubles de placement	102
Loyers perçus	102
Charges payées	102
Autres immeubles	103
Autres immobilisations corporelles	103
Note 19 - Actifs financiers	104
Note 20 - Créances et trésorerie	105
Créances par maturité	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106
Note 21 - Fonds propres	107
Capitaux propres	107
Note 22 - Passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	108
Contrats d'assurance non-vie (PAA)	109
Contrats d'assurance vie (BBA)	111
Contrats reconnus durant la période	114
Développement des sinistres	115
Autres actifs/passifs d'assurance	115
Actifs liés aux contrats de réassurance	116
Sensibilités	117
Note 23 - Passifs relatifs aux contrats d'investissement	119
Passif des contrats d'investissement	119
Note 24 - Autres provisions	120
Note 25 - Passifs financiers	121
Réassurance	121
Note 26 - Impôts différés	122
Avant consolidation	123
Après consolidation	124
Note 27 - Dettes résultant d'avantages au personnel	125
Avantages postérieurs à l'emploi	125
Indemnités de fin de contrat de travail	130
Avantages à long terme	131
Avantages à court terme	132
Informations sociales	132

Note 28 - Autres dettes.....	133
Commentaires au compte de résultats	134
Note 29 - Résultat d'assurance et de réassurance.....	134
Produits d'assurance	135
Charges de réassurance.....	135
Note 30 - Résultats financiers	136
Résultats financiers	136
Gains nets réalisés sur actifs financiers	136
Autres revenus financiers.....	136
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat	137
Résultats financiers – Assurance / Réassurance.....	137
Note 31 - Frais d'exploitation.....	138
Note 32 - Impôts.....	139
Informations relatives aux parties liées.....	141
Notes 33 - Informations relatives aux parties liées	141
Transactions liées à l'état de la situation financière	141
Rémunération.....	141
Administrateurs des entreprises à la tête du consortium	142
Autres Informations.....	143
Note 34 - Engagements.....	143
Loyers à payer.....	143
Engagements conditionnels, cautions et autres.....	143
Note 35 - Evénements après clôture	145
Note 36 - Honoraires du commissaire agréé.....	146
Glossaire	147
Rapport de gestion consolidé.....	149

Présentation de la société

1. Informations générales

1.1. Dénomination sociale et forme juridique

Fédérale Assurance est un groupe qui comprend plusieurs entreprises.

Il convient de faire une distinction entre deux notions : 'Groupe' et 'groupe d'assurance'.

1.1.1. Groupe d'assurance Fédérale Assurance

Le groupe d'assurance Fédérale Assurance est composé de 3 entreprises d'assurance :

- **Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune.
- **Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle Vie.
- Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, S.C.R.L., appelée ci-après: Société Coopérative.

Les trois entreprises d'assurance sont placées sous une direction unique et forment de ce fait, au sens de l'article 10 du code des sociétés, un consortium. Elles sont solidaires entre elles et doivent être considérées comme une seule entité.

A ce titre, la Société Coopérative, détenue par les deux autres entités, ne doit pas faire l'objet d'une sous-consolidation.

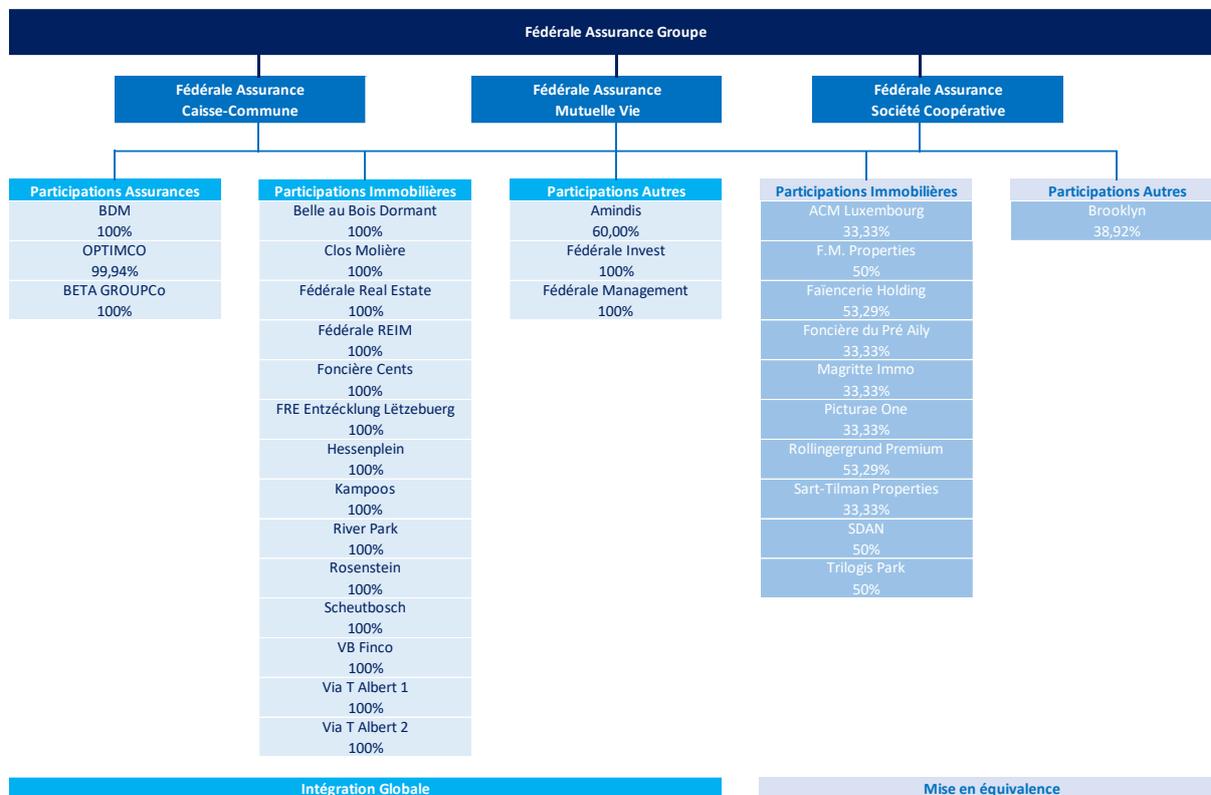
1.1.2. Groupe Fédérale Assurance

Le Groupe Fédérale Assurance comprend, outre le groupe d'assurance, plusieurs participations :

- ACM Luxembourg S.à r.l.
- Amindis S.A.
- Belle au bois dormant SRL
- Beta Goupco
- Bracht Deckers & Mackelbert S.A. (en abrégé B.D.M.)
- Brooklyn by Eaglestone S.à r.l.
- Clos Molière S.à r.l.
- Fédérale Invest, société d'investissement institutionnel à capital variable (organisme de placement collectif) S.A.
- Faïencerie Holding S.à r.l.
- Fédérale Management (société de droit luxembourgeois) S.A.
- Federale Real Estate S.A. (en abrégé FRE) ;
- Federale Real Estate Investment Management (en abrégé REIM ; Fonds d'investissement immobilier spécialisé) S.A.
- FM Properties S.A.
- Foncière Cents S.A.
- Foncière du Pré-Aily S.A.
- F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.A.R.L. (en abrégé FREEL)
- Hessenplein S.A.
- VB Finco S.à r.l.
- Kampos S.A.
- Magritte Immo S.A.
- Optimco S.A.
- Picturae One S.A.
- River Park S.à r.l.
- Rollingergrund Premium Properties S.à r.l. (en abrégé RPP)
- Rosenstein S.A.
- Sart-Tilman properties S.A.
- Scheutbosch SRL
- Société Développement Axe Nord S.A.S. (en abrégé SDAN)
- Trilogis Park S.A.
- Via T Albert S.A.
- Via T Albert 2 S.A.

1.1.3. Structure du Groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe au 31 décembre 2024.



1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire

Le groupe Fédérale Assurance est exclusivement composé d'entreprises belges, fondées en tant que telles, de sociétés de droit luxembourgeois et français.

Les sièges sociaux des différentes entités du Groupe sont repris ci-dessous :

Société	Adresse
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
ACM Luxembourg S.à r.l.	1, Laang Roepper, L-7475 Schoos
Amindis S.A.	Rue du Bosquet, 15A B-1348 Louvain-la-Neuve
Belle au bois dormant SRL	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
BETA GROUPCO N.V.	Stoofstraat, 12 B-1000 Brussel
Bracht Deckers & Mackelbert NV ("B.D.M.")	Entrepotkaai, 5 B-2000 Anvers
Brooklyn by Eaglestone S.à r.l.	Rue Goethe, 40 L-1637 Luxembourg
CLOS MOLIERE S.à.r.l.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles

Société	Adresse
Faïencerie Holding S.à r.l.	36, rue de Hollerich - L-1740 Luxembourg
Fédérale Invest S.A.	Rue de l'Etuve, 12 - 1000 Bruxelles
Fédérale Management S.A.	69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FEDERALE Real Estate S.A. (F.R.E.)	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Federale Real Estate Investment Management S.A. (Federale REIM)	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
FM Properties S.A.	Rue des Anglais 6 bte A - 4430 Ans
Foncière Cents	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Foncière du Pré-Aily S.A.	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
F.R.E. Entwicklung Lëtzebuerg S.à.r.l. (FREEL)	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
VB Finco S.à r.l.	12, avenue du Swing - L-4367 Belvaux
Hessenplein	Stoofstraat, 12 B-1000 Brussel
Kampoos S.A.	Avenue du Swing, 12 L-4367 Belvaux
Magritte Immo S.A.	Rue des Anglais, 6A B- 4430 Ans
Optimco S.A.	Sneeuwbeslaan, 14 B-2610 Anvers
Picturae One	Rue des Anglais, 6 bte A, B-4430 Ans
River Park S.à r.l.	Rue des Bains, 23-25 L-1212 Luxembourg
Rollingergrund Premium Properties S.à r.l.	36, rue de Hollerich - L-1740 Luxembourg
Rosenstein	Avenue du Swing, 12 L-4361 Sanem
Sart-Tilman properties	Boulevard d'Avroy, 19 B-4000 Liège
Scheutbosch SRL	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Société Développement Axe Nord "SDAN"	Rue du Faubourg Saint Honoré, 91 F-75008 Paris
Trilogis Park	Rue des Anglais 6A - 4430 Ans
Via T Albert S.A.	Boerenkrijgstraat, 133 B-2800 Mechelen
Via T Albert 2 S.A.	Boerenkrijgstraat, 133 B-2800 Mechelen

2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2024.

IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission européenne et applicables à partir du 1er janvier 2024

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'amendements de normes comptables sont applicables pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024. Fédérale Assurance n'a pas adopté par anticipation les nouvelles normes comptables ou les

normes comptables modifiées à venir pour établir ces états financiers consolidés. Fédérale Assurance n'a pas l'intention de les adopter de manière anticipée et l'impact de l'application initiale n'est pas attendu comme étant significatif.

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (publié le 23 janvier 2020);

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (publié le 15 juillet 2020); et

Passifs non courants assorties de clauses restrictives (publié le 31 octobre 2022).

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers: Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants, publié le 23 janvier 2020, clarifie un critère dans IAS 1 pour le classement d'un passif en tant que passif non-courant: l'exigence pour une entité d'avoir le droit de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les amendements:

- précisent que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la fin de la période de présentation de l'information financière;
- clarifient que le classement n'est pas influencé par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; - clarifient comment les conditions de prêt affectent la classification; et
- clarifient les exigences de classement des passifs qu'une entité réglera ou pourra régler en émettant des instruments de capitaux propres.

Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié le document **Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (amendements à IAS 1)**, qui reporte d'un an les amendements.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié **Passifs non courants assorties de clauses restrictives**, qui modifie à nouveau IAS 1 et précise que les clauses restrictives (c'est-à-dire les conditions spécifiées dans un contrat de prêt) qui doivent être satisfaites après la période de présentation, n'affectent pas le classement d'un passif. Au lieu de cela, une entité est tenue de fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Tous les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, une application anticipée étant autorisée. Les amendements ont été approuvés par l'Union Européenne.

Amendements à IFRS 16 Contrats de location: Responsabilité locative dans une cession-bail, publié le 22 septembre 2022, introduisent un nouveau modèle qui affectera la façon dont un vendeur locataire comptabilise les paiements de loyer variables dans une opération de cession-bail. Selon ce nouveau modèle, un vendeur-locataire:

- inclut les loyers variables estimés dans l'évaluation initiale d'un passif locatif dans une opération de cession-bail; et
- applique ensuite les règles générales de comptabilisation ultérieure de la dette locative de sorte qu'aucun gain ou perte ne soit comptabilisé au titre du droit d'usage qu'il conserve.

Ces modifications ne modifieront pas le traitement des autres contrats de location. Les amendements s'appliqueront rétroactivement (les vendeurs-preneurs devront identifier et réexaminer les opérations de cession-bail conclues depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 16 en 2019, et éventuellement retraiter celles qui comprenaient des loyers variables) aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

Amendements à l'IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie et à l'IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir - Accords de financement fournisseurs, publiées le 25 mai 2023, introduisent des exigences de présentations d'informations supplémentaires pour les entreprises qui concluent des accords de financement fournisseurs. Les amendements sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

IASB/IFRS/IFRIC textes et amendements publiés mais pas encore approuvés par la Commission Européenne

Les modifications apportées à l'IAS 21 Effets des variations des taux de change: Non-convertibilité, publiées le 15 août 2023, clarifient quand une devise est convertissable en une autre devise (et quand elle ne l'est pas). Lorsqu'une devise n'est pas convertible, une entreprise doit estimer un taux au comptant. L'objectif de l'entreprise lorsqu'elle estime un taux au comptant est qu'il reflète le taux auquel une transaction d'échange ordonnée aurait lieu à la date de mesure entre les participants du marché dans des conditions économiques prévalant. Les modifications ne contiennent pas de prescriptions spécifiques pour l'estimation d'un taux au comptant. En vertu des modifications, les entreprises devront fournir de nouvelles informations pour aider les utilisateurs à évaluer l'impact de l'utilisation d'un taux de change estimé sur les états financiers. Les modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée autorisée. Ces modifications n'ont pas encore été approuvées par l'UE.

Les modifications apportées à IFRS 9 Exigences de divulgation liées aux critères ESG : de récentes modifications ont été apportées en 2024 et seront applicables au 1er janvier 2026. En effet, l'amendement de l'IFRS 9 introduit de nouvelles exigences de divulgation concernant les instruments financiers liés aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

En plus de la classification et de l'évaluation traditionnelles des instruments financiers, les entreprises sont désormais tenues de divulguer des informations précises sur l'impact ESG de ces instruments.

Une telle évolution implique une adaptation des processus internes des entreprises pour capturer et traiter ces nouvelles informations. Il importe de mettre en place des systèmes robustes capables de collecter des données ESG pertinentes et de les intégrer de manière transparente dans les rapports financiers.

Ces exigences répondent à une demande croissante des investisseurs pour obtenir des informations plus détaillées sur l'impact environnemental et social des investissements.

Les modifications apportées à IFRS 18 Préparation à la nouvelle norme sur la présentation des états financiers : Cette norme sera obligatoire à partir du 1er janvier 2027, introduira des changements majeurs dans la présentation des états financiers. Elle redéfinira la structure des états financiers en imposant des sous-totaux standardisés et de nouveaux indicateurs de performance, ceci afin de faciliter la comparabilité entre les entreprises.

Pour rappel, la norme IFRS 18 prévoit une application rétrospective, ce qui implique le retraitement des données comparatives de l'exercice précédent. Ainsi, si elle est appliquée de façon anticipée, par exemple dès 2026, elle portera sur les données de l'année 2025.

Etats Financiers

1. Etat de la situation financière

ACTIF (.000 €)	Note	2024	2023
Immobilisations incorporelles		26.100	21.252
Développements internes	16	19.362	18.383
Logiciels	16	2.289	2.121
Autres actifs incorporels		-	-
Ecart d'acquisition		4.449	748
Immobilisations corporelles		583.732	578.754
Immeubles d'exploitation	17	50.779	52.483
Immeubles de placement	18	459.642	457.091
Autres immeubles	18	70.269	65.821
Autres immobilisations corporelles	18	3.043	3.359
Participations dans des entreprises associées	12	26.406	27.125
Placements financiers		2.994.550	2.985.232
Titres à revenus variables	12/19	365.203	424.832
Titres à revenus fixes	12/19	2.024.189	2.027.515
Prêts et autres placements financiers	12/19	605.158	532.885
Placements liés à des contrats en unités de compte	12/19	24.771	24.042
Impôts différés	26	39.651	4.337
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	22	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	22	127.765	103.352
Autres actifs, créances	20	325.121	313.805
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12/20	77.558	106.121
Total Actif		4.225.655	4.164.020

PASSIF (.000 €)	Note	2024	2023
Capitaux propres du groupe	21	730.984	785.720
Capital		-	-
Réserves et report à nouveaux		630.200	504.981
Résultat net de la période		42.441	121.978
Autres éléments du résultat global		58.344	158.762
Part des minoritaires		1.976	1.881
Total des capitaux propres		732.961	787.601
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	22	2.944.570	2.832.549
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	22	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	23	246.395	225.852
Passifs des contrats d'investissement BR 23		24.771	24.042
Passifs des contrats d'investissement BR 26		221.624	201.809
Autres provisions	24	1.451	711
Passifs financiers	25	105.435	122.026
Impôts différés	26	1.300	24.199
Dettes résultant d'avantages au personnel	27	90.465	90.148
Autres dettes	28	103.078	80.935
Total Passif		4.225.655	4.164.020

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

2. Compte de résultats

(.000 €)	Note	2024	2023
Résultat d'assurance	29	(57.331)	57.291
Produits d'assurance		429.926	412.886
Charges d'assurance		(477.912)	(338.752)
Résultat net de réassurance		(9.345)	(16.842)
Résultats financiers	30	70.259	107.290
Gains nets réalisés sur actifs financiers		(6.994)	(4.831)
Autres revenus financiers nets		126.478	129.026
Variation de la juste valeur des actifs & passifs		(10.590)	(8.436)
Résultats financiers - Assurance		(39.298)	(9.230)
Résultats financiers - Réassurance		664	761
Frais d'exploitation	31	(121.866)	(110.608)
Frais d'acquisition		4.835	(6.172)
Frais d'administration		(126.700)	(104.436)
Frais d'exploitation transférés	31	107.121	91.109
Résultat avant impôts		(1.816)	145.082
Impôts sur le résultat	32	44.695	(28.403)
Résultat après impôts		42.879	116.679
Résultat des sociétés mises en équivalence		(205)	5.578
Résultat net consolidé		42.674	122.257
Part du groupe dans le résultat		42.441	121.978
Intérêts des tiers dans le résultat		234	279

NB : Les notes aux comptes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers

(.000 €)	2024	2023
Résultat net consolidé	42.441	121.978
Autres éléments recyclables en compte de résultat	(69.146)	(94.191)
Variation de la juste valeur des instruments de dettes désignés à la FVTOCI	(14.083)	57.797
Résultat financier d'assurance	(71.263)	(174.060)
Résultat financier de réassurance	307	1.183
Impôts	15.892	20.890
Autres éléments non recyclable en compte de résultats	(31.272)	24.064
Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la FVTOCI	(31.562)	29.958
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	961	(7.135)
Impôts	(670)	1.242
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat	(100.418)	(70.126)
Résultat net global consolidé	(57.977)	51.852

En 2024, la part des tiers dans le résultat net consolidé s'élève à 234 milliers d'euros. La variation des tiers dans les autres éléments du résultat global s'élève à -138 milliers d'euros. La part des tiers dans le résultat net global consolidé est de 96 milliers d'euros.

3. Etat consolidé des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidé (.000 €)	décembre 2024	décembre 2023
Résultat avant impôts	(1.816)	145.082
Amortissements et réductions de valeur sur immeubles	5.507	8.213
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles/corporelles	(3.422)	(1.823)
Variation JV des actifs comptabilisés via le cpte de résultats	(10.590)	(8.436)
Variation des dotations et reprises de provisions (y inclus IAS 19)	2.633	4.136
Variation des provisions liées aux contrats d'assurance	41.066	(240.703)
Plus- et moins-values sur cessions d'actifs	(6.994)	(4.831)
Revenus financiers nets (-)	(126.478)	(129.026)
Autres corrections	(820)	(9.947)
Variation des créances courantes	(16.086)	(65.832)
Variation des dettes courantes	3.672	66.463
Revenus financiers nets encaissés	113.992	109.233
Impôts décaissés	(9.163)	(12.462)
Flux nets des activités opérationnelles	(8.500)	(139.933)
Prises de participations dans des filiales, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Acquisition de titres à revenus variables	(71.809)	(66.185)
Acquisition de titres à revenus fixes	(550.664)	(402.493)
Acquisitions d'autres actifs financiers	(75.069)	(221.484)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5.603)	(6.471)
Acquisitions d'immeubles	(19.373)	(1.648)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-
Total des acquisitions d'actifs	(722.519)	(698.280)
Cessions de participations dans des filiales, nettes de la trésorerie cédée	-	-
Cessions de titres à revenus variables	131.438	26.983
Cession de titres à revenus fixes	553.990	558.489
Cessions d'autres actifs financiers	2.066	274.493
Cessions d'immobilisations incorporelles	1.786	2.524
Cessions d'immeubles	11.313	5.417
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Total des cessions d'actifs	700.594	867.908
Flux nets des activités d'investissement	(21.925)	169.628
Souscription à augmentation de capital	-	-
Remboursement de capital	-	-
Emission de dettes financières	1.861	28.826
Remboursement de dettes financières	-	-
Flux nets des activités de financement	1.861	28.826
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	(28.563)	58.521

Le tableau de flux de trésorerie est établi à partir du résultat avant impôt qui s'élève à -1.816 K€, ce montant est ensuite corrigé avec d'une part les éléments sans impact sur les flux de trésorerie et d'autre part les autres variations menant au flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles (-8.500 K€). Ensuite en tenant compte des flux nets générés par les activités d'investissements (-21.925 K€) et les flux nets absorbés par les activités de financement (+1.861), le total des flux de trésorerie s'élève à -28.563 K€ au 31/12/2024.

4. Etat consolidé des variations de capitaux propres

(.000 €)	Autres réserves	Résultats	Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global	Capitaux propres groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Autres allocataires	Total
2023							
Solde au 01/01	524.060	(21.801)	228.888	731.146	1.637	-	732.783
Résultats (P&L)	(69)	121.978	-	121.909	244	69	122.222
Transfert des résultats reportés	(21.801)	21.801	-	-	-	-	-
Gains et pertes réalisées sur titres sans recyclage	2.792	-	-	2.792	-	-	2.792
Autres éléments du résultat (OCI)	-	-	(70.126)	(70.126)	-	-	(70.126)
Total	504.981	121.978	158.762	785.720	1.881	69	787.670
Versement/Apport	-	-	-	-	-	(69)	(69)
Solde au 31/12	504.981	121.978	158.762	785.720	1.881	-	787.601
2024							
Solde au 01/01	504.981	121.978	158.762	785.720	1.881	-	787.601
Résultats (P&L)	(138)	42.441	-	42.303	96	138	42.537
Transfert des résultats reportés	121.978	(121.978)	-	-	-	-	-
Gains et pertes réalisées sur titres sans recyclage	3.379	-	-	3.379	-	-	3.379
Autres éléments du résultat (OCI)	-	-	(100.418)	(100.418)	-	-	(100.418)
Total	630.200	42.441	58.344	730.984	1.976	138	733.099
Versement/Apport	-	-	-	-	-	(138)	(138)
Solde au 31/12	630.200	42.441	58.344	730.984	1.976	-	732.961

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat

(.000 €)	Variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la FVTOCI	Variation de la juste valeur des instruments de dettes désignés à la FVTOCI	Résultat financier d'assurance et de réassurance	Réévaluation des plans de pension	Impôts	Part du groupe	Part des Minoritaires
2023							
Solde au 01/01	29.839	(242.691)	500.587	(10.797)	(48.051)	228.888	(138)
Variation	29.958	57.797	(172.877)	(7.135)	22.132	(70.126)	(35)
Solde au 31/12	59.797	(184.894)	327.710	(17.932)	(25.919)	158.762	(173)
2024							
Solde au 01/01	59.797	(184.894)	327.710	(17.932)	(25.919)	158.762	(173)
Variation	(31.562)	(14.083)	(70.955)	961	15.222	(100.418)	(138)
Solde au 31/12	28.235	(198.977)	256.754	(16.971)	(10.697)	58.344	(311)

Principes comptables

Note 1 - Consolidation

Les comptes annuels consolidés de Fédérale Assurance au 31 décembre 2024 ont été établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur à la date de clôture des comptes, telles qu'adoptées par l'Union européenne (règlement CE n° 1602/2002 du Parlement européen et du Conseil).

Le 13 mai 2025, l'Assemblée Générale du groupe d'assurance Fédérale Assurance a approuvé les comptes Annuels Consolidés pour publication.

Le Groupe rapporte en Euro et présente ses comptes sur base de la convention du coût historique ou coût amorti.

Les classifications et l'évaluation des actifs financiers en vertu de la norme IFRS 9 reposent sur trois bases (le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du compte de résultat).

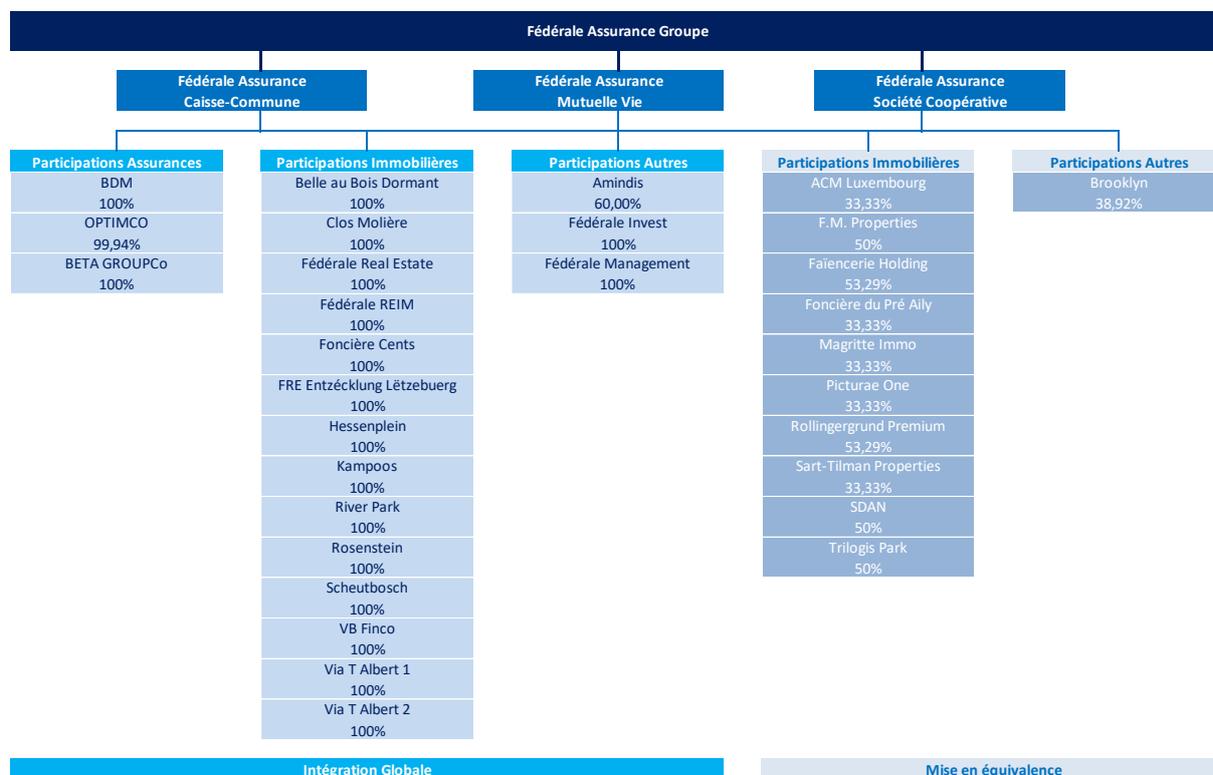
Une autre exception à la règle est celle relative aux immeubles d'exploitation qui ont été réévalués à leur juste valeur lors du bilan d'ouverture établi pour la première publication des comptes FRS.

La méthode du coût amorti reste toutefois d'application pour l'établissement des comptes annuels autres que le bilan d'ouverture.

La juste valeur des immeubles de placement est transmise par des experts indépendants qui évaluent la majorité des immeubles une fois par an. Cette valorisation donnée par des experts indépendants donne une valeur plus fiable et plus pertinente afin de donner une image fidèle de la situation financière du groupe.

Les immeubles d'exploitation continuent à être évalués selon la méthode du coût.

Structure du Groupe



Périmètre

Les comptes consolidés de Fédérale Assurance (ci-après dénommé le Groupe) regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Dénomination	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Pourcentage de détention	
		2024	2023
Amindis	G	60,00	60,00
Belle au Bois	G	100,00	100,00
Beta GroupCo	G	100,00	- Acquisition
New Bracht, Deckers & Mackelbert (New BDM)	G	100,00	100,00
Clos Molière	G	100,00	100,00

Dénomination	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Pourcentage de détention	
		2024	2023
Fédérale Assurance - Caisse Commune	G	100,00	100,00
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	G	100,00	100,00
Fédérale Assurance - Société Coopérative	G	100,00	100,00
Fédérale Invest S.A.	G	100,00	100,00
Fédérale Management S.A.	G	100,00	100,00
Federale Real Estate S.A.	G	100,00	100,00
Federale REIM	G	100,00	100,00
Foncière Cents	G	100,00	100,00
FRE Entzékklung Lëtzebuerg	G	100,00	100,00
Hessenplein	G	100,00	100,00
Kampos S.A.	G	100,00	100,00
Optimco	G	99,98	99,48
River Park SARL	G	100,00	100,00
Rosenstein	G	100,00	100,00
Scheutbosch	G	100,00	100,00
VB Finco	G	100,00	100,00
Via T Albert 1	G	100,00	100,00
Via T Albert 2	G	100,00	100,00
ACM Luxembourg	E	33,33	33,33
Brooklyn by Eaglestone (Dersol Holding)	E	38,92	38,92
F.M. Properties S.A.	E	50,00	50,00
Faïencerie Holding	E	53,29	53,29
Foncière du Pré Aily	E	33,33	33,33
Magritte Immo	E	33,33	33,33
Picturae One	E	33,33	33,33
Rollingergrund Premium Properties	E	53,29	53,29
Sart-Tilman Properties	E	33,33	33,33
Société de Développement Axe Nord (SDAN)	E	50,00	50,00
Trilogis Park SA/NV	E	50,00	50,00

⁽¹⁾ : G = Globale / E = Mise en équivalence

Liste des sociétés non intégrées dans le périmètre de consolidation :

Dénomination	Pourcentage de détention		Motif d'exclusion
	2024	2023	
Deleers Campus	35%	35%	Importance négligeable
Deleers Residentieel	35%	35%	Importance négligeable
DLI 01	25%	25%	Importance négligeable
Fintensy (Mozzeno Services)	25%	25%	Importance négligeable
SEPIMO /ORD	0%	33%	Importance négligeable

Activités acquises ou abandonnées en 2024

Le 10 octobre 2024, la Société Coopérative a acquis 100% du capital de BETA GroupCo

Les principaux éléments financiers intégrés au périmètre de consolidation en date du 31/12/2024, principalement des immeubles de placement et des développements immobiliers, sont les suivants :

(.000 €)	2024
Total du bilan	4.360
Capitaux propres	100
OCI	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	94
Résultat net de la période	7

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultats.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon la norme IFRS 5. Ces actifs sont comptabilisés en juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de Fédérale Assurance dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le contrôle exclusif est donc présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. Ce contrôle est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité afin de bénéficier de ses activités.

Mise en équivalence

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition positif (goodwill) sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence ».

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle des coopérateurs de Fédérale Assurance - Société Coopérative ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de cette société coopérative.

Toutes les autres participations ne donnant pas le contrôle dans une société acquise, sont évaluées sur base de la quote-part de ces participations dans la juste valeur des actifs nets.

Les gains ou pertes sur les transactions afférentes aux participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés dans les fonds propres.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Dénomination	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle
Fédérale Assurance - Caisse Commune	G	100,00%
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	G	100,00%
Fédérale Assurance - Société Coopérative	G	100,00%
ACM Luxembourg	E	33,33%
Amindis	G	60,00%
Belle au Bois	G	100,00%
Beta GroupCo	G	100,00%
Brooklyn by Eaglestone (Dersol Holding)	E	38,92%
Clos Molière	G	100,00%
Faïencerie Holding	E	53,29%
Foncière Cents	G	100,00%
Fédérale Invest S.A.	G	100,00%
Fédérale Management S.A.	G	100,00%
F.M. Properties S.A.	E	50,00%
Federale Real Estate S.A.	G	100,00%
FRE Entzäcklung Lëtzebuerg	G	100,00%
Hessenplein	G	100,00%
Kampoos S.A.	G	100,00%
Magritte Immo	E	33,33%
New Bracht, Deckers & Mackelbert (New BDM)	G	100,00%
Optimco	G	99,98%
Picturae One	E	33,33%
Foncière du Pré Aily	E	33,33%
Federale REIM	G	100,00%
Rosenstein	G	100,00%
River Park SARL	G	100,00%
Rollingergrund Premium Properties	E	53,29%
Sart-Tilman Properties	E	33,33%
Scheutbosch	G	100,00%
Société de Développement Axe Nord (SDAN)	E	50,00%
Trilogis Park SA/NV	E	50,00%
VB Finco	G	100,00%
Via T Albert 1	G	100,00%
Via T Albert 2	G	100,00%

(1) : G = Globale / E = Mise en équivalence

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont eux aussi éliminés.

Conversion des comptes en devise étrangère

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros (EUR).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, en appliquant les cours de change en vigueur aux dates des transactions ou d'évaluation lorsque les rubriques sont réévaluées.

A la fin de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La conversion des actifs et passifs non monétaires diffère selon que ceux-ci soient mesurés au coût historique ou à leur juste valeur. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise, sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultats, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres (Equity instruments designated as at FVTOCI) ou d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Jugements significatifs et estimations significatives comptables

La norme IAS 1 décrit les exigences relatives à l'information à fournir sur les jugements et les estimations de la direction qui ont un effet significatif sur les comptes annuels consolidés.

La norme stipule que les informations à fournir doivent être présentées de manière à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les jugements portés par la direction sur l'avenir et sur les autres sources principales d'incertitude liées aux estimations. La nature et l'étendue des informations à fournir varieront en fonction de la nature des hypothèses et des autres circonstances.

Le jugement est utilisé principalement, mais pas exclusivement dans les domaines suivants :

- Evaluer si les termes contractuels d'un actif financier consistent uniquement en des paiements du principal et des intérêts (voir le test SPPI)
- Détermination de l'existence ou non d'un marché actif
- Détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur
- Détermination si Fédérale Assurance (conjointement) ou non une entité détenue ou exerce une influence notable sur une entité détenue : cette appréciation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, tels que les droits de vote, les droits de vote potentiels, les droits de l'investisseur, le type d'activité
- Evaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale afin de déterminer si les pertes attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie devraient être comptabilisées.
- Définitions d'un contrat, séparation des composants, niveau d'agrégation, approches de mesure applicables, estimations des flux de trésorerie futurs, taux d'actualisation liés aux contrats d'assurance IFRS 17

Les hypothèses et estimations affectent de manière significative les différentes rubriques sont énumérées ici dessous :

- Immobilier pour utilisation propre
 - Durée de vie utile
 - Valeur résiduelle
- Immobilier de placement
 - Juste valeur : modèles et estimation des paramètres inobservables
 - Clause d'incertitude matérielle
- Instruments financiers
 - Juste valeur niveau 2 : modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres observables

- Juste valeur niveau 3 : modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres inobservables
- Passifs liés aux contrats d'assurance :
 - Hypothèses actuarielles
 - Taux d'actualisation construit en « bottom-up » sur base de la courbe des taux sans risque de l'EIOPA avec volatility adjustment
 - Estimation des sinistres survenus mais non déclarés
 - Estimation des triangles de règlement des sinistres
 - Estimation des sinistres et le règlement définitif des sinistres.
- Avantages du personnel
 - Hypothèses actuarielles
 - Taux d'actualisation

Les annexes des comptes annuels consolidés fournissent des informations plus détaillées sur l'application de ces jugements et estimations.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition (Goodwill)

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode d'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition.

Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise liée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise liée.

Si le goodwill est négatif, le Groupe réestime l'identification et l'évaluation des actifs et passifs et tout excédent subsistant après cette réestimation est comptabilisé immédiatement en résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de réduction de valeur sur base annuelle. Pour les besoins de ce test, le goodwill est affecté à une ou plusieurs UGT (unités génératrices de trésorerie) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe évalue la valeur comptable du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne pourra pas être recouvrée.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle autre que le goodwill sera comptabilisée si elle répond aux conditions de la norme, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La définition de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les développements internes antérieurs au 1er janvier 2021, il y aura activation pour autant que la durée nécessaire au développement soit d'au moins 15 jours/homme. En dessous de ce seuil, les coûts liés aux développements internes seront pris en charge via le compte de résultats.

A partir du 1er janvier 2021, l'activation des développements informatiques internes, pour les nouveaux projets, se fera selon les critères suivants :

Les charges de développements informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats.

Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros.

A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées :

- Licences et logiciels : amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans.

Par licences et logiciels, on entend :

- Licences logiciel achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ;
- Licences logiciel utilisées dans le cadre de services à la clientèle ;

- Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet.
- Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans.

Les règles suivantes sont d'application :

- les développements informatiques sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ;
- le coût est déterminé sur base des salaires des personnes intervenantes dans le projet et comprend les dépenses relatives au développement du projet concerné ;
- la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité estimée du développement informatique, elle est habituellement de 10 ans ;
- la durée d'utilité des développements informatiques est revue chaque année ;
- la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- la valeur résiduelle des développements informatiques est considérée comme nulle ;
- une dépréciation est comptabilisée au compte de résultats s'il apparaît que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

La recommandation SIC32 du référentiel comptable européen prévoit une exception aux règles d'amortissements décrites ci-dessus. Il s'agit des développements liés au site web qui doivent obligatoirement être amortis sur une durée de 3 ans.

Maintenance des immobilisations incorporelles

Ces immobilisations correspondent à des adaptations mineures à effectuer aux développements informatiques internes et ne répondent pas aux critères de génération d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés à la maintenance des applications sont comptabilisés en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus.

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actif si et seulement si :

- Il est probable que le Groupe recevra les avantages économiques associés à ces immobilisations ;
- Le coût de ces immobilisations peut être évalué de manière fiable.

Immeubles sociaux et immeubles de placement

Les immeubles détenus par le Groupe sont classés en deux catégories selon les critères des normes IAS 16 (immeubles d'exploitation) et IAS 40 (immeubles de placement).

Les postes relatifs aux immeubles d'exploitation et aux immeubles de placement sont renseignés séparément à l'actif.

Comptabilisation

Les règles suivantes sont d'application :

- Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur.
- Les immeubles d'exploitation sont évalués selon la méthode du coût, c'est à dire au coût d'acquisition (ou coût évalué au bilan d'ouverture) diminué des amortissements et des dépréciations ;
- La valeur des immeubles d'exploitation hors terrain fait l'objet d'un amortissement. Cette valeur comprend les frais accessoires liés à l'achat.
- En cas de construction, l'amortissement débute dès que l'immobilisation peut être mise en service.
- En cas d'acquisition, l'amortissement débute à la date de l'acte, la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation estimée de l'immeuble.

Lors de l'acquisition ou de la mise en service d'un immeuble, la durée d'amortissement prévue pour l'ensemble des immeubles est usuellement de 33 ans.

- L'immeuble social du Groupe a une durée d'utilité prévue de 50 ans ;
- La durée d'utilité des immeubles est revue périodiquement ;
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- La valeur résiduelle des immeubles (hors terrain) est considérée comme nulle ;
- Les terrains et les immobilisations corporelles dont la durée de vie est illimitée ne sont pas amortis ;
- Une réduction de valeur sera comptabilisée en charge s'il est établi que la valeur recouvrable estimée est inférieure à 70% de la valeur nette. La dépréciation comptabilisée sera égale à la différence entre ces deux valeurs ;

- Les travaux liés à l'entretien courant sont pris en charges via le compte de résultats ;
- Les autres travaux sont activés et amortis selon la méthode linéaire sur des durées qui varient selon le type de travaux :

Composante	Durée de vie (ans)
Gros-œuvre	40
Toiture	25
Menuiserie extérieure	25
Chauffage	20
Sanitaire	20
Electricité	20
Parachèvements	20
Ascenseurs	25

- Les immeubles en construction sont comptabilisés et valorisés selon l'état d'avancement de la construction (% d'achèvement) ;
- Les immeubles mixtes sont classés en immeubles sociaux pour autant que la partie utilisée par la compagnie représente au moins 30% de la valeur de l'immeuble ;
- Les immeubles en stock sont évalués au coût historique ou à leur valeur réelle si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles, telles que le matériel de bureau, sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et tout coût lié à la mise en service de l'immobilisation.

Elles sont activées pour autant que ce coût d'acquisition soit supérieur à 1000 €.

Ces immobilisations sont ensuite évaluées sur base du modèle du coût, c'est-à-dire le coût initial diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Note 4 - Immobilisations financières

Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation

Actifs financiers

Fédérale Assurance classe les actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

- évalués au coût amorti (*measured at amortised cost - AC*) ;
- évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*measured at fair value through other comprehensive income - FVOCI*) ;
- évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (*measured at fair value through profit or loss - FVTPL*).

La classification en elle-même est déterminée par :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette évaluation est également appelée « test SPPI » (Solely Payment of Principal and Interests on the principal amount outstanding). L'élaboration du business model repose sur des informations factuelles et objectives, telles qu'un plan d'entreprise afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise soit en collectant des flux de trésorerie contractuels, soit en vendant des actifs financiers, soit les deux.

L'objectif du modèle d'entreprise de Fédérale Assurance est « hold to collect and sell », qui consiste à la fois à collecter les flux de trésorerie contractuels et à vendre l'actif financier. Contrairement au modèle d'activité « hold to collect », les ventes sont intégrales et non accessoires, et ce modèle d'activité implique donc une plus grande fréquence et un plus grand volume de ventes.

Amortised Cost (Coût amorti)

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Fair Value Through Other Comprehensive Income with Recycling (Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec recyclage)

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Fair Value Through Profit and Loss (Juste valeur par le biais du compte de résultat)

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global conformément aux paragraphes ci-dessus.

Irrevocable Election/Designation at initial recognition by Option (Option de désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)

Lors de la comptabilisation initiale, Fédérale Assurance a fait le choix irrévocable de la « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » pour des investissements particuliers dans des instruments de capitaux propres (« equity ») qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, afin de présenter les variations ultérieures de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 ne permet pas le « recyclage », soit la reclassification des montants reconnus et accumulés dans les autres éléments du résultat (OCI) dans le compte de résultat (P&L) dans la vie ou dé-reconnaissance d'un instrument. Seuls les dividendes sont enregistrés dans le P&L.

Fédérale Assurance peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une incohérence en matière d'évaluation ou de comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui résulterait autrement de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits et des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes.

Impairments requirements - Expected Credit Loss Model (ECL) (Exigences en matière de dépréciation - Modèle des pertes de crédit attendues)

Le modèle de dépréciation d'IFRS 9 s'applique à tous les instruments financiers entrant dans le champ d'application.

Cela implique :

- les actifs financiers qui sont des instruments de dette tels que les prêts, les titres de créance et les créances commerciales qui sont évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers qui sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les engagements de prêt émis qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les contrats de garantie financière émis qui sont dans le champ d'application d'IFRS 9 et ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les créances locatives dans le champ d'application d'IAS 17 ;
- les actifs contractuels dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres, les engagements de prêt émis qui sont évalués à la FVTPL et les autres instruments financiers évalués à la FVTPL sont hors du champ d'application. Les instruments de capitaux propres hors du champ d'application des exigences de l'IFRS 9 parce que comptabilisés selon l'IFRS 9 soit à la FVTPL, soit à la FVOCI sans reclassement des gains ou pertes de juste valeur dans le compte de résultat. Par conséquent, les placements en actions entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 ne sont plus soumis à des tests de dépréciation.

L'objectif des dispositions en matière de dépréciation est de comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les instruments financiers qui comportent un risque de crédit ayant augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale — que cette appréciation ait lieu sur une base individuelle ou collective — en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Fédérale doit, à chaque date de clôture, évaluer la correction de valeur pour pertes pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Fédérale regarde les indicateurs suivants s'il y a une augmentation significative du risque de crédit, c'est-à-dire une dégradation de la note de crédit, le non-paiement des intérêts au-dessus de 30 jours, rupture de contrat, emprunteur en difficulté financière importante, et autres éléments significatifs pour les expositions concernées.

Si, par contre, à la date de clôture, le risque de crédit que comporte un instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Selon le modèle de dépréciation de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont évaluées soit comme des pertes de crédit attendues sur 12 mois, soit comme des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois correspondent à tous les déficits de trésorerie qui résulteront d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou sur une période plus courte si la durée de vie attendue d'un instrument financier est inférieure à 12 mois).

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les cas de défaillance possibles sur la durée de vie attendue de l'instrument financier. Les pertes de crédit attendues sont évaluées en tant que pertes de crédit attendues à vie si, à la date de clôture, le risque de crédit sur l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Ce processus est étroitement lié aux processus internes d'évaluation et de gestion du risque de crédit et aux informations relatives à l'instrument financier concerné, en tenant compte d'indicateurs qualitatifs tels que le non-respect des clauses restrictives.

Applied Expected Credit Loss Model (application du modèle de pertes de crédit attendues)

En IFRS 9, les niveaux (« staging ») se réfèrent à la classification des instruments financiers en se basant sur la probabilité de défaut de l'emprunteur. Le niveau est défini pour chaque instrument et un historique de chaque modification est enregistrée. Un import massif de cette classification peut être effectué dans les systèmes de Fédérale Assurance.

Stage 1 : c'est le niveau initial de classification des instruments financiers. Les instruments financiers pour lesquels la probabilité de défaut est faible et pour lesquels il n'y a aucune indication objective d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur reconnaissance initiale. Ils sont mesurés à leur valeur nominale, avec une provision pour les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Stage 2 : sont transférés au niveau 2 les instruments financiers pour lesquels il y a une indication objective d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la reconnaissance initiale. Ces actifs sont mesurés à leur valeur nominale, avec une provision pour les pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif.

Stage 3 : enfin, les instruments financiers pour lesquels un événement de crédit a été subi sont qualifiés d'instruments financiers dépréciés, ou de niveau 3. Ces actifs sont

mesurés à la valeur récupérable attendue, qui peut être significativement plus basse que leur valeur comptable.

Passifs financiers

Un passif financier est un passif qui est une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou;
- d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité ; ou
- un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité et qui est :
- un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou peut être obligée de livrer un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité ;
- un dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité.

Conformément à la norme IFRS 9, les passifs financiers sont classés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat net (FVTPL). Un passif financier est évalué à la FVTPL s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers peuvent également être désignés à la JVTPL si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une disparité comptable qui résulterait autrement de l'évaluation d'actifs ou de passifs sur des bases différentes.

Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou expire.

Les passifs financiers sont en principe comptabilisés au coût amorti, sauf exceptions pour la juste valeur par résultat.

Cette seconde catégorie concerne les passifs :

- Désignés sur option,
- Détenus à des fins de transactions,
- Les dérivés passifs hors contrats de garantie financière et instruments de couverture.

Instruments financiers dérivés

Dérivé

Un *dérivé* est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et présentant toutes les caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction de la variation d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée (parfois appelée le « sous-jacent »), à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun investissement net initial ou qu'un investissement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des comportements similaires face à l'évolution des facteurs du marché ;
- son règlement se fait à une date future.

Un dérivé a généralement un montant notionnel, tel qu'un montant de monnaie, un nombre d'actions ou d'unités de poids ou de volume, mais n'impose pas au détenteur ou au vendeur d'investir ou de recevoir le montant notionnel à l'origine.

Dérivé incorporé

Un *dérivé incorporé* est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Le dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, tout ou partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat. Un dérivé qui est attaché à un instrument financier, mais qui est contractuellement transférable indépendamment de cet instrument ou qui n'est pas conclu avec la même contrepartie n'est pas un dérivé incorporé, mais un instrument financier distinct.

Parmi les exemples courants de contrats pouvant contenir des dérivés incorporés figurent les instruments financiers non dérivés (en particulier les instruments d'emprunt), les contrats de location, les contrats d'assurance ainsi que les contrats de fourniture de biens ou de services. En fait, ils peuvent se trouver dans toutes sortes d'endroits insoupçonnés.

Selon l'IFRS 9, le concept de dérivés incorporés ne s'applique qu'aux passifs financiers et aux éléments non financiers. Les dérivés incorporés ne sont pas séparés des actifs financiers dans le champ d'application de l'IFRS 9 et les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées au contrat hybride dans son ensemble.

Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de la présente norme, un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et être comptabilisé en tant que dérivé selon la présente norme si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte (voir paragraphes B4.3.5 et B4.3.8) ;
- un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur en résultat net (c'est-à-dire qu'on ne sépare pas un dérivé qui est incorporé dans un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net).

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le dérivé incorporé ne doit pas être comptabilisé séparément, c'est-à-dire qu'il est interdit à une entité de séparer un dérivé incorporé qui est étroitement lié à son contrat hôte. L'évaluation du critère du lien étroit doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie à un contrat ou, en d'autres termes, lors de la comptabilisation initiale du contrat.

Si un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte doit être comptabilisé selon les normes pertinentes. La présente norme ne détermine pas si un dérivé incorporé doit ou non faire l'objet d'une présentation séparée dans l'état de la situation financière.

Le traitement comptable d'un dérivé incorporé séparé est le même que celui d'un dérivé autonome. Un tel instrument (en fait, dans ce cas, une composante d'un instrument) sera normalement enregistré dans l'état de la situation financière à la juste valeur, toutes les variations de valeur étant comptabilisées en résultat, bien qu'il y ait quelques exceptions, par exemple les dérivés incorporés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace de la même manière que les dérivés autonomes.

Dans le cas où un contrat comprend un ou plusieurs dérivés incorporés et que le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de la présente norme, l'entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf en présence de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- le ou les dérivés incorporés ne modifient pas sensiblement les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat ;
- il appert sans analyse approfondie, au premier examen d'un instrument hybride similaire, que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite, comme dans le cas d'une option de remboursement anticipé incorporée dans un prêt et autorisant son détenteur à rembourser le prêt par anticipation pour une somme avoisinant le coût amorti.

Si l'entité est tenue par la présente norme de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte, mais qu'elle se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé, que ce soit à la date de son acquisition ou à une date de clôture ultérieure, elle doit désigner l'intégralité du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La norme ne définit pas ce que l'on entend par « étroitement lié ». Elle illustre plutôt l'intention en fournissant une série de situations dans lesquelles le dérivé incorporé est, ou n'est pas, considéré comme étroitement lié à l'hôte.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Définition

A des fins d'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires disponibles, les instruments financiers et les placements dans des fonds de trésorerie, étant entendu que ce type de fonds soit réalisable immédiatement sans risque de pertes.

Etat des flux de trésorerie

Le Groupe présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte. Suivant cette méthode, le résultat est ajusté pour tenir compte des opérations qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle, passées ou futures, liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les prêts et avances consentis par le Groupe de même que les intérêts reçus afférents à ces actifs sont classés en activités opérationnelles. Les emprunts à court terme ainsi que les intérêts payés sur ces emprunts sont également classés en activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés de la même façon. Les dividendes versés sont, quant à eux, inscrits comme flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Note 5 - Contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement

Les contrats d'assurance répondent à la norme IFRS 17 qui prévoit les définitions suivantes :

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie (le souscripteur) en convenant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur.

Un *risque financier* est un risque de possible variation dans le futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un *risque d'assurance* est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un *contrat d'investissement* est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance dans IFRS 17 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 17 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application d'IFRS 9 si un tel élément n'existe pas.

En vertu de ces définitions, les contrats sont déclinés en trois catégories :

- Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance ;
- Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire ;
- Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire.

Tous les contrats sont en euros.

Contrats d'assurance et les contrats de réassurance

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat. Ces contrats suivent les principes comptables d'IFRS 17.

La majorité des produits de Fédérale Assurance sont à classer dans cette catégorie. C'est le cas de tous les produits de la Société Coopérative et de la Caisse Commune. Seuls quelques types de contrats de la Mutuelle Vie sont à classer parmi les autres catégories.

Significativité des contrats d'assurance

Un risque d'assurance est significatif si et seulement si un évènement assuré peut conduire l'assureur à payer des prestations complémentaires significatives au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale. Une analyse au cas par cas est effectuée en tenant compte des caractéristiques du contrat d'assurance.

Une partie des produits d'assurance n'est pas modélisée ; il s'agit de nouveaux produits qui ne sont pas encore modélisés et de produits pour lesquels l'importance des engagements est trop faible pour être modélisée. Pour ces produits non modélisés, les flux de trésorerie sont déduits de l'évaluation des réserves en norme BGAAP.

Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance selon IFRS 17 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 17 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application de la norme IFRS 9 si un tel élément n'existe pas.

Une participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel dont dispose le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties des prestations complémentaires :

- Dont il est probable qu'il représente une partie importante des avantages contractuels ;
- Dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- Qui est contractuellement basé sur les performances d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrats déterminés, sur les rendements des placements réalisés ou non sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

La comptabilisation de ces contrats se fait conformément aux normes IFRS 17.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits « Vie » suivants :

- Les contrats Vie Individuelle à primes flexibles qui ne comportent pas de risque significatif d'assurance mais qui participent aux bénéfices. Il en est ainsi des contrats du type « Diamant » et « Vita » pour lesquels le preneur n'a pas opté pour une couverture décès complémentaire ;
- Les contrats d'assurance de groupe dont la combinaison d'assurance est un capital différé avec remboursement de la réserve ou souscrits à primes flexibles et qui ne comportent pas de volet décès complémentaire ou d'invalidité.

- Les contrats de la branche 26 avec participation bénéficiaire discrétionnaire du type « Nova Invest » dont les conditions générales prévoient la participation aux bénéfices mais qui, par définition, ne comportent pas de risque significatif d'assurance.

Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Ces contrats sont à considérer comme instruments financiers et sont soumis à la norme IFRS 9, tant du point de vue de la valorisation que de la publication des annexes aux comptes.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits suivants :

- Les contrats de la branche 23, qui est relative aux opérations liées à un fonds d'investissement. Ces contrats sont gérés en unité de compte ;
- Les bons d'assurance sans couverture décès ; contrats valorisés suivant la méthode du coût amorti.
- Les produits de la branche 26 sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Les produits de Branche 26 sont de par leur nature des produits d'investissement. Etant donné que les produits Nova Deposit et Korfine ne permettent pas aux preneurs d'assurance de recevoir des participations bénéficiaires discrétionnaires, Fédérale Assurance considère que ces produits ne font pas partie du périmètre d'application de la norme IFRS 17. Ces produits sont dès lors couverts par IFRS 9.

Composantes d'investissement

Les composantes investissement désignent les montants que Fédérale est tenu de rembourser en vertu du contrat d'assurance en toutes circonstances, à savoir que l'événement assuré se réalise ou non.

La méthodologie définie par Fédérale identifie 3 grandes catégories contrats.

- Les contrats d'investissement avec PB ;
- Les contrats d'assurance sans composante d'investissement ;
- Les contrats d'assurance avec composante d'investissement (rachetables et non rachetables)

Pour chacune de ces catégories, une définition de la composante d'investissement, des cash-flows claims et des cash-flows NDIC est donnée. Afin d'être en accord avec la norme IFRS 17, Fédérale définit la composante d'investissement par la valeur de rachat (si le contrat est rachetable) ou la réserve (si le contrat est non rachetable). Les cash-flows Claims sont alors déterminés par les montants probabilisés versés en excédent de cette composante d'investissement en cas de réalisation de l'événement assuré, et les cash-flows NDIC sont ensuite calculés par la différence entre les prestations totales sortantes et les CF Claims.

Niveau d'agrégation considéré sous IFRS17

Afin de réaliser les calculs d'IFRS 17 certains niveaux d'agrégation doivent être considérés :

- portefeuilles de contrats d'assurance;
- de l'année d'émission des contrats d'assurance (cohorte); et
- la profitabilité des groupes de contrats.

Les portefeuilles de contrats sont sujets à des risques similaires et gérés ensemble. Sur la base de ces prescriptions et afin d'harmoniser les traitements sous les différents régimes, il a été décidé de conserver la même segmentation que sous Solvabilité II.

Concernant les cohortes annuelles, Fédérale applique des cohortes annuelles, c'est-à-dire des groupes de contrats émis la même année, alignés sur le début et la fin de l'exercice financier. De plus, il a à noter que Fédérale ne considère pas l'exemption optionnelle européenne de l'exigence de cohorte annuelle.

Dernièrement, la classification en fonction du profil de profitabilité s'effectue au moment de la comptabilisation initiale. Cette classification est réalisée en fonction du niveau de profitabilité auquel un groupe de contrats est sujet. Fédérale identifie plusieurs groupes: profitables, profitables sans possibilités de devenir onéreux ultérieurement et onéreux.

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à partir du premier des événements suivants :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement est dû par le titulaire de la police du groupe ; et
- pour un groupe de contrats déficitaires, lorsque le groupe devient déficitaire.

S'il n'y a pas de date d'échéance contractuelle, le premier paiement par le titulaire de la police est réputé être dû lorsqu'il est reçu.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à partir du premier des événements suivants :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus; et
- la date à laquelle l'entité comptabilise un groupe onéreux de contrats d'assurance sous-jacents, si l'entité a conclu le contrat de réassurance cédée lié au groupe de contrats de réassurance détenue, au plus tard à cette date.

La comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus qui fournissent une couverture proportionnelle est retardée jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout

contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats d'assurance « non vie » traités en Premium Allocation Approach

Liabilities for Remaining Coverage

La Premium Allocation Approach est une approche d'évaluation optionnelle qui peut être appliquée pour évaluer la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante ou du passif au titre de la couverture restante lorsqu'une des conditions suivantes est remplie à la date de la comptabilisation initiale du groupe de contrats :

- La période de couverture de chacun des contrats d'assurance dans le groupe n'excède pas un an ; ou
- Pour les groupes de contrats d'assurance dont la période de couverture excède un an, et pour lesquels Fédérale s'attend de manière raisonnable à ce que l'évaluation de la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante en appliquant la PAA ne sera pas matériellement différent de l'évaluation de la même valeur comptable du passif au titre de la couverture restante en appliquant l'approche d'évaluation générale (BBA) ou en appliquant l'approche d'évaluation des honoraires variables (VFA).

LRC des portefeuilles IARD

Pour les portefeuilles IARD, il est choisi chez Fédérale Assurance d'appliquer l'option proposée par le Standard et d'imputer les frais directement au compte de résultat de l'année en cours.

Le montant reconnu comme revenu d'assurance est composé de la PPNA du début de période et de la part de la prime émise au cours de la période, diminuée de la PPNA fin de période. Le LRC de début et de fin de période sont donc formés de la Provision de Primes Non Acquise (PPNA), aussi appelée Unearned Premium Reserve (UPR). Les montants sont repris de la norme BGAAP (et IFRS 4).

$$\text{LRC} = \text{Current UPR} = \text{Previous UPR} + \text{Premiums written} - \text{Premiums earned}$$

Comme cette technique est utilisée pour le passif pré-sinistres des contrats d'un an ou moins, il n'y a pas lieu d'appliquer d'actualisation ou un décompte d'accrétion d'intérêts.

La provision de primes non acquise est calculée sur base de la prime (déduite des commissions), contrat par contrat. La PPNA est obtenue en prenant la part de prime proportionnelle aux nombres de jours de couverture restant à la date d'évaluation, par rapport à la durée totale de la couverture.

Une adaptation est réalisée pour adresser correctement les PPNA des contrats de RC décennale, au sein du portfolio RC Générale. La PPNA de l'année en cours pour le portfolio RC générale est donc calculée sur base des primes :

- Des contrats de RC générale autres que RC décennale
- Des contrats de RC décennale dont la couverture n'a pas encore débuté ou a débuté dans l'année en cours (prime conservée intégralement au titre de PPNA)

Pour la RC décennale, la Provision de Prime Non Acquisée des cohortes des années antérieures (date de début effectif de la couverture) est calculée en application du pattern spécifique d'écoulement pour la RC décennale.

Loss Component – Composante de perte

La norme IFRS 17 prévoit qu'en cas où une cohorte est réputée onéreuse, un élément de passif nommé Loss Component (Composante de perte) soit enregistré anticipativement, avant le début de la couverture relative à cette cohorte, avec impact au compte de résultat.

Traitement des dettes et créances d'assurance

La lecture de la norme IFRS 17 suggère que les créances d'assurance soient prises en compte dans le scope d'IFRS 17. Chez Fédérale Assurance, sont repris dans ce poste des créances d'assurance pour des dossiers dont les données (branche, garanties, ...) ne nous ont pas encore été transmises. Le montant est disponible au niveau de l'entité et il est décidé pour les besoins d'IFRS17 de traiter les dettes et créances d'assurance dans un portfolio spécifique qui ne tient pas compte des branches, car cette information n'est pas disponible à la date de clôture.

LRC des portfolios Accidents du Travail

Pour l'Accident du Travail, les cohortes sont formées des couvertures du 1er janvier au 31 décembre. La Provision pour Prime Non Acquisée (PPNA) comptabilisée au 31 décembre est donc nulle. La prime acquise coïncide avec la prime émise des contrats de l'année écoulée.

Acquisition costs

Dans l'approche PAA, les frais d'acquisition (commissions d'acquisitions, frais de gestions liés à l'acquisition) peuvent être directement alloués à la cohorte de l'année en cours. Pour les portfolios IARD, il est choisi chez Fédérale Assurance d'appliquer cette option et d'imputer les frais directement au compte de résultat de l'année en cours, sans amortissement.

Liability for Incurred Claims

En Premium Allocation Approach, l'application du discounting est limité à la partie LIC. Chaque cohorte est adjointe à une courbe (courbe locked-in). Le choix de Fédérale Assurance est le suivant :

- cohortes 2015 et postérieures : courbes historiques EIOPA RFR+VA
- cohortes entre 2002 et 2015 : courbe « in house », reprenant la méthodologie EIOPA (algorithme de Smith Wilson).
- cohortes antérieures à 2002 : courbe 31 décembre 2021 EIOPA RFR+VA, ce qui résulte en un OCI nul à la date de transition

Le discounting est appliqué en mi-année, avec une interpolation log linéaire pour obtenir les courbes milieu de période.

LIC des portefeuilles IARD

Modélisation des Cash Flows de sinistres.

Selon les exigences de la norme IFRS 17, les Cash Flows doivent être modélisés pour tous les contrats de chaque groupe. La formation des groupes de contrats par année de couverture (1er janvier-31 décembre) coïncide avec les années de survenance d'accident. C'est précisément le niveau de granularité qui est utilisé pour projeter les Cash Flows du BE Claims dans la norme Solvency II.

Rappelons que les portefeuilles d'assurance IARD de Fédérale Assurance sont définis sur base des LOBs Solvency II. Les projections de Cash Flows de Solvency II ont donc le même scope que pour IFRS 17. L'analyse des exigences de la norme IFRS 17 a mené à la conclusion que les projections de cash flows effectuées dans le cadre Solvency II satisfont aux exigences requises pour les composantes LIC d'IFRS 17. Les projections des Cash Flows Claims IFRS 17 sont tirées des outils de calcul des provisions Best Estimate Claims Solvency II. Sur base des triangles des paiements et des charges, les Cash Flows Best Estimate sont projetés (méthode ChainLadder). Les sinistres sont calculés sur base des prestations (incluant les pools), nettes des charges techniques récupérées et augmentés des frais externes de gestion de sinistre.

La modélisation des Best Estimate Claims de Solvency II peut requérir de comptabiliser des éléments non modélisés (unmodelled), qui, selon la méthodologie en place, sont alloués à la cohorte de l'année en cours, comme des cash-flow pour l'année à venir. Cette modélisation est reprise telle quelle dans les Expected Cash Flows IFRS 17.

Modélisation des Cash Flows de frais

Les frais internes de gestion de sinistres, les frais d'administration et les frais de gestion des investissements sont modélisés de la même façon qu'en Solvency II, c'est-à-dire par application de ratios Paid 2 Paid aux Cash Flows de Claims. Ces ratios sont calculés sur base des montants observés sur une fenêtre mobile de 5 ans.

Les projections des Cash Flows d'Expenses sont réalisées de deux manières :

- Pour les frais d'administration et frais de gestion des investissements, le ratio Paid 2 Paid est appliqué aux Expected Cash Flows Claims pour les sinistres des années antérieures à l'année en cours.
- Pour les Frais Internes de Gestion des Sinistres, la moitié du ratio Paid 2 Paid est appliquée aux projections de Cash Flows pour les sinistres des années antérieures, reflétant le fait qu'une part plus importante des frais de gestion sont liés à l'exercice de l'année en cours (ouverture et traitement des enregistrement des sinistres).

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l'exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l'exécution des contrats d'assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs de la Société Coopérative de la fin de période. Pour les activités d'Optimco, il est considéré que 100% des frais sont attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

LIC des portefeuilles Accidents du Travail

Modélisation des prestations d'incapacité temporaire

La modélisation des cash flows des prestations d'incapacité temporaire est identique à la modélisation mise en place pour Solvency 2. Les Cash Flows Futurs dont modélisés se base sur les techniques de Chain Ladder. Les triangles de données des sinistres sont formés en regroupant les montants par année de survenance et année de développement (historique 20 ans).

Modélisation des rentes

La modélisation des rentes en Accident du Travail (ainsi que des frais s'y rapportant) est reprise du processus Solvency II de production des Best Estimate.

Une modélisation dans laquelle l'inflation future est projetée avec un modèle stochastique est appliquée. Afin de répliquer les Cash Flows stochastiques au niveau des cohortes, on applique des facteurs multiplicatifs aux Cash Flows déterministes. Chaque facteur est calibré sur base du ratio entre Cash Flows stochastiques et Cash Flows déterministes pour l'année de

développement et est appliqué aux Cash Flows déterministes de l'année de développement pour toutes les années de survenance.

Modélisation des frais

La modélisation des frais est réalisée en 3 parties :

- Frais de sinistres
- Frais de placement
- Frais d'administration

Pour chaque partie, une clé de répartition est appliquée.

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l'exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l'exécution des contrats d'assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs de la Caisse Commune de la fin de période.

Courbes d'actualisation

Fédérale Assurance utilise la courbe des taux sans risque de l'EIOPA avec Volatility Adjustment pour l'ensemble des entités et des groupes de contrats d'assurance. Fédérale Assurance a choisi le Volatility Adjustment (VA) publié par l'EIOPA comme prime d'illiquidité pour tous ses groupes de contrats.

Concernant les courbes précédentes aux publications de l'EIOPA, des courbes in-house ont été construites. Ces courbes in-house sont construites sur base de la méthodologie EIOPA avec des paramètres propres à Fédérale, à savoir un credit risk adjustment (CRA) de l'ordre de 10bps et un volatility adjustment (VA) de 10bps également.

Le tableau ci-dessous présente les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d'assurance :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans
Courbes 2023	3,56%	2,89%	2,64%	2,55%	2,52%	2,59%	2,67%	2,61%	2,70%	2,84%	2,95%
Courbes 2024	2,47%	2,32%	2,32%	2,35%	2,37%	2,50%	2,56%	2,49%	2,58%	2,71%	2,82%

Risk Adjustment proportionnel aux Expected Cash Flow

Selon les termes d'IFRS 17, le Risk Adjustment est une composante du passif d'assurance qui doit refléter l'incertitude sur le montant et la date des Cash Flows engendrée par le risque non-financier. En IARD les Cash Flows sont calculés par groupe de contrats correspondant à des années d'assurance, c'est également à ce niveau qu'est calculé le Risk Adjustment.

Fédérale Assurance a choisi de calibrer l'ajustement au titre de risque non-financier en se basant sur la méthodologie du « Cost of Capital ». Un coût du capital de 6% sera considéré, en ligne avec Solvency II.

L'estimation réalisée par Fédérale considère un niveau de confiance de 99,5% sur un horizon d'un an.

Rappelons que pour les activités IARD, tous les portefeuilles sont traités en approche PAA. Par conséquent, le Risk Adjustment ne doit être défini que pour la partie LIC du passif d'assurance. En LIC, pour IARD, l'incertitude porte principalement sur les montants de sinistres à régler : la survenance du sinistre est connue (il s'agit d'*Incurring Claims*), mais l'importance des sinistres est encore indéterminée.

Le Risk Adjustment de l'ensemble de l'IARD est réparti entre portefeuilles proportionnellement à l'importance des provisions (cash flows futurs) de ces portefeuilles.

En Accident du travail, le calcul est effectué séparément pour les Cash Flows relevant des Techniques similaires à la vie (SLT) et ceux relevant des techniques non similaires à la vie (NSLT).

Other Comprehensive Income (OCI)

Fédérale Assurance a décidé d'appliquer l'option mise en avant par le Standard afin de ventiler les revenus ou les charges financières liés à l'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI). Cette ventilation est appliquée par les entités IARD en utilisant les courbes dites « locked-in ».

Contrats d'assurance « Vie » traités en Building Block Approach

Liabilities for Remaining Coverage (LRC) vs. Liabilities for Incurred Claims (LIC)

Dans le cas de la Mutuelle Vie, l'approche IFRS17 est dite BBA, soit Building Block Approach. A la première comptabilisation des contrats, la norme IFRS 17 enregistre donc un passif d'assurance qui comprend trois composantes ou blocs :

Les 3 blocs sont brièvement décrits ci-dessous :

- Le Best Estimate (BE) actualisé des Cash flows futurs : les passifs d'assurance seront valorisés en valeur actuelle sur la base d'hypothèses propres à la Mutuelle Vie (MV) ;
- Le Risk Adjustment (RA) : les passifs d'assurance intégreront un ajustement pour risque pour évaluer l'effet de l'incertitude. Il est valorisé à chaque clôture et diminuera (augmentera) d'autant que le risque de la MV se réduit (augmente);
- La Contractual Service Margin (CSM) : aucun gain ne pourra être reconnu en résultat à la souscription (notion de marge pour services contractuels).

A chaque clôture annuelle, le BE et le RA sont réévalués selon l'évolution des conditions économiques sur la base des informations disponibles et la CSM est ajustée en conséquence, et amortie si toujours existante. Si la CSM est bascule <0 , elle est mise à 0 et il y a une création d'un loss component.

Lors des périodes ultérieures, un autre type de passif d'assurance peut apparaître : le passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims ou LIC). Pour la Mutuelle Vie, il s'agit de provisions pour sinistres restants à régler, donc pas d'incertitude sur les montants (RA = 0) et un BE déterministe correspondant au montant restant à régler dans les prochains mois suivant la clôture.

Enfin, la comptabilisation de la variation du passif par la norme IFRS17 est différente selon la source de la variation du passif :

- Les variations afférentes aux services passés et courants sont comptabilisées en résultat;
- Les variations afférentes aux services futurs ajustent la CSM selon notre modèle comptable BBA ;
- Les variations de taux d'actualisation du passif impactent l'OCI, comme l'option OCI a été prise pour la MV (ceci est un choix de Fédérale Assurance).

Best Estimate

Fédérale Assurance a choisi de modéliser les Cash-Flows futurs en se basant sur l'approche utilisée pour le calcul du BE de la norme Solvabilité 2 et en adaptant la modélisation aux contraintes de la norme IFRS17.

Les Cash-Flows futurs se décomposent de la manière suivante :

Les primes futures

Les primes futures couvrent les primes commerciales périodiques contractuellement prévues aux contrats ainsi que les primes flexibles futures faisant partie de la frontière des contrats au sens d'IFRS 17. La limite du contrat pour les affaires directes souscrites est similaire mais non identique à celle fixée sous Solvabilité II. Lorsque des contrats sont souscrits puis renouvelés à de nouvelles conditions à la suite d'une révision de prix, ces derniers seront vraisemblablement traités comme une nouvelles affaires et les flux de trésorerie qui en découlent ne devraient pas être inclus dans l'évaluation des affaires en vigueur aujourd'hui.

Les prestations payées aux assurés

Les prestations payées aux assurés sont scindées en deux parties :

- La composante d'investissement non distincte des prestations ;
- Les prestations d'assurance, c'est-à-dire les prestations versées hors composante d'investissement.

Ces prestations payées nécessitent des hypothèses de mortalité, de rachat, et de réduction.

Les hypothèses Best Estimate des taux de mortalité suivent les hypothèses définis dans le cadre de Solvabilité II. Il s'agit de reprendre les données venant des tables Assuralia. Des probabilités de rachat et de réduction suivent les hypothèses définis dans le cadre de Solvabilité II, sauf pour les contrats de type Universal Life (versements flexibles) qui ont une frontière des contrats différente. Ces probabilités sont estimées sur base de données internes.

Les frais

On distingue les frais contractuels fixés aux frais variables. Seuls les frais variables (sur les primes, réserves et acquisition) font ou peuvent l'objet de différences entre Solvabilité 2 et IFRS17 selon le modèle de coûts attribuables choisi par Fédérale. Les frais de gestion sur réserves mathématiques sont fixés et ne font pas l'objet de différence Solvabilité 2 et IFRS17. Fédérale Assurance distingue uniquement les coûts d'acquisition des autres frais.

La modélisation des Cash Flows de frais futurs est adaptée à partir du 31/12/2024 pour satisfaire à l'exigence de considérer la partie des frais directement attribuable à l'exécution des contrats d'assurance. Un scaling est appliqué aux Cash Flows de frais futurs de la Mutuelle Vie de la fin de période.

Courbe d'actualisation

En ligne avec les pratiques appliquées pour évaluer les Liabilities for Incurred Claims, Fédérale Assurance a fait le choix d'utiliser la courbe des taux sans risque de l'EIOPA avec volatility adjustment pour l'ensemble des entités et des groupes de contrats d'assurance. De plus, Fédérale Assurance a choisi le Volatility Adjustment (VA) publié par l'EIOPA comme prime d'illiquidité pour tous ses groupes de contrats. Les flux sont escomptés en milieu d'année.

Risk Adjustment

En ligne avec les pratiques appliquées pour évaluer les Liabilities for Incurred Claims, Federale Assurance a choisi de calculer l'ajustement au titre de risque non-financier de la Mutuelle Vie, en se basant sur l'approche utilisée pour le calcul de la marge pour risque de la norme Solvabilité 2. Le niveau de confiance considéré est également de 99,5% sur un an.

Contractual Service Margin

Suite à l'impraticabilité de la « Full Retrospective Approach », l'approche retenue par Fédérale Assurance afin de calculer la CSM à la date de transition des contrats In Force, est celle basée sur l'approche de la « Fair Value » (IFRS 13). Celle-ci n'utilise pas de données historiques et la CSM transition se calcule par la différence entre la Fair Value au sens de la norme IFRS 13 et les Fulfilment Cash-Flows selon IFRS 17 à la date de transition.

Coverage Units

Fédérale Assurance définit les Coverage Units au grain contrat pour une période donnée, comme le produit de la quantité de services offerts par le contrat durant la période et la probabilité que le contrat soit encore actif au début de cette période.

Other Comprehensive Income (OCI)

Fédérale Assurance a décidé d'appliquer l'option mise en avant par le Standard afin de ventiler les revenus ou les charges financiers liés à l'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI). Cette ventilation est appliquée par l'entité Vie en utilisant le "crediting rate" par cohorte.

Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

La norme IFRS9 a pour objectif d'établir des principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations pertinentes et utiles aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité.

À l'exception des contrats de garantie financière et des engagements de prêt qui sont exclus du champ d'application de la norme, les passifs financiers sont évalués (IFRS 9.4.2 Classement des passifs financiers):

- soit au Coût Amorti, à l'exception :
 - Des passifs financiers qui prennent naissance dans le cas où un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche du lien conservé s'applique ;
 - Des contrats de garantie financière, définis (IFRS 9. Annexe A – Définitions) comme des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt ;

- Des engagements de prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché ; De la contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans un regroupement d'entreprises auquel s'applique IFRS 3.
- soit à la FVPL (Fair Value Through P&L). Les passifs financiers sont évalués à la FVPL :
 - lorsqu'ils répondent à la définition d'actifs détenus à des fins de transaction (held for trading) [A1] ;
 - lorsqu'ils sont désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Branche 23 sans couverture décès

La composante Branche 23 du produit Vita Flex est justement composée de 9 fonds internes. Chaque fonds d'investissement interne investit 100% de ses actifs dans un des 9 compartiments de FEDERALE FUND qui sont des fonds de capitalisation ouverts ayant chacun leur propre politique d'investissement. La performance des passifs dépend donc de la performance des actifs sous-jacents (fonds) évaluées sur une base de juste valeur. Nous entrons donc dans les conditions de l'option de la juste valeur [A2].

Fédérale Assurance évalue le passif associé à la composante Branche 23 du produit Vita Flex FVTPL. Les passifs sont égaux à la performance des actifs du fonds en juste valeur et sont évaluées lors de chaque clôture.

Branche 26 sans participation bénéficiaire discrétionnaire : Nova Deposit

Nova Deposit est une opération de capitalisation (branche 26) avec un taux de base et un taux de fidélité garantis par l'entreprise d'assurances. Une opération de capitalisation diffère d'une assurance-vie par l'absence de risque assuré, d'assuré et de bénéficiaire.

Compte tenu de sa nature, ce produit ne répond donc pas aux conditions d'une classification en FVTPL, mais bien à la classification en Coût Amorti, puisque ne rentre également pas dans une catégorie des exceptions précitées.

Note 6 - Provisions et autres passifs

Outre les provisions constituées dans le cadre de l'activité d'assurance, le Groupe enregistre des provisions pour les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain.

Ces provisions représentent la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation et prennent en compte les différents risques et incertitudes ainsi que les événements futurs pouvant avoir un impact sur le montant de l'obligation.

La comptabilisation de ces provisions a lieu si :

- Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues chaque année afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture des comptes.

Note 7 - Avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, répartis en quatre catégories :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel entré en fonction avant le 01/01/2010 bénéficie d'une assurance groupe à prestations définies. A partir du 01/01/2010, le personnel engagé bénéficie d'une assurance à cotisations définies.

Ces plans de pension ont pour but de constituer un capital de pension complémentaire de retraite. Sont également prévus des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels l'entreprise s'est engagée à verser une prestation définie lorsque le personnel partira à la retraite.

La norme prévoit de comptabiliser au passif du bilan la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Etant donné que les primes sont versées à la société Mutuelle Vie qui fait partie intégrante du Groupe Fédérale Assurance, il y a « non-netting » de la valeur des actifs du régime.

La méthode de calcul de l'obligation est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux d'actualisation qui est défini en fonction de la duration ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les écarts actuariels qui résultent des ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés selon la méthode SoRIE, c'est-à-dire directement par le biais des autres éléments du résultat (OCI).

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les avantages à accorder dans le cadre de la résiliation du contrat de travail entre un membre du personnel et Fédérale Assurance, avant l'âge normal de départ à la retraite.

Un calcul de provisions, basé sur les cash-flows actualisés est effectué chaque année.

Ce calcul prend en compte diverses hypothèses :

- Le taux actualisation ;
- L'estimation d'une croissance annuelle.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les membres du personnel de Fédérale Assurance bénéficient de primes ou cadeaux qui sont liés à l'ancienneté. Ces primes/cadeaux sont octroyés respectivement après 10 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans et 40 ans d'ancienneté. La valeur actualisée de ces obligations est comptabilisée au bilan. La méthode de calcul est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux actualisation qui est défini en fonction de la duration ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Les hypothèses sont identiques à celles utilisées dans le cadre du calcul de l'obligation liée à l'assurance-groupe (cfr. supra).

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux avantages à long terme.

Avantages à court terme

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant un exercice, le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle doit lui payer en contrepartie est comptabilisé au compte de résultats.

En ce qui concerne les congés annuels, les droits aux congés annuels sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux membres du personnel. Une provision est constituée pour les droits à congés payés acquis par les membres du personnel à la date de clôture et dont le paiement est reporté à l'exercice suivant.

Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les principales différences temporelles résultent de la réévaluation des contrats d'assurance, de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, et de pertes fiscales reportées. Des différences temporelles peuvent aussi apparaître lors du regroupement d'entreprises, lorsque les justes valeurs des actifs nets acquis diffèrent de leurs bases fiscales. Un taux d'imposition estimé de 25,00% est utilisé pour calculer le montant des impôts différés.

Le Groupe comptabilise toutes différences temporelles liées à des actifs et passifs financiers comme :

- Un passif d'impôt différé pour toute différence temporelle imposable, sauf si, et dans la mesure où, les deux conditions suivantes sont satisfaites :
 - Le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
 - Il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
- Un actif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que :
 - La différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ;
 - Il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans le cadre de Solvabilité 2, les actifs d'impôts différés subissent un test de recouvrabilité afin de contrôler que les montants d'avantages fiscaux pourront effectivement être récupérés dans des délais raisonnables et constituent donc bien un actif d'impôts différés. Les montants qui ne seraient pas jugés récupérables sont également pris en impairement IFRS.

L'impôt exigible et différé sont directement débités ou crédités dans les capitaux propres si l'impôt concerne la réévaluation des contrats d'assurance, la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers (financial assets measured at fair value through other comprehensive income) ou la couverture d'investissements nets dans une entité étrangère, pour lesquelles les différences d'évaluation sont débitées ou créditées directement dans les capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent.

Note 9 - Comptabilisation des résultats

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité d'assurance Vie, Non-Vie et Accidents du Travail, ainsi que ceux générés par la gestion immobilière du Groupe Fédérale Assurance.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pour tous les instruments producteurs d'intérêts lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur la base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le prorata d'intérêt n'est plus comptabilisé. Seuls les intérêts réellement perçus font l'objet d'une comptabilisation.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat net seulement lorsque :

- le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les plus ou moins-values réalisées lors de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti représentent la différence entre le produit reçu ou payé et la valeur comptable brute de l'instrument financier décomptabilisé, moins l'ECL comptabilisé. Les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des OCI sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés de juste valeur précédemment comptabilisés dans les OCI pour les instruments de dette financière sont reclassés des OCI vers le compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés de juste valeur précédemment comptabilisés dans les autres éléments du bilan pour les instruments financiers de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du bilan sont transférés des autres éléments du bilan aux bénéfices non distribués, mais ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat.

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée dans le compte de résultats.

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value ») (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée dans le compte de résultats

Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs

La norme IFRS 13 décrit la juste valeur comme étant « le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

Différentes méthodologies ont été mises en place au sein du Groupe afin de déterminer la juste valeur.

Instruments financiers

Niveau 1 : prix cotés non ajustés sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : prix non cotés mais basés sur des données observables du marché ;

Le niveau 2 tient compte de :

- Cotations sur des marchés actifs pour des actifs et passifs financiers similaires;
- Cotations sur des marchés non actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
- Données observables autres que les cotations des actifs et passifs financiers, dont :
 - Taux d'intérêt et courbes de taux observables à intervalles réguliers
 - Volatilité implicite
 - Credit spread

Les données sont principalement déduites par corrélation à des marchés semblables (market-corroborated inputs)

Niveau 3 : prix basés sur des modèles internes, en l'absence de cotation et de données observables sur le marché.

Immobilisations corporelles

L'ensemble du portefeuille immobilier du Groupe est valorisé annuellement. L'objectif étant de déterminer la juste valeur à la date arrêtée.

Nous faisons appel à des experts indépendants dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de cette valorisation.

Ces méthodes d'évaluation sont appliquées aux biens du portefeuille en supposant qu'ils sont utilisés de manière optimale ("highest and best use") en termes de répartition. Les techniques d'évaluation n'ont pas été modifiées au cours de l'année.

Ces méthodes répondent à une valorisation de niveau 3 telle que définie dans la norme IFRS 13. En effet, le Groupe, vu le poids des données non observables et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie retenus dans l'évaluation, a conclu que les calculs de la juste valeur, qui sont

fondés sur des évaluations réalisées par des experts immobiliers qualifiés sur la base principalement de données non observables, sont considérés en juste valeur de niveau 3.

Méthode de comparaison directe

Cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de la valorisation à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à une date la plus proche possible de la date d'arrêt.

Méthode du revenu

Cette méthode consiste à capitaliser un revenu annuel, sur base de loyers constatés habituellement sur le marché. Le taux de capitalisation est fonction des rendements attendus.

Méthode du coût de remplacement

Cette méthode consiste à reconstituer le prix de revient du bien, en déduisant la vétusté éventuelle.

Méthode du « bilan promotion »

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'un terrain ou d'un immeuble à reconstruire, à rénover ou à réaffecter, en partant du prix de vente final d'une opération de promotion, de rénovation ou de réaffectation, et en déduisant le coût des travaux, des intervenants, de la rémunération et des autres frais liés à l'opération.

Les données non observables utilisés dans le cadre des méthodes de valorisation concernent principalement le taux de croissance des loyers, les vides locatifs, les taux d'occupation, le taux de capitalisation et d'actualisation. Autres facteurs qui sont également pris en compte sont la qualité de l'immeuble, conditions de location et localisation.

La juste valeur du portefeuille d'immeubles du Groupe est soumise et sensible aux variations de marché (volatilité) et est également affecté par la sensibilité des paramètres non observables utilisés. Dans des circonstances normales, l'impact des variations de la juste valeur du portefeuille d'immeubles sur la position financière du Groupe Federale est limité.

Gestion des risques

La gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité de direction, le Risk Management Committee ainsi que le personnel de Fédérale Assurance. L'objectif d'un tel processus consiste à identifier, évaluer, contrôler, rapporter et gérer les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs.

La politique de gestion des risques ainsi que la politique de contrôle interne ont été approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Cette politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques encourus par Fédérale Assurance. Elle fait partie intégrante des obligations que les départements au sein du Groupe doivent remplir dans le cadre de leurs activités. De plus, elle soutient les départements dans l'exercice efficace de leurs tâches et fournit des instruments et des mesures pour identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques potentiels avec cohérence et efficacité.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels, d'identifier, de hiérarchiser et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de Fédérale Assurance. Elle permet ainsi de favoriser une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le comité de direction manifeste en permanence son engagement d'améliorer l'organisation de la gestion des risques et de l'adapter au profil de risque du Groupe Fédérale Assurance en y investissant les ressources humaines et financière nécessaires.

Organisation

L'encadrement de la gestion des risques est assuré via un comité de compétence mixte appelé « Risk Management Committee », composé entre autres des membres du comité de direction et du Chief Risk Officer.

Ce comité est compétent pour l'analyse, le suivi, les recommandations et décisions à prendre en matière de gestion des risques.

Le Chief Risk Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de l'assignation des responsabilités au sein du département de gestion des risques. Il informe le Risk Management Committee, le comité de direction ainsi que le comité d'audit et des risques concernant la mise en œuvre de la gestion des risques.

Le dispositif de pilotage des risques est assuré via les comités décisionnels. Ces comités, regroupant des collaborateurs de différents services, suivent le profil de risque de Fédérale Assurance. Ce processus de pilotage s'accompagne d'un reporting sous forme de tableaux de

bord regroupant des indicateurs clés. Les services établissent un tableau de bord à l'attention des comités décisionnels concernés et du risk management. Les différents tableaux de bords réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au Risk Management Committee un tableau de bord agrégé. De plus, ces tableaux de bord permettent aux comités décisionnels de détecter et résoudre les anomalies constatées. Le risk management suit les mesures prises par les comités décisionnels en vue de palier aux anomalies. Le Risk Management Committee est informé des anomalies par l'intermédiaire du risk management.

La politique de contrôle interne a été approuvée par les conseils d'administration. Cette politique décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. Le système de contrôle interne de Fédérale Assurance s'articule autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoir. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions doivent opérer.

Modèle de calcul de la solvabilité

La solvabilité est calculée avec la formule standard issue de la directive Solvency II.

Modèles de calcul du best estimate des provisions techniques et test de suffisance des passifs

En ce qui concerne le passif « vie », le modèle de calcul du best estimate des provisions techniques se base sur un calcul de cash-flows contrat par contrat, tenant compte de :

- Tables d'expériences les plus récentes établies par Assuralia en ce qui concerne les assurances de capitaux ;
- Tables prospectives établies par le Bureau du Plan en ce qui concerne les rentes ;
- Lois de rachat et de réductions spécifiques par catégorie de contrats ;
- L'éventuelle attribution de participations bénéficiaires au cas où les résultats financiers le permettent. L'attribution de la participation bénéficiaire est en effet laissée à l'entière discrétion du Conseil d'Administration ;

Note 11 - Risques d'assurance

Le risque d'assurance résulte de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance qu'un risque assuré se produise. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps. Les risques d'assurance sont principalement couverts au travers de procédures d'approbation préalables des produits, de procédures de détermination des primes, d'une politique d'acceptation, du recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

La description de la politique d'acceptation des risques se limite à quatre principes :

- Respect du tarif ;
- Réseau d'agents salariés (consultants, conseillers et gérants de bureaux de ventes) ;
- Centralisation de l'acceptation des risques auprès des services centraux ;
- Considération de la relation globale avec le client.

Les règles d'acceptation des risques sont définies par branche.

Le Groupe présente une forte diversification tant au niveau des produits d'assurance (Vie, IARD, Accidents du travail) qu'au niveau des assurés qui sont constitués à la fois d'entreprises et de particuliers.

Les produits IARD relèvent aussi bien de couvertures à court terme (Incendie, Casco, Accidents) que de couvertures à règlement plus long (RC Auto et RC Diverses).

Dans les branches comportant des garanties Décès ou Invalidité, la nature des entreprises assurées (surtout petites et moyennes et indépendants) et notre petite part de marché limitent le risque de concentration, lequel est couvert par des traités de réassurance « catastrophe ».

Nos polices Incendie couvrent des risques répartis sur tout le territoire belge sans concentration dans une ville particulière.

Enfin, notre adhésion à TRIP limite fortement le risque de terrorisme.

Souscription vie

La politique d'acceptation des clients définit clairement le profil des clients exclus quelle que soit la nature de l'assurance demandée et ceux pour lesquels une enquête préliminaire est exigée. Certaines opérations sont également refusées quelle que soit la nature de l'assurance demandée. D'autres opérations seront acceptées moyennant enquête complémentaire. La procédure de suivi des enquêtes, la validité des formalités médicales, les critères financiers

d'acceptation, ainsi que les tolérances particulières sont clairement définies dans la politique de souscription. La décision d'acceptation des risques n'est prise qu'après l'examen du résultat des enquêtes et de l'appréciation du risque à couvrir.

Fédérale Assurance accorde une vigilance constante dans la politique d'acceptation des clients relatifs aux assurances-vie. Tout soupçon de blanchiment est examiné par la cellule compliance.

Avant la signature de la proposition d'assurance en vie individuelle, le client potentiel devra compléter une fiche conseil. Après analyse des informations communiquées, un produit spécifique peut lui être conseillé en tenant compte de ses besoins et exigences.

Risque de mortalité et risque d'incapacité - invalidité

La souscription d'un contrat prévoyant une couverture en cas de décès / d'invalidité – d'incapacité est soumise à des formalités médicales. L'examen du dossier médical aboutit à une décision d'acceptation au tarif normal, d'acceptation avec surprime ou avec un taux de surmortalité, d'ajournement ou de refus. Les formalités médicales sont réparties en quatre catégories en fonction de l'âge de l'assuré et des capitaux assurés mais également du nombre de participants au contrat groupe.

En ce qui concerne les produits d'assurance vie souscrits dans le cadre des « Universal Life », l'engagement est sous contrôle puisqu'à tout moment, Fédérale Assurance peut revoir les bases techniques du calcul des primes notamment en ce qui concerne les probabilités de décès puisque ces produits sont à primes flexibles. En cas de sous-provisionnement éventuel détecté, des ajustements nécessaires seraient effectués.

Dans le cadre du modèle de gestion des risques, ces contrats font l'objet d'une révision éventuelle sur base des tables de mortalité les plus récentes. Un éventuel sous-provisionnement serait immédiatement comblé.

Risque de longévité

A l'heure actuelle, Fédérale Assurance n'envisage plus de commercialiser des rentes pour éviter le risque de longévité.

Risque de dépenses

Les frais relatifs à la gestion se maîtrisent par la révision permanente des procédures de travail afin d'obtenir une efficacité maximum, un encaissement rapide et efficace des primes et cotisations, la mise en cause permanente des dépenses, l'affectation du personnel à des tâches prioritaires, la mobilité et la polyvalence du personnel, le développement et

l'adaptation rapides de procédures informatiques performantes et la sélectivité des investissements.

Risque de révision

Fédérale Assurance est exposée à ce risque de façon marginale en « Vie ». Cela concerne les rentes constituées pour les invalidités temporaires ou permanentes résultant de l'ACRI.

En « Non-Vie », le Groupe est également exposé à ce risque dans le cadre de la branche d'assurance relative à la couverture des accidents du travail. Ici encore, des études basées sur l'historique des sinistres gérés au sein du Groupe ont montré que le risque de révision est marginal.

Risque de rachat

Le risque de rachat est sous contrôle des mesures suivantes :

- La fiscalité des contrats souscrits dans le cadre de l'épargne pension ou de l'épargne à long terme constitue un frein au rachat. Pour ces contrats, il est aussi prévu des pénalités de réduction et de rachat ;
- Pour les contrats souscrits en dehors de tout avantage fiscal, la société a au fur et à mesure du temps introduit non seulement une pénalité forfaitaire mais aussi une indemnité financière dont l'importance est fonction de la hauteur du taux d'intérêt applicable sur les marchés au moment du rachat.

Risque de catastrophe

Le placement des traités de réassurance est effectué de manière centralisée au sein d'un département.

Afin de diversifier le risque, le nombre de réassureurs différents sur un traité doit être au moins de trois. Par ailleurs la part d'un seul réassureur est limitée à maximum 30% des engagements de l'ensemble des traités Vie et Non-Vie. La règle des 3 réassureurs minimum ne s'applique pas à certains traités, de par leur nature ou taille (Traités Maladie/Hospi, Revenu garanti & Cat XL Vie). Il faut également veiller à limiter le risque de concentration auprès d'un seul réassureur sur chaque programme individuel.

La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation «S&P» et/ou «AM BEST» qui lui est accordée soit au moins du type A. Cependant au cas où la cotation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le traité ou non selon les circonstances l'année suivante.

Le respect des critères ESG (Environmental Societal Governance) est également pris en considération. Un classement des réassureurs est effectué chaque année sur base de différentes plateformes ESG Rating (CDP Score, MSCI, Sustainalytics, S&P ESG Score, ...). Ce rapport peut être effectué par notre courtier ou un autre intermédiaire.

La politique suivie en matière de tarif de réassurance est de minimiser les coûts. A cet effet, les traités sont renégociés chaque année.

La même politique est globalisée et s'applique également pour la non-vie.

Souscription non-vie

Fédérale Assurance commercialise des produits d'assurance non-vie essentiellement en Belgique mais également pour certaines branches de manière limitée en France et au Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services.

Afin de limiter les risques, Fédérale Assurance fait appel à des techniques comme celle de la co-assurance (en tant qu'apérateur, co-assureur ou membre de pool). De plus, certains risques d'assurance ne sont pas commercialisés à cause de leur spécificité en nature ou volume ou à cause de règles de gestion spécifiques. Néanmoins, ces risques peuvent être placés auprès d'autres assureurs spécialisés, contre rémunération.

L'acceptation des risques résiliés par la concurrence, les fichés dans le RSR, la résiliation de contrats ou les mesures spéciales à prendre pour assainir un risque sont du ressort du comité de direction et/ou des responsables concernés.

A la demande des services centraux, les inspecteurs Prévention font des études de risque avant la souscription de contrat de certaines branches. La rédaction de recommandations permet de limiter les risques. Cette évaluation des risques diminue non seulement la fréquence des risques mais aussi la charge des sinistres.

Les règles de surveillance de notre portefeuille sont définies également par branche. La mise en évidence des polices à examiner est établie soit par des procédures informatisées (fréquence de sinistres, type de sinistres) soit par des procédures manuelles (réseau des ventes, Emission/Gestion, Sinistres). Chaque client est analysé dans sa globalité. En fonction des éléments de l'enquête, le dossier surveillance est classé sans suite, est maintenu ouvert, entraîne la résiliation des polices, provoque la modification tarifaire ou engendre l'augmentation de la franchise. La décision finale sera prise par le responsable Emission/Gestion et/ou le comité de direction.

Risque de provisionnement

Les provisions correspondent à une estimation du passif à une date donnée. Ces estimations sont des prévisions de coût probable du règlement et de la gestion des réclamations, sur base de l'évaluation de faits et circonstances alors connus, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilités. La méthode d'estimation des provisions techniques se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales. Les provisions techniques sont calculées de manière prudente, fiable et objective.

Les réserves pour sinistres sont toutefois sujettes à modification en raison du nombre de variables qui influencent le coût final des réclamations. Il s'agit entre autres du décalage entre la survenance du dommage, la déclaration du sinistre et son règlement final, de l'évolution de la situation économique et des modifications de la législation. Beaucoup de ces éléments ne sont pas directement quantifiables. Par conséquent, le risque de provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées dès leur déclaration ou leur survenance. Pour chaque dossier, ces provisions sont évaluées individuellement, par les départements sinistres. Pour autant que le gestionnaire ne dispose d'aucun élément concret permettant d'évaluer le coût possible, la provision est fixée de façon forfaitaire. A partir du moment où nous disposons de plus d'information au sujet du sinistre, la provision pour sinistres est adaptée aussitôt. Des provisions I.B.N.R. (« Incurred But Not Reported ») sont également constituées pour couvrir les sinistres tardifs non encore déclarés. Pour les cas graves, la provision pour sinistres doit être calculée en tenant compte de la jurisprudence actuelle et des particularités de chaque cas.

Les flux de trésorerie futurs attendus (Expected Future Cash Flows) dans le cadre de la norme IFRS 17 sont modélisés pour tous les contrats d'assurance. Cette modélisation doit répondre aux exigences spécifiées dans l'article 33 de la norme IFRS 17. Les projections des flux de trésorerie effectuées dans le cadre de Solvency II, basées sur les provisions pour sinistres à régler, satisfont également aux exigences requises pour les composantes LIC d'IFRS 17 pour les activités d'assurance non-vie. Les projections des flux de trésorerie des sinistres (Cash Flows Claims) IFRS 17 sont tirées des outils de calcul des provisions Best Estimate Claims de Solvency II.

Ci-dessous le triangle relatif au risque de provisionnement pour l'assurance non-vie. En ce qui concerne la branche « accident du travail », les rentes ont été exclues :

Charge nette des sinistres (.000 €) Observation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2012	138.066.418	134.527.788	132.545.800	130.599.743	129.967.837	129.935.559	128.772.631	127.286.743	126.615.732	125.616.686	125.544.484	124.735.170	125.404.822
2013	155.909.264	144.385.137	144.025.712	144.757.752	142.934.188	142.809.983	140.937.494	139.440.659	137.552.321	137.722.919	137.969.543	137.091.122	-
2014	145.618.791	134.781.913	127.618.102	126.289.404	125.640.094	123.523.364	122.332.153	120.146.397	120.199.726	118.920.311	118.960.896	-	-
2015	167.307.448	155.951.557	148.355.160	149.176.075	147.340.893	146.479.875	146.784.198	145.745.614	145.865.532	145.576.347	-	-	-
2016	164.197.451	151.228.831	147.032.104	145.115.951	142.455.126	140.531.126	141.766.244	142.263.431	144.658.475	-	-	-	-
2017	170.827.551	166.234.653	160.008.200	159.276.036	153.750.126	150.063.991	150.467.105	152.115.033	-	-	-	-	-
2018	187.266.242	177.512.355	172.446.015	169.262.005	167.207.478	166.714.511	172.391.190	-	-	-	-	-	-
2019	189.386.545	179.159.056	170.768.295	169.042.515	168.853.658	172.813.939	-	-	-	-	-	-	-
2020	169.294.193	160.092.947	151.210.199	146.882.431	154.249.090	-	-	-	-	-	-	-	-
2021	222.657.132	218.625.700	214.319.681	217.647.139	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	229.744.400	207.652.201	212.423.159	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	207.604.444	197.981.212	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2024	285.456.917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risque de tarif

La politique de tarification au sein du Groupe se concentre autour de trois principes :

- Construction de tarifs laissant la marge nécessaire à la distribution de ristournes ;
- Respect de l'avis émis par la fonction actuarielle ;
- Adaptation à l'évolution du marché.

S'agissant de décisions stratégiques, il incombe au comité de direction de définir sous quelles conditions Fédérale Assurance est prête à assurer des nouveaux risques.

Le processus d'approbation préalable des nouveaux produits a pour but de s'assurer que les nouveaux risques souscrits par le Groupe ont fait l'objet d'une approbation documentée avant d'être offerts aux clients.

Le bureau d'études se charge de la mise à jour des conditions générales et du suivi des tarifs pour se conformer à la législation, pour améliorer la rentabilité ou pour rester concurrentiel. Lors de l'introduction des nouvelles conditions générales et de la modification tarifaire, des formations internes sont organisées pour le personnel concerné.

Catastrophe

Le placement des traités de réassurance non-vie est effectué de manière centralisée au sein du département Réassurance. Ce placement est précédé d'analyses afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Les analyses réalisées en étroite collaboration avec les responsables des branches concernées appréhendent les risques de fréquence mais également les risques de sévérité (tempête, inondation, tremblement de terre). Elles

permettent de définir par portefeuille et pour chaque nature de risques, la couverture en réassurance la plus adéquate (seuils de rétention et portée des couvertures) en fonction des objectifs recherchés.

Le département Réassurance suit également l'exposition excessive de Fédérale Assurance à un réassureur particulier et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition au risque de défaut d'un réassureur. En outre, les différents traités prévoient des mécanismes de dépôts par les réassureurs conformes aux réglementations. Nos provisions techniques se révélant en moyenne suffisantes, le risque de défaut d'un réassureur se trouve ainsi considérablement réduit.

Sur les années observées (2022-2024), 2022 a été l'année la plus touchée par des sinistres réassurés en excédent de sinistre (EUR 16.1M dont 6.6M en RC Diverses, 3.5M en RC Auto & 6M en Incendie).

La période reste toutefois peu impactée par des gros sinistres, en comparaison avec les années précédentes et en particulier 2021 (RC Auto et inondations de juillet 2021).

Les tableaux ci-dessous reprennent pour 2022, 2023 et 2024 les montants observés :

RC Diverses

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de sinistre	2024	2023	2022
Avant réassurance	27.971	22.026	30.181
Après réassurance	27.971	22.026	23.609

RC auto

Traité « excédent de sinistre illimité »

Excédent de sinistre illimité	2024	2023	2022
Avant réassurance	48.597	32.193	36.340
Après réassurance	46.497	32.193	32.878

Incendie

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de plein Excédent de sinistre	2024	2023	2022
Avant réassurance	34.768	39.324	39.211
Après réassurance	34.714	38.865	33.180

Analyse de sensibilité

L'impact de sinistres très graves a été simulé au travers de différents scénarios :

	Définition des stress tests	Traité de réassurance
1	Un sinistre RC Auto de 15 millions d'euros	Excédent de sinistre
2	Deux sinistres RC Exploitation de respectivement 2,5 et 4,0 millions d'euros	Excédent de sinistre
3	Un tremblement de terre selon le scénario Solvency II	Excédent de sinistre catastrophe par événement & AXL Mult
4	Un sinistre incendie de 12 millions d'euros	Excédent de sinistre
5	Un sinistre incendie total sur notre plus grosse concentration d'immeubles	Excédent de sinistre par risque, catastrophe par événement, Fac Conflagration man-made

L'impact de ces scénarios sur les résultats est donné dans le tableau suivant :

Stress Test	Impact sur le résultats	Stress test (.000 €)
1	Perte brute	-15.000
	Récupération réassurance	12.000
	Résultats après réassurance	-3.000
2	Perte brute	-6.500
	Récupération réassurance	2.500
	Résultats après réassurance	-4.000
3	Perte brute	-12.272
	Récupération réassurance Excédent de Sinistre catastrophe par év	3.750
	Résultats après réassurance	-8.522
4	Perte brute	-12.000
	Récupération réassurance	10.168
	Résultats après réassurance	-1.832
5	Perte brute	-171.027
	Récupération réassurance	155.859
	Résultats après réassurance	-15.168

Souscription santé

La politique de souscription en matière de soins de santé distingue la souscription liée à une assurance groupe et celle sans assurance groupe. Les exceptions sont soumises au comité de direction.

Note 12 - Risques financiers

Le contrôle des risques liés à la détention d'actifs financiers est normé par des limites dont la description est reprise dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance. Afin de limiter l'exposition à ce type de risques, ces limites concernent les instruments financiers éligibles/non éligibles, les pratiques de gestion, d'allocation d'actifs et les titres à revenus fixes (sur base de la qualité des débiteurs et sur la séniorité/liquidité des débiteurs).

La préservation du capital est un objectif majeur sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée de par le choix du couple « Risque-performance » de ses actifs sous-jacents. Le risque idiosyncratique est limité par le choix de la qualité des débiteurs. La liquidité des actifs financiers est recherchée en ayant recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant que pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée pour éviter qu'un seul titre en déshérence ne puisse mettre en péril l'objectif de préservation du capital. La concentration dans un émetteur, dans un titre émis, dans une industrie ou dans un pays est volontairement limitée, à l'exception des obligations étatiques sur certains pays de la zone EURO.

Le département financier se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille. Le comité d'investissement s'occupe de la mise en pratique des principes d'investissements. Le contrôle de cette politique est confié à la cellule « ALM & Gestion des risques financiers » du département risque.

Dans le cadre d'IFRS 9, les actifs financiers ont été affectés de la manière suivante :

(.000 €)	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	décembre 2024
Participations dans ent. Associées	-	-	-	-	26.406	-	-	26.406
Titres à revenus variables	-	-	96.226	-	264.107	4.870	-	365.203
Fair-value to OCI			82.825		264.107			346.932
Fair-value to P&L			13.401			4.870		18.271
Titres à revenus fixes	1.960.782	61.281	-	2.127	-	-	-	2.024.189
Fair-value to OCI	1.868.794							1.868.794
Fair-value to P&L	91.988	61.281		2.127				155.395
Amortised costs	-							-
Prêts et autres placements	605.158	-	-	-	-	-	-	605.158
Fair-value to P&L	23.115							23.115
Amortised costs	582.043							582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	-	24.771	-	-	-	-	24.771
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	77.558	77.558
Total	2.565.940	61.281	120.997	2.127	290.513	4.870	77.558	3.123.285

(.000 €)	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	décembre 2023
Participations dans ent. Associées	-	-	-	-	27.125	-	-	27.125
Titres à revenus variables	-	-	94.745	-	329.366	721	-	424.832
Fair-value to OCI			78.320		329.366			407.687
Fair-value to P&L			16.424			721		17.145
Titres à revenus fixes	1.956.408	68.728	-	2.379	-	-	-	2.027.515
Fair-value to OCI	1.803.997							1.803.997
Fair-value to P&L	112.435	68.728		2.379				183.542
Amortised costs	39.976							39.976
Prêts et autres placements	532.885	-	-	-	-	-	-	532.885
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	-	24.042	-	-	-	-	24.042
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	106.121	106.121
Total	2.489.293	68.728	118.787	2.379	356.492	721	106.121	3.142.520

Bien que relevant de la norme IAS 28, les entreprises associées sont reprises dans le tableau afin de réconcilier l'ensemble des instruments financiers et de d'apporter une vue complète des investissements.

Risque de crédit

Réassurance

Pour les réassureurs, la qualité de chaque réassureur doit être telle que la notation qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la notation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances.

Rating des réassureurs

Réassureur	Rating S&P
Swiss Re	AA-
Mapfre Re	A+
QBE Re	A+
New Re	AA
VIG Re	A+
Nacional Re	A
Deutsche Rück	A+
DEVK	A+
Arundo Re (ex-CCR Re)	A
Munich Re	AA
XL Re	AA-
SMA	A+
Helvetia	A+
Aspen	A-
Korean Re	A
Everest Re (Ireland)	A+
Tokio Marine HCC	A+
Hannover Re	AA-
Liberty Mutual Insurance Europe SE, Luxembourg	A
SCOR	A+
Lloyd's (*4)	AA-
Berkley Re	A+

T&P (via Immo Re) ne réassure (QP de 87,5 %) que les polices RC Décennale d'un de nos clients. Afin de limiter les risques de Fédérale Assurance, un dépôt de 100% en espèces du montant des provisions est exigé.

Immobilisations financières

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Exposition totale au risque de crédit

ACTIF (.000 €)	2024	2023
Participations dans ent. Associées	26.406	27.125
Titres à revenus variables	365.203	424.832
Fair-value to OCI	346.932	407.687
Fair-value to P&L	18.271	17.145
Titres à revenus fixes	2.024.189	2.027.515
Fair-value to OCI	1.868.794	1.803.997
Fair-value to P&L	155.395	183.542
Amortised costs	-	39.976
Prêts et autres placements	605.158	532.885
Fair-value to P&L	23.115	-
Amortised costs	582.043	532.885
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.771	24.042
Trésorerie et équivalent de trésorerie	77.558	106.121
Total	3.123.285	3.142.520

Le portefeuille des titres à revenu fixe se détaille comme suit :

ACTIF (.000 €)	2024	2023
Titres à revenus fixes	2.024.189	2.027.515
Fair-value to OCI	1.868.794	1.803.997
Fair-value to P&L	155.395	183.542
<i>dont obligations</i>	153.268	181.163
<i>dont certificats immobiliers</i>	2.127	2.379
Amortised costs	-	39.976
Total	2.024.189	2.027.515

Risque de crédit en fonction du rating des contreparties

Le tableau ci-dessous reprend la répartition en pourcentage du portefeuille obligataire en fonction du rating interne utilisé par Fédérale Assurance.

Rating	2024	2023
AAA à A	70,71%	61,76%
BBB+ à BBB-	13,44%	15,56%
Inférieur à BBB- ou Non coté	15,85%	22,67%
Total	100,00%	100,00%

Exposition au risque de Crédit

Risque de crédit	2024	2023
Dette publique	62,7%	59,6%
Organismes supranationaux	6,6%	4,9%
Obligations couvertes	0,8%	0,0%
Emetteurs corporate du secteur financier	6,1%	6,2%
Emetteurs corporate non financier	23,9%	29,3%
Total général	100,0%	100,0%

En 2024, nous avons continué à privilégier une approche de dérisking, en se concentrant sur les obligations d'État et émissions supra nationales. La part de ces actifs dans l'allocation totale aurait progressé plus significativement sans l'impact de la hausse des taux sur leur valorisation. Cette réallocation s'est opérée au détriment des obligations d'entreprises, notamment celles du secteur immobilier.

La taille moyenne réduite de nos investissements par rapport aux marchés financiers permet à Fédérale Assurance de liquider une position rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Échéances obligataires (obligations et obligations convertibles)

(.000 €)	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	décembre 2024
Fair-value to OCI	1.263	851.597	187.775	828.159	1.868.794
Obligations	1.263	851.597	187.775	828.159	1.868.794
Fair-value to P&L	-	76.967	20.375	55.926	153.268
Obligations	-	15.686	20.375	55.926	91.988
Obligations convertibles	-	61.281	-	-	61.281
Amortised costs	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Total	1.263	928.564	208.150	884.086	2.022.062

(.000 €)	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	décembre 2023
Fair-value to OCI	94.911	765.760	238.820	704.507	1.803.997
Obligations	94.911	765.760	238.820	704.507	1.803.998
Fair-value to P&L	10.249	97.177	19.277	54.460	181.163
Obligations	10.186	28.512	19.277	54.460	112.435
Obligations convertibles	63	68.665	-	-	68.728
Amortised costs	-	39.718	-	258	39.976
Obligations	-	39.718	-	258	39.976
Total	105.160	902.655	258.097	759.225	2.025.136

Actifs dépréciés et non dépréciés

Ci-dessous une répartition du portefeuille obligataire :

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	2024
Titres à revenus fixes	1.865.366	974	2.454	1.868.794
Fair-value to OCI	1.865.366	974	2.454	1.868.794
Amortised costs				-
Prêts et autres placements	581.778	-	265	582.043
Amortised costs	581.778	-	265	582.043
Total	2.447.145	974	2.719	2.450.837

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	2023
Titres à revenus fixes	1.825.265	16.254	2.454	1.843.973
Fair-value to OCI	1.785.289	16.254	2.454	1.803.997
Amortised costs	39.976			39.976
Prêts et autres placements	532.885	-	-	532.885
Total	2.358.149	16.254	2.454	2.376.858

(.000 €)	Cost before impairment	Impairment	Cost after impairment but before revaluation to Fair Value	Revaluation to Fair Value	Carrying value
2024					
Stage 1					
Titres à revenus fixes	2.109.596	(1.558)	2.108.038	(242.671)	1.865.366
Fair-value to OCI	2.109.596	(1.558)	2.108.038	(242.671)	1.865.366
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	583.834	(2.055)	581.778	-	581.778
Stage 2					
Titres à revenus fixes	9.385	(1.811)	7.574	(6.601)	974
Fair-value to OCI	9.385	(1.811)	7.574	(6.601)	974
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	-	-	-	-
Stage 3					
Titres à revenus fixes	20.080	(13.734)	6.346	(3.892)	2.454
Fair-value to OCI	20.080	(13.734)	6.346	(3.892)	2.454
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	2.450	(2.185)	265	-	265
Total Titres à revenus fixes	2.139.061	(17.103)	2.121.958	(253.164)	1.868.794
Total Prêts et autres placements	586.284	(4.240)	582.043	-	582.043

(.000 €)					
2023	Cost before impairment	Impairment	Cost after impairment but before revaluation to Fair Value	Revaluation to Fair Value	Carrying value
Stage 1					
Titres à revenus fixes	2.002.554	(3.184)	1.999.370	(174.105)	1.825.265
Fair-value to OCI	1.961.877	(2.484)	1.959.393	(174.105)	1.785.289
Amortised costs	40.677	(700)	39.976	-	39.976
Prêts et autres placements	533.958	(1.073)	532.885	-	532.885
Stage 2					
Titres à revenus fixes	22.491	(1.886)	20.605	(4.350)	16.255
Fair-value to OCI	22.491	(1.886)	20.605	(4.350)	16.255
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	-	-	-	-
Stage 3					
Titres à revenus fixes	17.882	(11.574)	6.308	(3.854)	2.454
Fair-value to OCI	17.882	(11.574)	6.308	(3.854)	2.454
Amortised costs	-	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	-	-	-	-
Total Titres à revenus fixes	2.042.926	(16.644)	2.026.282	(182.308)	1.843.973
Total Prêts et autres placements	533.958	(1.073)	532.885	-	532.885

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
2024	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance
01 01 2024	(4.257)	(1.886)	(11.574)	(17.718)
Transfers to Stage 1	(37)	-	-	(37)
Transfers to Stage 2	-	923	-	923
Transfers to Stage 3	-	-	(886)	(886)
Derecognitions	1.350	1.038	2.926	5.315
Acquisitions / Other	(669)	(1.886)	(6.385)	(8.940)
31 12 2024	(3.613)	(1.811)	(15.919)	(21.343)

(.000 €)	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
2023	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance	ECL Allowance
01 01 2023	(2.826)	(2.763)	(5.578)	(11.167)
Transfers to Stage 1	480	-	-	480
Transfers to Stage 2	-	(279)	-	(279)
Transfers to Stage 3	-	-	(201)	(201)
Derecognitions	963	150	368	1.482
Acquisitions / Other	(2.875)	1.006	(6.163)	(8.032)
31 12 2023	(4.257)	(1.886)	(11.574)	(17.718)

Fédérale regarde les indicateurs suivants s'il y a une augmentation significative du risque du crédit, c'est-à-dire une dégradation de la note de crédit, le non-paiement des intérêts au-dessus de 30 jours,

rupture de contrat, emprunteur en difficulté financière importante, et autres éléments significatifs pour les expositions concernées.

Trésorerie et équivalent trésorerie

Ci-dessous, les montants comptabilisés en trésorerie suivant le rating des contreparties (rating S&P).

(.000 €)	2024	2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	77.558	106.121
A	73.668	100.227
BBB	-	-
Non rated	3.889	5.894

Risque de marché

Risque de taux

La politique de placement établit la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments (fourchettes autorisées) mais également des limites afin de restreindre les risques attribuables à des changements possibles de taux d'intérêt. La prise en compte de ce risque va influencer entre autres :

- Les types d'investissement qui sont réalisés ;
- La durée des investissements qui est calquée sur la durée des passifs selon le principe de cash-flow matching ;
- L'évolution de la répartition entre les catégories des actifs (actions / obligations).

Risque de spread

Le suivi de ce risque a lieu à plusieurs niveaux, dont :

- La qualité de l'émetteur et son évolution ;
- La séniorité de la dette ;
- Le type d'émetteur (public ou privé).

Risque sur actions

L'évolution de la valeur des actions en portefeuille est l'objet d'un suivi régulier. La volatilité des résultats du portefeuille est limitée de par le choix du couple « risque-performance » de ses actifs sous-jacents.

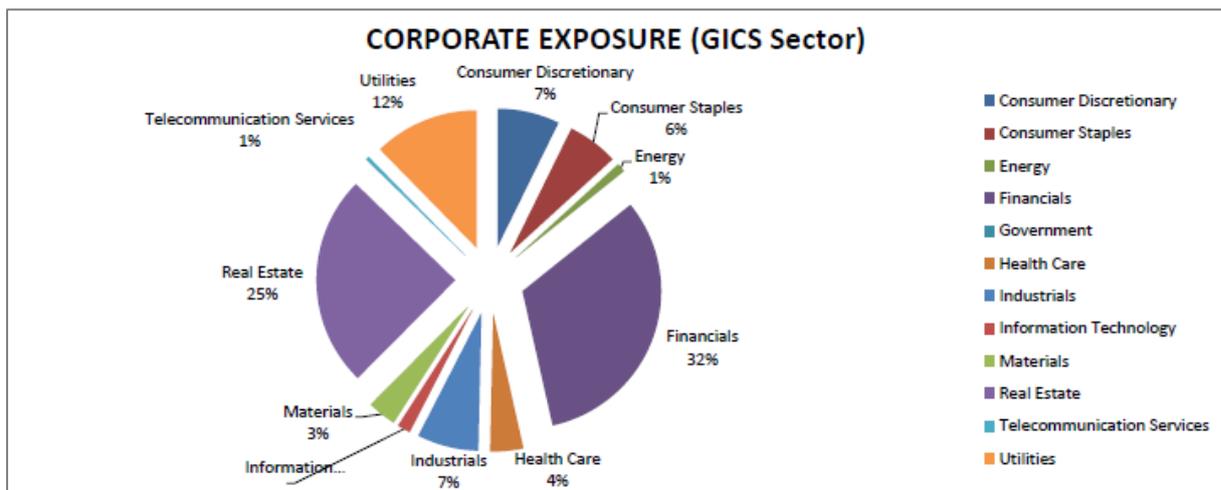
Risque sur actifs immobiliers

L'évolution de la valeur des actifs immobiliers en portefeuille est suivie régulièrement. L'immobilier physique est géré (entretien des bâtiments, location, développement de projet etc.) par la société immobilière de Fédérale Assurance.

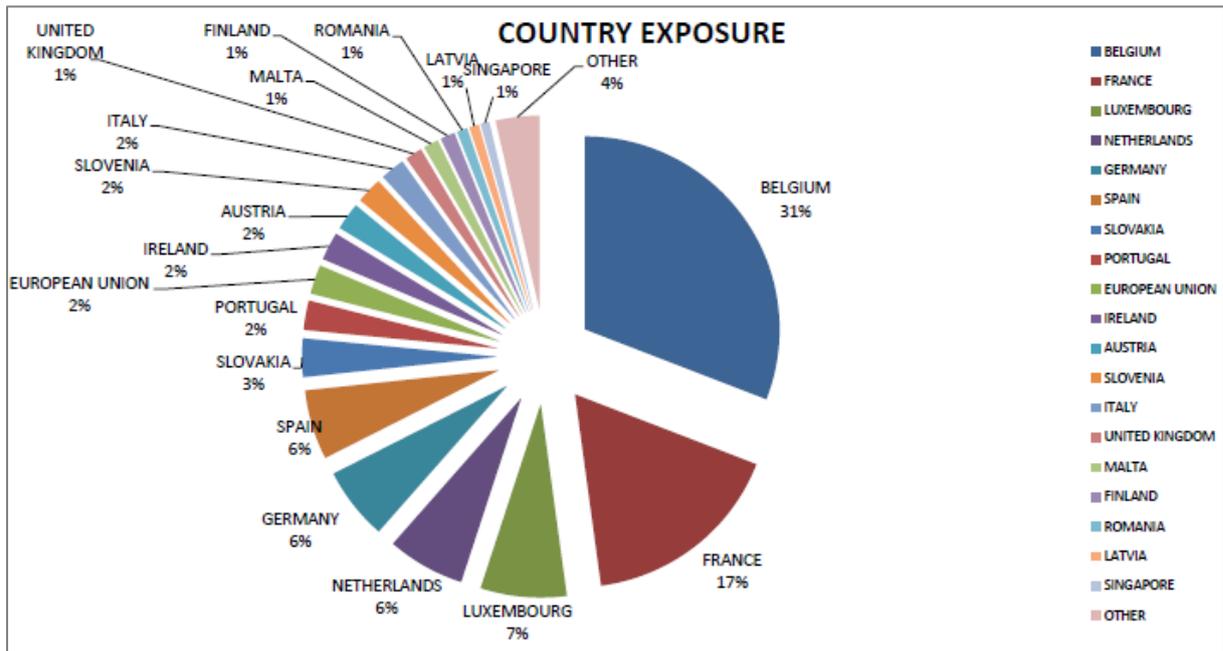
Risque de concentration

Les limites financières de Fédérale Assurance définissent la valeur maximum de l'exposition par rapport à un émetteur, via un pourcentage par rapport à la valeur globale du portefeuille. L'exposition à une contrepartie est soumise à des niveaux d'approbation restrictifs au fur et à mesure de leur importance et sont soumis à une charge en capital à partir du seuil de 1.5% des actifs totaux. Les gestionnaires du portefeuille ont pour instruction de respecter un niveau de diversification sur base de l'allocation sectorielle et de l'allocation géographique, même dans les débiteurs étatiques.

Allocation du secteur « corporate » :



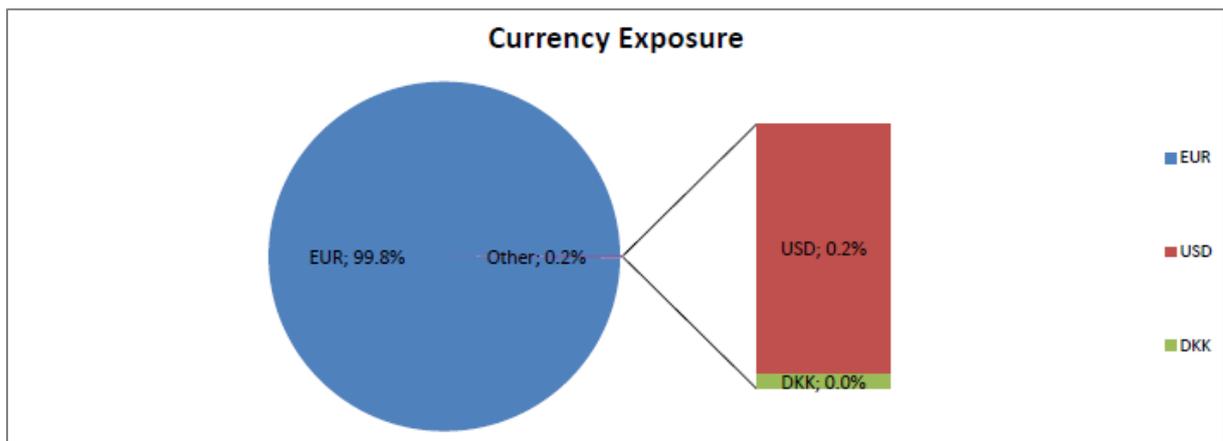
Répartition par pays :



Risque de change

Au sein de Fédérale Assurance, ce risque est limité compte tenu de la proportion du portefeuille qui est investie en devises non EUR. Des études ponctuelles sont réalisées sur les risques de change à la demande des gestionnaires financiers avant tout investissement non congruent.

Exposition au risque de change :



Répartition des actifs par devise

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des actifs par devise, à l'exception des entreprises liées :

2024 (.000 €)	Titres à revenus fixes	Titres à revenus variables	Prêts et autres placements financiers	Trésorerie
DKK	357	-	-	1.029
EUR	2.023.832	365.201	599.038	75.938
GBP	-	-	-	1
USD	-	3	6.120	590
Total	2.024.189	365.203	605.158	77.558

2023 (.000 €)	Titres à revenus fixes	Titres à revenus variables	Prêts et autres placements financiers	Trésorerie
DKK	436	-	-	904
EUR	2.016.893	424.829	532.885	103.232
USD	10.186	2	-	1.985
Total	2.027.515	424.832	532.885	106.121

Fédérale Assurance n' a pas des passifs en devise.

Les expositions en devise sont négligeables. Par conséquent, les éventuelles analyses de sensibilité ont également un impact négligeable sur la situation financière de Fédérale Assurance.

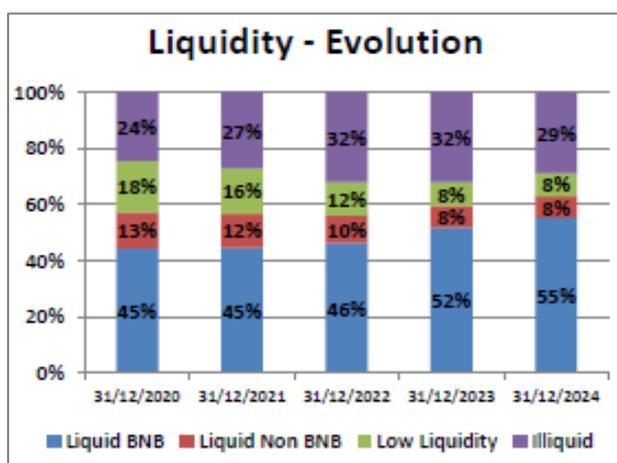
Risque de liquidité

Les objectifs des gestionnaires de la trésorerie de Fédérale Assurance sont de :

- Disposer de suffisamment de cash sur les comptes des sociétés pour payer les prestations aux assurés et les frais inhérents au fonctionnement de la compagnie ;
- Limiter l'excédent de cash en investissant le surplus, (après avoir couvert les flux de court terme) dans des actifs financiers.

La taille moyenne réduite de nos investissements par rapport aux marchés financiers permet à Fédérale Assurance de liquider une position rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Risque de liquidité	2024	2023
Illiquid : depends on finding a specific counterparty	29%	32%
Low Liquidity : small & mid cap + Corporates	8%	8%
Liquid BNB	55%	52%
Liquid Non BNB	8%	8%
Total	100%	100%



Profil de maturité des actifs

Un actif courant est soit un actif destiné à être vendu à court terme, soit un actif que l'on s'attend à encaisser à court terme, ou encore un actif qui est disponible à court terme.

Par court terme, on entend un délai d'un an.

2024 (.000 €)	Courant	Non courant	Total
Titres à revenus variables	-	365.203	365.203
Fair-value to OCI	-	346.932	346.932
Fair-value to P&L	-	18.271	18.271
Titres à revenus fixes	1.263	2.022.927	2.024.189
Fair-value to OCI	1.263	1.867.531	1.868.794
Fair-value to P&L	-	155.395	155.395
Amortised costs	-	-	-
Prêts et autres placements	-	605.158	605.158
Fair-value to P&L	-	23.115	23.115
Amortised costs	-	582.043	582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	24.771	24.771
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	1.354	126.411	127.765
Autres actifs, créances	322.542	2.578	325.121
Trésorerie et équivalent de trésorerie	77.558	-	77.558
Grand Total	402.717	3.147.048	3.549.765
2023 (.000 €)	Courant	Non courant	Total
Titres à revenus variables	-	424.832	424.832
Fair-value to OCI	-	407.687	407.687
Fair-value to P&L	-	17.145	17.145
Titres à revenus fixes	105.160	1.922.355	2.027.515
Fair-value to OCI	94.911	1.709.087	1.803.997
Fair-value to P&L	10.249	173.293	183.542
Amortised costs	-	39.976	39.976
Prêts et autres placements	15.086	517.799	532.885
Fair-value to P&L	-	-	-
Amortised costs	15.086	517.799	532.885
Placements liés à des contrats en unités de compte	-	24.042	24.042
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	989	102.363	103.352
Autres actifs, créances	311.385	2.419	313.805
Trésorerie et équivalent de trésorerie	106.121	-	106.121
Grand Total	538.741	2.993.811	3.532.552

Profil de maturité des passifs

Pour la réalisation des tableaux ci-dessous, des cash-flows IFRS17 non actualisés ont été calculés.

Comme le portefeuille Individuelle Classique n'est plus modélisé à partir de 2024, ces flux de trésorerie ne sont plus inclus.

2024	< 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	> 20 ans	Total
€ milliers								
CFs IFRS17 non actualisés	88.372,96	251.609,98	268.095,57	449.137,66	356.213,18	335.776,06	643.683,40	2.392.888,79

2023	< 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	> 20 ans	Total
€ milliers								
CFs IFRS17 non actualisés	87.471,07	246.230,34	321.774,51	551.491,98	335.132,42	257.735,18	537.058,07	2.336.893,57

En 2024

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle Classique	Individuelle Universal Life	Total
2025	0,00	67.808,56	67.808,56
2026	0,00	83.247,87	83.247,87
2027	0,00	89.911,87	89.911,87
2028	0,00	93.240,86	93.240,86
2029	0,00	75.905,19	75.905,19
2030	0,00	49.052,64	49.052,64
2031	0,00	47.055,78	47.055,78
2032	0,00	37.802,42	37.802,42
2033	0,00	26.014,91	26.014,91
2034	0,00	24.005,83	24.005,83
Total	0,00	594.045,94	594.045,94

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Groupe Classique	Groupe Universal Life	Total
2025	17.325,44	3.065,58	20.391,03
2026	19.628,18	15.634,19	35.262,37
2027	26.197,53	16.978,95	43.176,49
2028	25.344,44	20.020,49	45.364,93
2029	34.256,41	19.326,82	53.583,23
2030	27.490,34	22.689,22	50.179,56
2031	36.642,84	23.730,15	60.372,98
2032	28.811,29	22.265,53	51.076,82
2033	29.974,11	22.112,63	52.086,74
2034	29.883,60	21.605,41	51.489,01
Total	275.554,19	187.428,97	462.983,16

En 2023

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle Classique	Individuelle Universal Life	Total
2024	-102,14	55.604,01	55.501,87
2025	-60,09	79.423,42	79.363,33
2026	-54,99	96.013,62	95.958,63
2027	-38,14	108.515,46	108.477,32
2028	-30,57	116.785,64	116.755,08
2029	-17,88	94.979,64	94.961,76
2030	-7,84	71.138,24	71.130,40
2031	0,85	55.679,41	55.680,26
2032	13,73	32.301,14	32.314,87
2033	26,34	27.497,29	27.523,63
Total	-270,72	737.937,86	737.667,14

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Groupe Classique	Groupe Universal Life	Total
2024	19.791,16	11.927,76	31.718,92
2025	20.065,91	6.957,82	27.023,74
2026	23.434,58	20.321,75	43.756,33
2027	27.544,44	19.485,60	47.030,03
2028	26.698,53	22.742,38	49.440,92
2029	31.860,58	19.770,79	51.631,36
2030	27.771,22	24.199,48	51.970,70
2031	36.860,93	24.665,45	61.526,38
2032	29.045,57	23.196,32	52.241,89
2033	29.921,28	22.603,82	52.525,10
Total	272.994,19	195.871,17	468.865,36

Juste valeur des instruments financiers

Sont évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ;
- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via le compte de résultats ;
- Les actifs financiers liés aux contrats en unité de compte (branche 23 en assurance vie).

La juste valeur des instruments financiers est effectuée selon trois niveaux distincts :

Niveau 1 : la juste valeur de l'instrument financier est déterminée par le cours d'un actif ou d'un passif identique dans un marché actif.

Niveau 2 : la juste valeur de l'instrument financier est déterminée sur base de techniques de valorisation, en utilisant des données autres que les cours du niveau 1, mais qui sont observables dans les marchés d'actifs ou de passifs, directement ou indirectement.

Niveau 3 : la juste Valeur de l'instrument financier est déterminée sur base de techniques de valorisation, en utilisant des données qui ne sont pas (entièrement) basées sur des données observables de marché.

Ci-dessous un tableau reprenant la répartition des actifs :

2024 (.000 €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenus variables	174.342	140.192	50.669	365.203
Fair-value to OCI	168.283	135.446	43.204	346.932
Fair-value to P&L	6.059	4.746	7.466	18.271
Titres à revenus fixes	1.767.281	221.529	35.380	2.024.189
Fair-value to OCI	1.646.002	221.529	1.263	1.868.794
Fair-value to P&L	121.278	-	34.117	155.395
Amortised costs	-	-	-	-
Prêts et autres placements	-	382.674	222.484	605.158
Fair-value to P&L	-	23.115	-	23.115
Amortised costs	-	359.559	222.484	582.043
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.771	-	-	24.771
Total	1.966.394	744.395	308.533	3.019.322

2023 (.000 €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenus variables	267.334	157.497	-	424.832
Fair-value to OCI	250.910	156.777	-	407.687
Fair-value to P&L	16.424	721	-	17.145
Titres à revenus fixes	1.626.232	359.619	41.665	2.027.515
Fair-value to OCI	1.506.114	297.884	-	1.803.997
Fair-value to P&L	120.118	21.759	41.665	183.542
Amortised costs	-	39.976	-	39.976
Prêts et autres placements	-	333.351	199.533	532.885
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.042	-	-	24.042
Total	1.917.608	850.467	241.198	3.009.274

Sensibilité aux variations de taux

Différents chocs ont été appliqués sur le portefeuille du Groupe.

L'impact des instruments classés en « Fair Value Through OCI » est répercuté dans les autres éléments du résultat, tandis que celui des instruments classés en « Fair Value Through P&L » se répercute dans le compte de résultats.

Ci-dessous un aperçu des résultats.

Portefeuille obligataire :

2024	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Titres à revenus fixes (.000 €)			
Fair-value to OCI	1.868.794,09	-4,05%	-76.875,50
Fair-value to P&L	155.395,35	-1,34%	-2.424,95
Amortised cost	0,00	0,00%	0,00
Total	2.024.189,44		-79.300,45

2023	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %	Impact €
Titres à revenus fixes (.000 €)			
Fair-value to OCI	1.803.997,42	-4,27%	-80.655,34
Fair-value to P&L	183.542,18	-1,97%	-6.033,73
Amortised cost	39.975,70	0,00%	0,00
Total	2.027.515,30		-86.689,07

Portefeuille d'actions :

L'objectif est de mesurer l'impact d'une chute du marché des actions sur le portefeuille de la compagnie.

Le choc observé sur les indices sera atténué (ou accentué) par la sensibilité du portefeuille de la compagnie par rapport au marché.

Exercice 2024 - caractéristiques du choc :

2024	Chocs
Actions_Liquides	-10,00%
Actions_Real_Estate	-10,00%

2024	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Titres à revenus variables (.000 €)			
Actions_Liquides	196.645,18	-10,00%	-19.664,52
Actions_Real_Estate	168.557,96	-10,00%	-15.818,29
Total	365.203,14		-35.482,81

2023 (.000 €)	Valeur de marché	impact en %	Impact €
Actions_Liquides	207.072,42	-7,09%	-14.686,36
Actions_Real_Estate	217.759,37	-4,93%	-22.380,65
Total	424.831,78		-37.067,01

Les variations de valeur sur actions liées aux chocs passent principalement via l'OC (fin d'année 2023, 407.7 M€ du montant total de 424.8 M€ ou 96% est comptabilisé en juste valeur via OCI).

Prêts et créances :

En IFRS, les prêts sont valorisés en « amortized cost » et ne sont pas sensibles aux variations des taux d'intérêts.

Les prêts sont principalement en taux fixe.

Note 13 - Risques opérationnels

Le risque opérationnel est géré au sein de Fédérale Assurance en grande partie de façon décentralisée à l'aide de méthodes, de règlements et de recommandations.

Externalisation

La politique de Fédérale Assurance est de ne pas privilégier la sous-traitance de fonctions opérationnelles. La seule exception est la gestion des rémunérations qui est externalisée auprès d'un secrétariat social. Les conseils d'administration ont approuvé la politique de sous-traitance rédigée conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle.

Business continuity plan / Disaster recovery plan

Une équipe pluridisciplinaire s'occupe sous la responsabilité d'un membre du comité de direction de définir un standard en matière de gestion de crise et de continuité d'activité. Elle est également chargée de contrôler la mise en œuvre au sein des différentes entités opérationnelles.

Business continuity plan :

Le comité de direction s'assure que l'organisation soit conçue de manière telle qu'en cas d'interruption sérieuse et non planifiée de ses activités, Fédérale Assurance puisse maintenir ses fonctions critiques ou les rétablir le plus rapidement possible et puisse ainsi reprendre dans un délai raisonnable l'exercice de ses activités normales.

Disaster recovery plan :

Ce plan fournit les procédures détaillées nécessaires pour faciliter la reprise des activités. Il est testé annuellement ce qui débouche sur des améliorations continues.

Informatique

L'activité de Fédérale Assurance dépend dans une large mesure de l'efficacité de nos systèmes informatiques. L'affectation de ressources est nécessaire pour assurer la maintenance et l'amélioration de nos systèmes informatiques en vue notamment de suivre l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur et les standards réglementaires.

Les conséquences d'atteintes aux systèmes d'information correspondent de manière directe à une disparition d'actifs mais également à des pertes indirectes. Ces dernières sont généralement pernicieuses car leurs effets ne se font généralement sentir qu'à plus long terme (atteinte à l'image de marque, manque à gagner, retard technologique, etc.).

La gestion des risques doit être un processus permanent. La réévaluation des risques doit intervenir en temps opportun : de manière périodique ou lors d'événements tels que le lancement d'une nouvelle application, la modification dans la configuration des réseaux, la mutation de responsables, la réorganisation d'un département, etc. Tout ceci va donc requérir une méthode de « gestion du changement » adéquate. A ce sujet, les informaticiens disposent d'une procédure de gestion des changements (maintenance évolutive/corrective – nouvelle fonctionnalité – nouveau projet) et les responsables de la sécurité d'une instruction en cas de départ d'un membre du personnel.

Le Security Officer tient à jour la politique de sécurité du système d'information au sein de Fédérale Assurance. Cette politique consiste à protéger et sauvegarder l'information, définir la position de Groupe en matière de sécurité, à minimiser les risques, à respecter les diverses réglementations et législations ainsi que définir les conséquences d'une violation. Cette politique de sécurité a été exposée et approuvée par les conseils d'administration. Le comité de direction a également présenté aux conseils d'administration sa politique et stratégie en matière de fourniture de services via internet.

Le Data Protection Officer est le garant de la protection des données personnelles de nos clients et est membre du Groupe de sécurité des systèmes informatiques de Fédérale Assurance.

Fraud risk

Lors de l'établissement du contrat d'assurance, il existe quelques techniques susceptibles de prévenir la fraude telles que l'instauration d'une franchise, le système de bonus-malus, l'obligation de déposer une plainte aux autorités légales, la présentation de l'objet endommagé et l'indemnisation en nature plutôt qu'en espèce. La direction de Fédérale Assurance intensifie et systématise la lutte contre la fraude à l'assurance, tant lors de la souscription des contrats que lors de la déclaration des sinistres.

Pour se faire, une convention « Lutte contre la fraude » et un guide de lutte contre la fraude ont été élaborés. Ce guide a pour objectif de fournir des pistes et des outils d'enquête en vue d'examiner efficacement et en profondeur les cas considérés comme suspects.

Dans la gestion quotidienne, les règles de traçabilité et d'identification sont clairement définies. Dans le cadre de la coordination au niveau des fraudes, un point de contact est désigné pour les branches Vie. Pour les branches Non Vie, il existe le «Groupe Contact Fraude».

Legal risk

Les modifications des lois et des règlements existants en matière d'assurance pourraient affecter la conduite des activités, l'exposition à des déclarations de sinistres dans le cadre de polices existantes et l'offre de produits d'assurance. En effet, les modifications de la législation fiscale peuvent réduire l'attrait de certains de nos produits.

Les départements juridiques de Fédérale Assurance sont fortement scindés en services spécialisés et ont pour principale mission d'évaluer les contrats et de suivre de près les développements dans le domaine de la législation et de la réglementation.

Social

En matière sociale, les enjeux majeurs de Fédérale Assurance consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

Pour motiver leurs collaborateurs, les responsables mettent tout en œuvre pour leur donner un environnement de travail agréable et valorisant. Cela se concrétise par l'établissement de relations cordiales, le respect de l'autre, le respect des règlements en vigueur, le respect des droits de chacun et la réalisation des devoirs de chacun.

Note 14 - Risques de stratégie et de réputation

La stratégie du Groupe est d'assurer la pérennité de ses activités. Cela implique de maintenir l'indépendance de Fédérale Assurance, de garder le statut des sociétés et la redistribution des bénéfices, de conserver les modes de distribution et de confirmer l'attachement au secteur de la Construction. Complémentairement, l'assurance des autres PME et des risques de masse est développée dans le but de compenser les aléas de la conjoncture du secteur de la construction, de majorer notre chiffre d'affaires (afin de répartir les frais généraux sur un plus grand volume) et de réaliser des excédents supplémentaires dans des branches rentables.

Les règles de déontologie à respecter par le personnel de Fédérale Assurance stipulent que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à l'image de marque ni compromettre l'intégrité du Groupe en respectant :

- Les obligations de confidentialité des données traitées ou dont le personnel a connaissance par le fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles ;
- Les règles de conflits d'intérêts en matière de rédaction de contrats, d'encaissement de prime et de règlements des sinistres ;
- Les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, vis-à-vis des clients et vis-à-vis des contreparties.

La commercialisation des produits via un réseau de vente propre permet le contact direct avec la clientèle. Pour maintenir cette proximité, la décentralisation de nos activités est maintenue et éventuellement renforcée. Dans la toute grande majorité des cas, nos intermédiaires sont des agents salariés (conseillers et gérants de bureaux de vente). Au terme de leur formation technique et pratique, nos intermédiaires sont identifiés auprès de la FSMA.

Note 15 - Gestion du capital

La gestion d'une compagnie d'assurance doit satisfaire les intérêts de toutes les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise, c'est-à-dire des actionnaires ou affiliés, des assurés, des régulateurs, des fournisseurs /sous-traitants, du management et des employés.

Les attentes réglementaires

La Directive Solvabilité II et les mesures d'exécution préconisées par l'EIOPA posent la définition de la tolérance au risque comme un prérequis indispensable pour répondre à un certain nombre d'exigences clés.

Dans le cadre du système de gestion des risques, l'article 45 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), prévoit que « chaque entreprise d'assurance et de réassurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation porte au moins sur le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ».

Le reporting à destination du public doit inclure une description de la tolérance au risque définie par l'Entreprise, le processus par lequel cette tolérance au risque est déléguée au management.

La réalisation de l'ORSA contribuera à une meilleure formalisation de l'appétit pour le risque des compagnies d'assurances et une plus grande maîtrise de la prise de risque à tous les niveaux de décision de l'Entreprise.

En conclusion, la mise en place d'un système de gestion des risques efficace rendra les compagnies d'assurances plus aptes à réagir aux conditions difficiles et à définir des stratégies mieux adaptées à leur politique de rentabilité et de risque.

C'est dans ce cadre de réflexion que s'inscrit cette description de la politique de gestion des capitaux propres de notre groupe.

Paramètres de gestion du capital

Dans le chef d'une association d'assurance mutuelle et/ou une société coopérative, le capital disponible représente l'amortisseur final contre les scénarios adverses.

La qualité du capital dépend de sa composition en Tier 1, Tier 2 et Tier 3. Si la composante en Tier 1 est importante, la compagnie d'assurances aura davantage de facilité à lever du capital et cela entrera aussi dans les critères des agences de rating. Actuellement, la quasi-totalité du capital répond à cette condition de Tier 1.

Les principes de la gestion des fonds propres

La diversification des activités de Fédérale Assurance (Vie, non vie et AT) constitue également un élément stabilisateur via la diversification des risques qu'elle permet, au même titre d'ailleurs que la réassurance.

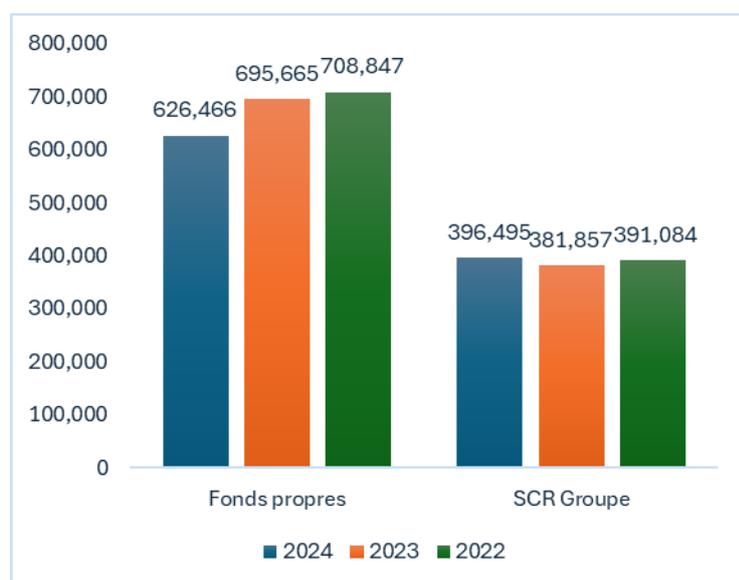
Marge de Solvabilité (Solvency II)

La marge de solvabilité établie au 31 décembre de l'exercice s'établit comme suit :

(.000€)	2024	2023	2022
Fonds propres	626,466	695,665	708,847
SCR Groupe	396,495	381,857	391,084
Ratio	158%	182%	181%

Le reporting annuel consolidé concernant la marge de Solvabilité (Solvency II) de l'année 2024 est préparé conformément aux dates de reporting réglementaires.

Fonds propres et SCR au 31/12 (€ milliers)



Commentaires du bilan

Note 16 - Immobilisations incorporelles

Les développements internes

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Valeur initiale	33.430	29.687
Entrées de l'exercice	5.042	6.230
Sorties de l'exercice	1.786	2.488
Valeur au 31/12	36.686	33.430
Amortissements cumulés	17.324	15.047
<i>dont amortissements de l'exercice</i>	<i>2.277</i>	<i>3.174</i>
Valeur nette	19.362	18.383

Les logiciels d'application

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Valeur initiale	11.686	11.482
Entrées de l'exercice	561	241
Sorties de l'exercice	-	37
Valeur au 31/12	12.247	11.686
Amortissements cumulés	9.958	9.565
<i>dont amortissements de l'exercice</i>	<i>393</i>	<i>103</i>
Valeur nette	2.289	2.121

Autres coûts informatiques

Les coûts générés par des projets ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont repris ci-dessous.

Les autres coûts, non imputables à des projets, sont essentiellement des coûts liés au fonctionnement et à l'organisation des services, ainsi que des coûts de formation et de support générés par l'informatique.

Ces coûts sont pris immédiatement en charge dans la rubrique des frais d'exploitation (Note 31).

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Coût des projets non IFRS	6.432	8.842
Coûts non liés à des projets	11.799	8.102
Total	18.231	16.944

Note 17 - Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Coût d'acquisition	59.045	60.449
Entrées de l'exercice	124	669
Sorties de l'exercice	2.905	2.072
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur brute au 31/12	56.263	59.045
Amortissements cumulés	5.484	6.562
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>(1.077)</i>	<i>1.150</i>
Valeur nette	50.779	52.483

Contrats de location simple

Les loyers payés par le Groupe dans le cadre de son activité sont les suivants :

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Loyers payés	278	270

Il n'y a pas d'immeuble en construction en 2024 parmi les immeubles d'exploitation.

Note 18 - Immeubles de placement

Immeubles de placement

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Coût d'acquisition	429.559	440.959
Entrées de l'exercice	19.249	979
Sorties de l'exercice	8.408	3.345
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur brute au 31/12	440.400	429.559
Réévaluation à la juste valeur	19.242	27.533
Valeur nette	459.642	457.091

Les différents processus d'évaluation des immeubles du Groupe (voir note 10) permettent de classifier la détermination de la juste valeur au niveau 3.

Spécifiquement, concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles conformément aux règles prescrites par la norme IFRS 13.

Loyers perçus

Les loyers perçus dans le cadre de la location des immeubles sont les suivants :

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Loyers payés	22.717	21.360

Nous estimons qu'il n'y aura pas de variations significatives des loyers futurs des 5 prochaines années.

Charges payées

Les charges encourues sur les immeubles de placement s'élèvent à :

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Charges payées	1.682	1.260

Il n'existe aucune restriction à la réalisation des immeubles de placement, ni à la perception des produits engendrés par ces réalisations. De même aucune obligation d'achat, de construction, d'aménagement ou de réparation n'existe dans le chef de Fédérale Assurance.

Autres immeubles

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Montant des stocks	70.269	65.821

Le montant des immeubles destinés à la vente correspond aux stocks tels que comptabilisés par l'immobilière du Groupe (FRE), Hessenplein, River Park, Scheutbosch et Belle au Bois. Ils sont comptabilisés à la plus petite valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur réalisable.

L'augmentation significative est expliquée par les immeubles River Park et Hessenplein.

Autres immobilisations corporelles

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Autres immobilisations corporelles	3.043	3.359

Ces actifs corporels sont relatifs aux installations, équipements, matériels et mobiliers enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent.

Note 19 - Actifs financiers

2024 (.000 €)	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Cote / Décote	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
Titres à revenus variables	424.832	71.809	(101.235)	-	-	-	(30.203)	365.203
Fair-value to OCI	407.687	68.098	(98.352)	-	-	-	(30.502)	346.932
Fair-value to P&L	17.145	3.711	(2.883)	-	-	-	298	18.271
Titres à revenus fixes	2.027.515	550.664	(473.606)	4.982	-	(62.218)	(23.148)	2.024.189
Fair-value to OCI	1.803.997	524.490	(446.369)	4.310	-	-	(17.633)	1.868.794
Fair-value to P&L	183.542	26.174	(27.237)	673	-	(22.242)	(5.515)	155.395
Amortised costs	39.976	-	-	-	-	(39.976)	-	-
Prêts et autres placements	532.885	72.146	(60.950)	0	(2.741)	62.218	1.601	605.158
Fair-value to P&L	-	9.042	(9.770)	-	-	22.242	1.601	23.115
Amortised costs	532.885	63.105	(51.180)	0	(2.741)	39.976	-	582.043
Placements financiers	2.985.232	694.620	(635.791)	4.982	(2.741)	(0)	(51.750)	2.994.550
Placements liés à des contrats en unités de compte	24.042	2.923	(2.795)	-	-	-	601	24.771
Total général	3.009.274	697.543	(638.586)	4.982	(2.741)	(0)	(51.149)	3.019.322

Les autres variations sont dues aux reclassifications des créances et des private equity de titres à revenus fixes vers autres placements.

2023 (.000 €)	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Cote / Décote	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
Titres à revenus variables	385.630	66.185	(55.153)	-	-	-	28.169	424.832
Fair-value to OCI	371.534	59.669	(50.834)	-	-	-	27.317	407.687
Fair-value to P&L	14.095	6.516	(4.319)	-	-	-	853	17.145
Titres à revenus fixes	2.183.512	402.493	(616.789)	1.614	(2.162)	(1)	58.848	2.027.515
Fair-value to OCI	1.839.908	341.520	(435.703)	2.628	-	(1)	55.646	1.803.997
Fair-value to P&L	265.944	60.407	(144.998)	(1.013)	-	-	3.203	183.542
Amortised costs	77.660	566	(36.088)	-	(2.162)	-	-	39.976
Prêts et autres placements	589.479	217.129	(272.792)	136	(1.068)	-	-	532.885
Placements financiers	3.158.620	685.807	(944.734)	1.751	(3.230)	(1)	87.018	2.985.232
Placements liés à des contrats en unités de compte	20.458	4.354	(1.997)	-	1.228	-	-	24.042
Total général	3.179.078	690.161	(946.731)	1.751	(2.003)	(1)	87.018	3.009.274

Note 20 - Créances et trésorerie

Autres actifs, créances

(.000 €)	2024		2023	
	décembre		décembre	
Prêts aux membres du personnel		3		18
Intérêts échus à recevoir		42.161		44.114
Impôt à récupérer		14.557		7.401
Comptes courants		7.050		6.446
Autres créances		209.233		218.149
Autres actifs		52.117		37.678
Total autres créances		325.118		313.787
Total		325.121		313.805

Créances par maturité

(.000 €)	2024		2023	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Prêts		3		18
Autres créances	322.542	2.576	311.385	2.402
Total	322.542	2.578	311.385	2.419

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants de trésorerie se répartissent comme suit en fonction du rating observé auprès des agences de notation.

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
A	73.668	100.227
BBB	-	-
Non rated	3.889	5.894
Total	77.558	106.121

Le poste « *Trésorerie et équivalents de trésorerie* » représente le numéraire disponible immédiatement ou très rapidement.

Cet actif financier comprend les espèces et les quasi-espèces détenues par le Groupe, l'argent contenu dans les caisses, les chèques (traite ou mandats) reçus des clients et non encore déposés, le solde de tous les comptes en banque.

Note 21 - Fonds propres

Capitaux propres

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Capitaux propres du groupe	730.984	785.720
Capital	-	-
Réserves et report à nouveaux	630.200	504.981
Résultat net de la période	42.441	121.978
Autres éléments du résultat global	58.344	158.762
IFRS 9 - Instruments financiers	(170.742)	(125.097)
<i>Impôts différés correspondant</i>	46.395	44.711
IAS 19 - Avantages au Personnel	(16.971)	(17.932)
<i>Impôts différés correspondant</i>	1.787	2.458
IFRS 17 - Contrats d'assurance	256.754	327.709
<i>Impôts différés correspondant</i>	(58.880)	(73.088)
Part des minoritaires	1.976	1.881
Total des capitaux propres	732.961	787.601

Les Participations ne donnant pas le contrôle sont relatives à la Société Coopérative, qui commercialise et gère les sinistres des branches IARD, et aux autres sociétés consolidées en « global » pour lesquelles Fédérale Assurance ne détient pas 100%.

Pour information, les fonds propres calculés selon les spécifications Solvabilité II :

(.000€)	2024	2023	2022
Fonds propres	626,466	695,665	708,847
SCR Groupe	396,495	381,857	391,084
Ratio	158%	182%	181%

Note 22 - Passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance

Cette section présente de manière détaillée le montant bilantaire des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

(.000 €)	2024	2023
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Passifs d'assurance mesurés en PAA	1.097.732	1.001.330
Passifs d'assurance mesurés en BBA	1.846.838	1.806.926
Autres passifs d'assurance	-	24.293
Total	2.944.570	2.832.549

Sont mesurés en PAA les contrats d'assurance non-vie alors que les contrats d'assurance vie sont mesurés en BBA. Le détail de ces montants est donné ci-dessous. Les autres passifs d'assurance sont des cash flows à payer à court terme et sont liées aux contrats d'assurance mesurées en PAA.

Contrats d'assurance non-vie (PAA)

Les passifs liés aux contrats d'assurance non-vie sont mesurés avec le modèle d'allocation de la prime (Premium Allocation Approach PAA).

Premium Allocation Approach (PAA) (.000 €)	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims		2024
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	70.644	8.000	878.336	50.891	1.007.871
Opening insurance contract liabilities	70.644	8.000	878.336	50.891	1.007.871
Insurance revenue	(375.429)	-	-	-	(375.429)
Insurance service expenses	62.060	2.447	352.253	6.353	423.113
Incurred claims and other insurance service expenses	-	-	198.149	16.229	214.378
Amortisation of insurance acquisition cash flows	62.060	-	-	-	62.060
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	2.447	-	-	2.447
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	154.104	(9.876)	144.228
Investment components	-	-	-	-	-
Insurance service result	(313.369)	2.447	352.253	6.353	47.684
Insurance finance income/expense recognized in P&L	-	-	12.062	688	12.750
Total changes in the statement of profit or loss	(313.369)	2.447	364.315	7.041	60.434
Insurance finance income/expense recognized in OCI	-	-	18.041	858	18.899
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(313.369)	2.447	382.356	7.899	79.334
Cash flows	330.153	-	(319.626)	-	10.527
Premiums received	392.213	-	-	-	392.213
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(319.626)	-	(319.626)
Insurance acquisition cash flows	(62.060)	-	-	-	(62.060)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	87.428	-	941.066	58.790	1.097.732
Net closing balance	87.428	10.447	941.066	58.790	1.097.732

Une partie des créances et dettes d'assurance était reprise dans les autres actifs / passifs au 31/12/2023. Elles sont dorénavant reprises entièrement dans les actifs et passifs liés aux contrats d'assurance. Cela explique le reclassement de 6,5 M€ entre le 31/12/2023 et le 1/01/2024.

Premium Allocation Approach (PAA) (.000 €)	Liabilities for remaining		Liabilities for incurred claims		2023
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	60.829	27.000	879.772	64.582	1.032.183
Opening insurance contract liabilities	60.829	27.000	879.772	64.582	1.032.183
Insurance revenue	(361.372)	-	-	-	(361.372)
Insurance service expenses	58.228	(19.000)	239.243	(18.745)	259.726
Incurred claims and other insurance service expenses	-	-	133.295	10.112	143.407
Amortisation of insurance acquisition cash flows	58.228	-	-	-	58.228
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	(19.000)	-	-	(19.000)
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	105.948	(28.857)	77.091
Investment components	-	-	-	-	-
Insurance service result	(303.144)	(19.000)	239.243	(18.745)	(101.646)
Insurance finance income/expense recognized in P&L	-	-	7.797	551	8.348
Total changes in the statement of profit or loss	(303.144)	(19.000)	247.040	(18.193)	(93.298)
Insurance finance income/expense recognized in OCI	(0)	-	50.561	4.503	55.064
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(303.144)	(19.000)	297.601	(13.691)	(38.234)
Cash flows	306.418	-	(299.037)	-	7.381
Premiums received	364.646	-	-	-	364.646
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(299.037)	-	(299.037)
Insurance acquisition cash flows	(58.228)	-	-	-	(58.228)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	64.103	-	878.336	50.891	1.001.330
Net closing balance	64.103	8.000	878.336	50.891	1.001.330

Contrats d'assurance vie (BBA)

Les contrats d'assurance vie sont eux mesurés avec le modèle général (General Measurement Model GMM ou Building Block Approach BBA).

Building Block Approach (BBA) (.000 €)	Liabilities for remaining		Liabilities for incurred claims		2024
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926
Opening insurance contract liabilities	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926
Insurance revenue	(54.497)	-	-	-	(54.497)
Contracts under the modified retrospective approach	-	-	-	-	-
Contracts under the fair value approach	(55.370)	-	-	-	(55.370)
Other contracts	874	-	-	-	874
Insurance service expenses	-	4.153	49.958	-	54.111
Incurred claims and other insurance service expenses	-	(6.966)	49.285	-	42.319
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-	-	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	11.119	-	-	11.119
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	673	-	673
Investment components	(85.112)	-	85.112	-	-
Insurance service result	(139.608)	4.153	135.070	-	(385)
Insurance finance income/expense recognized in P&L	25.827	721	-	-	26.548
Total changes in the statement of profit or loss	(113.781)	4.874	135.070	-	26.163
Insurance finance income/expense recognized in OCI	52.226	-	-	-	52.226
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(61.556)	4.874	135.070	-	78.388
Cash flows	99.239	-	(137.715)	-	(38.476)
Premiums received	108.210	-	-	-	108.210
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(137.715)	-	(137.715)
Insurance acquisition cash flows	(8.972)	-	-	-	(8.972)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	1.758.408	70.355	18.075	-	1.846.838
Net closing balance	1.758.408	70.355	18.075	-	1.846.838

Building Block Approach (BBA) (.000 €)	Liabilities for remaining		Liabilities for incurred claims		2023
	Excluding onerous contracts component	Onerous contracts component	Estimation of the present value of future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	-	-	-	-	-
Opening liabilities	1.781.010	51.045	17.243	-	1.849.298
Opening insurance contract liabilities	1.781.010	51.045	17.243	-	1.849.298
Insurance revenue	(51.513)	-	-	-	(51.513)
Contracts under the modified retrospective approach	-	-	-	-	-
Contracts under the fair value approach	-	-	-	-	-
Other contracts	-	-	-	-	-
Insurance service expenses	-	14.081	61.610	-	75.691
Incurred claims and other insurance service expenses	-	(3.504)	56.490	-	52.986
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-	-	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	-	17.585	-	-	17.585
Adjustments to liabilities for incurred claims	-	-	5.120	-	5.120
Investment components	(95.348)	-	95.348	-	-
Insurance service result	(146.862)	14.081	156.959	-	24.178
Insurance finance income/expense recognized in P&L	528	355	-	-	883
Total changes in the statement of profit or loss	(146.334)	14.436	156.959	-	25.061
Insurance finance income/expense recognized in OCI	119.009	-	-	-	119.009
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	(27.325)	14.436	156.959	-	144.070
Cash flows	(32.961)	-	(153.481)	-	(186.442)
Premiums received	(25.392)	-	-	-	(25.392)
Claims and other insurance service expenses paid	-	-	(153.481)	-	(153.481)
Insurance acquisition cash flows	(7.569)	-	-	-	(7.569)
Closing assets	-	-	-	-	-
Closing liabilities	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926
Net closing balance	1.720.725	65.481	20.720	-	1.806.926

Dont on peut voir l'évolution des principales composantes : valeur actuelle des futurs cash-flows, Risk Adjustment et Contractual Service Margin :

Détails BBA		Contractual Service Margin					
(.000 €)	Estimate of the present value of future cash flows	Risk adjustment	Contracts under modified retrospective approach	Contracts under fair value approach	Other contracts	2024	
Opening assets	-	-	-	-	-	-	
Opening liabilities	1.707.527	30.841	-	59.174	9.385	1.806.926	
Net opening balance	1.707.527	30.841	-	59.174	9.385	1.806.926	
Change that relate to future services	(32.120)	2.974	-	27.676	3.653	2.184	
Contracts initially recognised in the period	(5.501)	235	-	-	127	(5.139)	
Changes in estimates that adjust the CSM	(30.453)	(750)	-	27.676	3.526	0	
Changes in estimates that result in losses and reversals of losses on onerous contracts	3.833	3.489	-	-	-	7.322	
Changes that relate to current services	16.957	(4.414)	-	(10.444)	(1.042)	1.056	
CSM recognised for services provided	-	-	-	(10.444)	(1.042)	(11.486)	
Change in risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	(4.414)	-	-	-	(4.414)	
Experience adjustments	16.957	-	-	-	-	16.957	
Changes that relate to past services	(3.625)	-	-	-	-	(3.625)	
Adjustments to liabilities for incurred claims	(3.625)	-	-	-	-	(3.625)	
Insurance service result	(18.789)	(1.440)	-	17.232	2.611	(385)	
Insurance finance income/expense recognized in P&L	27.318	(1.155)	-	49	337	26.548	
Total changes in the statement of profit or loss	8.529	(2.595)	-	17.281	2.948	26.163	
Insurance finance income/expense recognized in OCI	45.951	6.274	-	-	-	52.226	
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	54.480	3.679	-	17.281	2.948	78.388	
Total Cash flows	(38.476)	-	-	-	-	(38.476)	
Closing assets	-	-	-	-	-	-	
Closing liabilities	1.723.531	34.520	-	76.455	12.333	1.846.838	
Net closing balance	1.723.531	34.520	-	76.455	12.333	1.846.838	

Détails BBA		Contractual Service Margin					
(.000 €)	Estimate of the present value of future cash flows	Risk adjustment	Contracts under modified retrospective approach	Contracts under fair value approach	Other contracts	2023	
Opening assets	-	-	-	-	-	-	
Opening liabilities	1.693.951	45.865	-	88.932	20.550	1.849.298	
Net opening balance	1.693.951	45.865	-	88.932	20.550	1.849.298	
Change that relate to future services	45.428	(26.222)	-	9.921	(11.541)	17.585	
Contracts initially recognised in the period	7.596	325	-	-	4.295	12.216	
Changes in estimates that adjust the CSM	14.206	(8.291)	-	9.921	(15.836)	0	
Changes in estimates that result in losses and reversals of losses on onerous contracts	23.626	(18.256)	-	-	-	5.370	
Changes that relate to current services	18.815	(85)	-	(11.033)	(87)	7.610	
CSM recognised for services provided	-	-	-	(11.033)	(87)	(11.120)	
Change in risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	(85)	-	-	-	(85)	
Experience adjustments	18.815	-	-	-	-	18.815	
Changes that relate to past services	(1.017)	-	-	-	-	(1.017)	
Adjustments to liabilities for incurred claims	(1.017)	-	-	-	-	(1.017)	
Insurance service result	63.226	(26.307)	-	(1.113)	(11.628)	24.178	
Insurance finance income/expense recognized in P&L	19.617	8.791	-	(28.217)	693	883	
Total changes in the statement of profit or loss	82.843	(17.517)	-	(29.330)	(10.935)	25.061	
Insurance finance income/expense recognized in OCI	116.616	2.393	-	-	-	119.009	
Total changes in the statement of profit or loss and OCI	199.459	(15.124)	-	(29.330)	(10.935)	144.070	
Total Cash flows	(186.442)	-	-	-	-	(186.442)	
Closing assets	-	-	-	-	-	-	
Closing liabilities	-	-	-	-	-	-	
Net closing balance	1.706.968	30.741	-	59.602	9.615	1.806.926	

Contractual Service Margin (CSM)

Pour les contrats mesurés avec le modèle standard, on a le déroulé suivant pour la CSM

(.000 €)	2024	2023
CSM run-off in year		
1 year or less	11.229	9.762
1-2 years	10.027	9.529
2-3 years	6.700	8.396
3-4 years	5.412	5.041
4-5 years	5.127	3.782
5+ years	50.293	32.706
Total	88.788	69.217

Contrats reconnus durant la période

Les nouveaux contrats reconnus durant peuvent être classés comme profitables ou onéreux. Il n'y a pas eu d'acquisition de nouveau portefeuille en 2024.

(.000 €)	Profitable contracts issued	Onerous contracts issued	Contracts acquired	2024 Total
Contracts recognised in the period				
Estimates of present value of cash inflows	(11.733)	(13.654)	-	(25.387)
Estimates of present value of cash outflows	2.646	17.240	-	19.886
Insurance acquisition cash flows	781	1.039	-	1.819
Claims and other insurance service expenses payable	1.865	16.202	-	18.067
Risk adjustment for non-financial risk	24	211	-	235
CSM	9.062	-	-	9.062
Losses recognised on initial recognition	-	3.797	-	3.797
Increase in insurance contract liabilities from contracts recognised in the period	-	3.797	-	3.797

(.000 €)	Profitable contracts issued	Onerous contracts issued	Contracts acquired	2023 Total
Contracts recognised in the period				
Estimates of present value of cash inflows	(15.409)	(18.947)	-	(34.356)
Estimates of present value of cash outflows	11.009	30.942	-	41.952
Insurance acquisition cash flows	210	1.083	-	1.293
Claims and other insurance service expenses payable	10.799	29.859	-	40.658
Risk adjustment for non-financial risk	105	220	-	325
CSM	4.295	-	-	4.295
Losses recognised on initial recognition	-	12.216	-	12.216
Increase in insurance contract liabilities from contracts recognised in the period	-	12.216	-	12.216

Développement des sinistres

En assurance non-vie, les sinistres à régler selon leur année de survenance et de règlement peuvent être représentés dans les triangles de développement ci-dessous, brut et net de réassurance. L'effet d'actualisation est également pris en compte.

(.000 €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024 Total
Claims Development Gross of Reinsurance											
Estimates of undiscounted gross cumulative claims											
At end of accident year	-	-	-	-	-	-	-	313.243	282.466	366.781	-
One year later	-	-	-	-	-	-	197.945	296.452	279.157	-	-
Two years later	-	-	-	-	-	86.873	208.579	301.912	-	-	-
Three years later	-	-	-	-	88.366	82.551	202.554	-	-	-	-
Four years later	-	-	-	76.240	86.115	88.937	-	-	-	-	-
Five years later	-	-	54.075	78.545	89.800	-	-	-	-	-	-
Six years later	-	44.118	56.332	82.136	-	-	-	-	-	-	-
Seven years later	46.328	39.142	44.393	-	-	-	-	-	-	-	-
Eight years later	46.649	41.900	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nine years later	47.422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumulative gross claims paid	(12.421)	(9.551)	(6.919)	(25.473)	(35.432)	(39.865)	(107.413)	(212.366)	(191.573)	(131.719)	(772.731)
Gross liabilities - accident years from 2014 to 2024	35.001	32.349	37.474	56.663	54.368	49.072	95.141	89.546	87.584	235.062	772.261
Gross liabilities - accident years before 2015											491.493
Effect of discounting											(263.898)
Total											999.857

(.000 €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023 Total
Claims Development Gross of Reinsurance											
Estimates of undiscounted gross cumulative claims											
At end of accident year	-	-	-	-	-	-	-	-	313.243	282.466	-
One year later	-	-	-	-	-	-	-	197.945	296.452	-	-
Two years later	-	-	-	-	-	-	86.873	208.579	-	-	-
Three years later	-	-	-	-	-	88.366	82.551	-	-	-	-
Four years later	-	-	-	-	76.240	86.115	-	-	-	-	-
Five years later	-	-	-	54.075	78.545	-	-	-	-	-	-
Six years later	-	-	44.118	56.332	-	-	-	-	-	-	-
Seven years later	-	46.328	39.142	-	-	-	-	-	-	-	-
Eight years later	-	46.649	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nine years later	22.260	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumulative gross claims paid	(3.618)	(7.673)	(5.671)	(13.600)	(18.384)	(24.874)	(30.219)	(92.690)	(187.600)	(117.086)	(501.415)
Gross liabilities - accident years from 2014 to 2023	19.290	38.976	33.471	42.733	60.161	61.241	52.332	115.889	108.852	165.381	698.326
Gross liabilities - accident years before 2014											523.462
Effect of discounting											(292.561)
Total											929.227

Autres actifs/passifs d'assurance

En 2024, tous les actifs et passifs d'assurance ont été intégrés dans le modèle de calcul.

Autres actifs / passifs d'assurance (.000 €)	2024		2023	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Assurés	-	-	1.243	16.249
Courtiers	-	-	17.495	5.560
Cotisations et taxes	-	-	-	4.967
Autres Actifs/Passifs d'Assurance	-	-	(400)	851
Passifs LIC de réassurance	-	-	-	(3.334)
Total relatifs aux contrats d'assurance	-	-	18.339	24.293
Passifs LRC	-	1.926.639	-	1.858.309
Passifs LIC	-	1.017.932	-	949.947
Total	-	2.944.570	18.339	2.832.549

Actifs liés aux contrats de réassurance

(.000 €)	2024	2023
Actifs liés aux contrats de réassurance		
Actifs de réassurance mesurés en PAA	92.906	80.668
Actifs de réassurance mesurés en BBA	2.488	3.334
Autres actifs de réassurance	32.372	19.350
Total	127.765	103.352

Réassurance (.000 €)	Incurred claims component			2024 Total
	Remaining coverage component	Estimation of the present value of the future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	21.742	57.902	4.365	84.009
Opening liabilities	-	-	-	-
Net opening balance	21.742	57.902	4.365	84.009
	-	-	-	-
TOTAL CHANGES IN THE STATEMENT OF P&L AND OCI	(20.644)	12.157	393	(8.094)
Net expenses from reinsurance contracts held	(20.644)	11.256	321	(9.067)
Investment components	-	-	-	-
Reinsurance finance result	-	901	72	973
- Of which effect Of changes in non- performance risk Of reinsurers	-	-	-	-
Effect of movements in exchange rates	-	-	-	-
Cash flows	27.565	(8.086)	-	19.479
Premiums paid	31.291	-	-	31.291
Insurance acquisitions cash flows paid	(3.727)	-	-	(3.727)
Amounts received from reinsurance	-	(8.086)	-	(8.086)
Other changes in the net carrying amount	28.662	61.973	4.759	95.394
Closing assets	28.662	61.973	4.759	95.394
Closing liabilities	-	-	-	-
NET CLOSING BALANCE	28.662	61.973	4.759	95.394

Réassurance (.000 €)	Incurred claims component			2023 Total
	Remaining coverage component	Estimation of the present value of the future cash flows	Risk adjustment for non-financial risk	
Opening assets	14.851	62.018	4.765	81.634
Opening liabilities	-	-	-	-
Net opening balance	14.851	62.018	4.765	81.634
TOTAL CHANGES IN THE STATEMENT OF P&L AND OCI	(18.570)	4.074	(399)	(14.896)
Net expenses from reinsurance contracts held	(18.570)	2.271	(544)	(16.842)
Investment components	-	-	-	-
Reinsurance finance result	(0)	1.802	144	1.947
- Of which effect Of changes in non-performance risk Of reinsurers	-	-	-	-
Effect of movements in exchange rates	-	-	-	-
Cash flows	25.454	(8.190)	-	17.264
Premiums paid	28.147	-	-	28.147
Insurance acquisitions cash flows paid	(2.693)	-	-	(2.693)
Amounts received from reinsurance	-	(8.190)	-	(8.190)
Other changes in the net carrying amount	-	-	-	-
Closing assets	21.735	57.902	4.365	84.002
Closing liabilities	-	-	-	-
NET CLOSING BALANCE	21.735	57.902	4.365	84.002

Les autres actifs regroupent les créances et comptes courants liés aux réassureurs.

Sensibilités

Des variations de plus ou moins 2 pourcents du taux RFR+VA ont été simulées pour les contrats d'assurance mesurés en BBA et en PAA.

BBA (vie) :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
BBA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.847	1.522	2.323
Liability for Remaining Coverage	1.829	1.504	2.305
Best Estimate Liabilities LRC	1.705	1.386	2.174
Risk Adjustment LRC	35	29	42
Contractual Service Margin LRC	89	89	89
Liability for Incurred Claims	18	18	18
Best Estimate Liabilities LIC	18	18	18
Risk Adjustment LIC	0	0	0
Other Comprehensive Income	-26	-23	-30
Statement of Profit or Loss	-52	270	-524
Comprehensive Income	-78	246	-554

PAA (non-vie) :

(.000.000 €)	Basis	Up + 2%	Down - 2%
PAA - Sensitivity to RFR+VA (MEUR)			
Insurance Liabilities	1.098	973	1.287
Liability for Remaining Coverage	98	98	98
Best Estimate Liabilities LRC	98	98	98
Risk Adjustment LRC	-	-	-
Liability for Incurred Claims	1.000	875	1.189
Best Estimate Liabilities LIC	941	822	1.122
Risk Adjustment LIC	59	53	67

Note 23 - Passifs relatifs aux contrats d'investissement

Passif des contrats d'investissement

Les passifs des contrats d'investissement en unités de compte (Branche 23) correspondent à des passifs désignés par le Groupe comme des passifs financiers valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat dans la norme IFRS 9.

Dans le cadre de ces contrats, le risque de crédit lié à l'évaluation des passifs est entièrement supporté par les preneurs des contrats.

A l'échéance de ces passifs, la valeur due correspond à la juste valeur des unités de placement représentative de ces contrats. Il n'y a donc pas de différence entre la valeur comptable et la valeur que Fédérale Assurance est tenue de payer.

Sont également repris sous cette rubrique les contrats de type « 26 » sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Ces produits, ne disposant pas de composante assurance ni d'élément de participation discrétionnaire, sortent du cadre de la norme relative aux contrats d'assurance IFRS 17 et se réfèrent à la norme IFRS 9. La valorisation de ces contrats s'effectue selon la méthode du coût amorti.

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Branche 23	24.771	24.042
Branche 26	221.624	201.809
Total	246.395	225.852

Note 24 - Autres provisions

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Litiges en cours	77	711
Autres passifs et charges	1.373	-
Total	1.451	711

Les autres provisions sont relatives aux provisions pour litiges.

Note 25 - Passifs financiers

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Dépôts des réassureurs	29.754	29.755
- dont réassurance Vie	2.682	2.682
- dont réassurance Non-Vie	27.072	27.073
Emprunts subordonnés	7.545	6.839
Emprunts non subordonnés	1.155	-
Dettes établissements de crédit	66.975	85.411
Autres emprunts	6	21
Total	105.435	122.026

Réassurance

Les traités de réassurance prévoient que les réassureurs couvrent l'intégralité de leurs engagements par des dépôts (en appliquant IFRS 9). Les modalités de dépôts varient selon les réassureurs, tant pour la forme (100 % espèces, 100 % titres ou 75 % titres – 25 % espèces) que pour la rémunération prévue (par exemple, les dépôts 100 % espèces sont généralement rémunérés à hauteur de 70 à 90 % du taux de rendement des Obligations Linéaires à 10 ans émises par l'Etat belge).

Le taux est déterminé au mois de janvier de l'exercice d'ajustement des dépôts.

Note 26 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé.

Les principales différences temporelles résultent de la valorisation des contrats d'assurance, de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur valeur fiscale. Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs financiers, des contrats d'assurance et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est enregistré pour toutes les différences temporelles déductibles s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour pouvoir y imputer lesdites différences. En conséquence, les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans le cadre de Solvabilité 2, les actifs d'impôts différés subissent un test de recouvrabilité afin de contrôler que les montants d'avantages fiscaux pourront effectivement être récupérés dans des délais raisonnables et constituent donc bien un actif d'impôts différés. Les montants qui ne seraient pas jugés récupérables sont également pris en impairement IFRS.

Les impôts différés nets au 31 décembre se décomposent comme suit :

Avant consolidation

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Actifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	33.754	43.450
IFRS 17 Contrats d'assurance	19.029	5.534
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	-	
IAS 19 Avantages au personnel	1.052	6.130
IAS 37 Provisions	(45.313)	309
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	(566)	
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	68.772	104.606
Impairment		(57.998)
Total actifs d'impôts différés	76.727	102.031
Passifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	2.846	(56)
IFRS 17 Contrats d'assurance	(9.087)	(18.047)
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(9.535)	(16.647)
IAS 19 Avantages au personnel	3.137	
IAS 37 Provisions	(41.595)	(86.416)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	193	(632)
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	46.181	(95)
Total passifs d'impôts différés	(7.860)	(121.893)
Impôts différés nets	68.867	(19.862)

Des impairments ont été actés afin d'être conforme aux tests de recouvrabilité effectués dans le cadre de Solvabilité 2. Ces montants ne seront en effet pas récupérés dans un délai raisonnable. Les différences temporaires s'élèvent à 37.1 M€ (58.0 M€ en 2023) pour lesquelles pas d'impôts différés actifs sont reconnus.

Les provisions pour dotation future et d'égalisation, purement BGAAP, se retrouvent au crédit dans la catégorie IAS 37 et au débit dans la catégorie IAS 12 pour le calcul des impôts différés IFRS. Ces 2 catégories se neutralisent d'ailleurs fortement.

Après consolidation

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Actifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	33.754	38.391
IFRS 17 Contrats d'assurance	19.029	5.534
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	-	(4.398)
IAS 19 Avantages au personnel	1.052	1.769
IAS 37 Provisions	(45.313)	(38.367)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	(566)	(631)
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	68.772	60.037
Impairment	(37.076)	(57.998)
Total actifs d'impôts différés	39.651	4.336
Passifs d'impôts différés		
IFRS 9 Instruments financiers	-	5.004
IFRS 17 Contrats d'assurance	-	(18.047)
IAS 16-40 Immobilisations Corporelles	(1.443)	(12.249)
IAS 19 Avantages au personnel	-	4.361
IAS 37 Provisions	-	(47.740)
IAS 38 Immobilisations Incorporelles	-	(0)
IAS 12 Av. fiscaux non utilisés	143	44.474
Total passifs d'impôts différés	(1.300)	(24.198)
Impôts différés nets	38.351	(19.862)

Note 27 - Dettes résultant d'avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, dont :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Le total de ces engagements est détaillé ci-dessous :

(.000 €)	2024	2023
1. Avantages postérieurs à l'emploi	77.746	77.640
dont plans à prestations définies	62.417	60.869
dont plans à contributions définies	15.329	16.771
2. Indemnités de fin de contrat de travail	27	2
3. Avantages à long terme	2.774	2.707
4. Avantages à court terme	9.918	9.799
Total	90.465	90.148

Il existe deux plans au sein de Fédérale assurance :

- Plan 1 : pour le personnel engagé avant le 01/01/2010
- Plan 2 : pour le personnel engagé à partir du 01/01/2010

Le DBO des plans est calculé suivant la méthode PUC.

Avantages postérieurs à l'emploi

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe Fédérale Assurance sont assurés au sein même du Groupe.

Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Les employés de Fédérale Assurance bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite auprès de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (Fédérale Vie).

Du fait que le Groupe Fédérale assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan sont comptabilisés parmi les actifs financiers.

(.000 €)	2024	2023
Valeur des actifs du plan	51.256	45.028

Hypothèses de calcul

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans le cadre du calcul de la dette IAS 19.

Paramètres	2024	2023
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation Plan 1	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation Plan 2	3,30%	3,30%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[:	2,50%	2,50%
- [60-61-62]	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%

Outre les hypothèses de calcul, les plans répondent aux caractéristiques suivantes :

Plan 1 : avant 2010

	2024	2023
Nombre d'affiliés au plan	264	276
Age moyen	53,91	53,14
Age à l'affiliation	27,34	26,48
Service passé (années)	26,55	26,64
Service Futur (années)	11,09	11,86
Salaire annuel moyen (euros)	69.834	67.801
Duration (années)	6,86	7,45

Plan 2 : à partir de 2010

	2024	2023
Nombre d'affiliés au plan	333	323
Age moyen	41,65	40,92
Age à l'affiliation	5,74	5,44
Service passé (années)	35,91	35,48
Service Futur (années)	23,35	24,08
Salaire annuel moyen (euros)	59.354,61	57.773,90
Duration (années)	13,02	13,10

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2024	2023
Valeur actuelle de l'obligation au début de l'exercice	60.869	52.851
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3.474	3.027
Coût financier de l'exercice	1.909	2.055
Coût des services passés	-	-
Prestations payées au cours de l'exercice	(2.875)	(4.200)
Gain actuariel (-)/Perte actuarielle (+)	(961)	7.135
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	62.417	60.869

Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus dans les autres éléments du résultat (OCI).

Le coût financier et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultats du Groupe.

Montants comptabilisés en OCI

(.000 €)	2024	2023
Montants comptabilisés en OCI au 01/01	17.932	10.796
Montants reconnus au cours de la période (Gain - / Perte +)	(961)	7.135
Total	16.971	17.932

Répartition du montant de gains et pertes actuariels comptabilisé en OCI

(.000 €)	2024	2023
Gains/Pertes actuarielles dus à l'expérience	(961)	5.338
Gains/Pertes actuariels dus aux hypothèses	-	1.798
Total	(961)	7.135

Montants comptabilisés en résultats

(.000 €)	2024	2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3.474	3.027
Coût financier de l'exercice	1.909	2.055
Contribution employés	(325)	(331)
Total	5.059	4.751

Analyse de maturité

(.000 €)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Total
2024	4.050	3.657	13.547	24.365	45.619
2023	817	3.837	13.100	25.292	43.046

Tests de sensibilité des hypothèses

Divers tests de sensibilité sur les hypothèses de calcul ont été effectués.

Les résultats sont les suivants :

(.000 €)	2024		2023	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	62.417	100,00%	60.869	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	60.005	96,14%	58.394	95,93%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	65.001	104,14%	63.522	104,36%

Plans à contributions définies

Outre les engagements de Fédérale Assurance dans les plans à prestations définies, d'autres engagements existent dans des plans à contributions définies, ainsi que vis-à-vis d'anciens membres du personnel ayant quitté la société et ayant laissé leurs avantages au sein du Groupe (maintien des provisions techniques au sein du Groupe).

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

La valeur actuelle de ces obligations s'élève à :

(.000 €)	2024	2023
Plans à contributions définies et anciens membres du personnel	15.329	16.771

(.000 €)	2024	2023
Plans à contributions définies	6.371	6.114
Dormants	8.673	10.392
Participation bénéficiaire	279	258
Fonds de financement	5	7
Total	15.329	16.771

Les plans à contributions définies sont évalués suivant la méthode de la « valeur intrinsèque ».

La méthode consiste à calculer, par assuré, le maximum entre :

- la réserve mathématique constituée (y compris les PB) et,
- le montant que l'on obtiendrait en appliquant la garantie de rendement minimal prévue à l'article 24 de la LPC

Si ce dernier montant est plus élevé que la réserve mathématique (PB incluse), cela signifie qu'il y a « sous-réservation ».

La somme de ces « sous-réservations » donne la provision supplémentaire qui doit être reprise au bilan. Chez Fédérale Assurance, la sous-réservation sur la garantie de rendement minimal est demandée à tout moment et est versée dans un fonds de financement, constitué à cet effet.

Les primes payées dans le cadre des plans à contributions définies sont les suivantes :

(.000 €)	2024	2023
Primes payées pour les plans à contributions définies	1.013	612

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités visées sont celles perçues dans le cadre de la préretraite.

Un calcul de la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités à pourvoir est effectué pour toutes les personnes ayant signé une convention de pré-retraite.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses et caractéristiques de calcul sont reprises ci-dessous :

	2024	2023
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	1,00%	1,00%
Duration (années)	1	1

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2024	2023
Valeur actuelle de l'obligation	26,54	1,64

Avantages à long terme

Fédérale Assurance octroie des primes et cadeau liées à l'ancienneté :

- 10 ans : ½ mois de salaire ;
- 20 ans : 1 mois de salaire ;
- 30 ans : 1,5 mois de salaire ;
- 40 ans : 2 mois de salaire ;
- 25 ans : cadeau.

La valeur actuelle de l'obligation liée au paiement de ces avantages est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul s'inspirent des mêmes bases que celles retenues pour le calcul des engagements de pension.

Paramètres	2024	2023
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation	3,40%	3,30%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[:	15,00%	15,00%
- [25-30[:	10,00%	10,00%
- [30-40[:	5,00%	5,00%
- [40-60[:	2,50%	2,50%
- [60-62[:	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%
Duration	17,03	16,30

Calcul de l'obligation

(.000 €)	2024	2023
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	2.774	2.707
Coût des services rendus au cours de l'exercice	221	215
Prestations payées au cours de l'exercice	290	321

Tests de sensibilité des hypothèses

(.000 €)	2024		2023	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	2.774	100,00%	2.707	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2.673	96,35%	2.607	96,31%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	2.883	103,90%	2.814	103,95%

Avantages à court terme

Les avantages à court terme représentent les salaires et tout avantage octroyés dans le cadre de la rémunération périodique. Ces avantages ne font l'objet d'aucune valorisation particulière, conformément à la norme IAS 19.

En dehors de ces éléments, une provision pour pécule de vacances est constituée chaque année au sein du Groupe.

(.000 €)	2024	2023
Provision pour pécule de vacances	8.204	7.920
Provision pour gratifications	1.715	1.879
Total	9.918	9.799

Informations sociales

Ci-dessous un tableau reprenant le nombre de personnes occupées au sein du Groupe.

Catégorie	2024		2023	
	Nombre	Equivalent Temps plein	Nombre	Equivalent Temps plein
Cadres	46	38,1	47	39,3
Employés	572	551,4	573	552,8
Ouvriers	7	6,4	7	6,2
Total	625	595,9	627	598,3

Note 28 - Autres dettes

(.000 €)	2024	2023
	décembre	décembre
Passif d'impôts exigible	300	216
Autres dettes fiscales et sociales	4.442	2.176
Autres dettes	98.336	78.543
Total	103.078	80.935

Les autres dettes se composent principalement de

- fournisseurs & factures à recevoir : 23,8 M€ (24,3 M€ en 2023),
- comptes courants : 17,7 M€ (10,3 M€ en 2023),
- autres passifs : 15,8 M€ (9,8 M€ en 2023)
- différents comptes de régularisation : 41,3 M€ (34,3 M€ en 2023).

Commentaires au compte de résultats

Note 29 - Résultat d'assurance et de réassurance

Le résultat global selon le modèle de mesure : BBA pour la vie et PAA pour la non-vie :

Comprehensive income (BBA)		
(.000 €)	2024	2023
Expected incurred claims and other insurance service expenses	45.562	43.813
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expired	4.414	85
CSM recognised for services provided	11.486	11.120
LCR reversal	(6.966)	(3.504)
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Insurance revenue	54.497	51.513
<i>New Incurred Claims settled immediately</i>	44.426	48.388
<i>New Incurred Claims to be settled</i>	4.858	8.102
Incurred claims and other insurance service expenses	49.285	56.490
Amortisation of insurance acquisition cash flows	-	-
Losses and reversal of losses on onerous contracts	4.153	14.081
<i>Payments</i>	8.177	9.745
<i>Changes to expected cash flows</i>	(7.504)	(4.625)
Adjustments to liabilities for incurred claims	673	5.120
Other expenses	-	(3.520)
Insurance service expenses	54.111	72.172
Insurance Service Result	385	(20.659)
Interest accreted	(26.548)	(883)
Insurance finance income/expense recognized in profit or loss	(26.548)	(883)
Statement of Profit or Loss	(26.163)	(21.542)
OCI	(52.226)	(119.009)
Statement of Other Comprehensive Income	(52.226)	(119.009)
Comprehensive Income	(78.388)	(140.551)

Comprehensive income (PAA)		
(.000 €)	2024	2023
Expected incurred claims and other insurance service expenses	375.429	361.372
Insurance revenue	375.429	361.372
<i>New Incurred Claims settled immediately</i>	-	-
<i>New Incurred Claims to be settled</i>	214.378	143.407
Incurred claims and other insurance service expenses	214.378	143.407
Amortisation of insurance acquisition cash flows	62.060	58.228
Losses and reversal of losses on onerous contracts	2.447	(19.000)
<i>Payments</i>	(319.626)	(299.037)
<i>Changes to expected cash flows</i>	463.853	376.129
Adjustments to liabilities for incurred claims	144.228	77.091
Other expenses	-	6.854
Insurance service expenses	423.113	266.581
Insurance Service Result	(47.684)	94.792
Interest accreted	(12.750)	(8.348)
Insurance finance income/expense recognized in profit or loss	(12.750)	(8.348)
Statement of Profit or Loss	(60.434)	86.443
OCI	(18.899)	(55.064)
Statement of Other Comprehensive Income	(18.899)	(55.064)
Comprehensive Income	(79.334)	31.379

La somme des deux tableaux est égale aux montants qui sont inclus dans le compte de résultat (Produits d'assurance, Charges d'assurance et Résultats financiers – assurance).

Produits d'assurance

Le tableau suivant reprend les composantes des produits d'assurance pour les 2 modèles utilisés : Premium Allocation Approach (contrats d'assurance non-vie, y compris les accidents du travail) et General Model (contrats d'assurance vie).

(.000 €)	2024	2023
Revenus d'assurance		
Insurance Revenue PAA	375.429	361.372
Expected incurred claims and other insurance service expenses	375.429	361.372
Insurance Revenue BBA	54.497	51.513
Expected incurred claims and other insurance service expenses	45.562	43.813
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expired	4.414	85
CSM recognised for services provided	11.486	11.120
LCR reversal	(6.966)	(3.504)
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Total	429.926	412.886

Charges de réassurance

On retrouve le même détail pour les charges de réassurance.

(.000 €)	2024	2023
Revenus d'assurance		
Reinsurance Expenses PAA	(22.239)	(19.694)
Expected incurred claims and other insurance service expenses	(22.239)	(19.694)
Reinsurance Expenses BBA	(1.536)	(1.569)
Expected incurred claims and other insurance service expenses	(1.536)	(1.569)
Change in the risk adjustment for non-financial risk for risk expired	-	-
CSM recognised for services provided	-	-
LCR reversal	-	-
Recovery of insurance acquisition cash flows	-	-
Total	(23.775)	(21.263)

Ces montants font partie du résultat net de réassurance. Les montants récupérables des entreprises de réassurance pour les sinistres encourus s'élèvent à 14,4 M € (4,4 M€ en 2023).

Le résultat net de réassurance est de -23,8 M€ (-16,8 M€ en 2023).

Note 30 - Résultats financiers

Résultats financiers

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Total général	70.259	107.290
Gains nets réalisés sur actifs financiers	(6.994)	(4.831)
Autres revenus financiers nets	126.478	129.026
Variation de la juste valeur des actifs & passifs	(10.590)	(8.436)
Résultats financiers - Assurance	(39.298)	(9.230)
Résultats financiers - Réassurance	664	761

Les résultats financiers incluent aussi des résultats liés aux investissements immobiliers.

Gains nets réalisés sur actifs financiers

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Gains nets réalisés sur actifs financiers	(6.994)	(4.831)
Titres à revenus variables	43	4.013
Fair-value to OCI	-	2.867
Fair-value to P&L	43	1.146
Titres à revenus fixes	(8.454)	(14.837)
Fair-value to OCI	(8.048)	(18.710)
Fair-value to P&L	(399)	4.306
Amortised costs	(7)	(433)
Immeubles	151	1.574
Autres	1.266	4.419

Autres revenus financiers

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Autres revenus financiers nets	126.478	129.026
Produits	224.043	245.306
Titres à revenus variables	16.320	12.656
Titres à revenus fixes	7.188	79.536
Immeubles	25.051	24.513
Autres	175.485	128.600
Charges	97.565	116.280
Titres à revenus variables	-	-
Titres à revenus fixes	-	-
Immeubles	5.515	8.213
Autres	92.051	108.066

Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Variation de la juste valeur des actifs & passifs	(10.590)	(8.436)
Titres à revenus variables	672	(31)
Titres à revenus fixes	(7.162)	(6.880)
Immeubles	(3.600)	(1.788)
Autres	(501)	263

Résultats financiers – Assurance / Réassurance

Les contrats d'assurance et de réassurance génèrent également un résultat financier, via le compte de résultat et via les autres éléments du résultat ('interest accretion').

Résultats financiers d'assurance (.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Interest accreted	(90.425)	(84.346)
Effect of changes in interest rates and other financial assumptions	(51.772)	(59.521)
Effect of measuring changes in estimates at current rates and adjusting the CSM at rates on initial recognition	31.774	(39.438)
Changes in fair value of underlying items of direct participating contracts	-	-
Entity's share of changes in fair value of underlying items or fulfillment cash flows that do not adjust the CSM	-	-
Insurance Finance Result	(110.423)	(183.305)
Net finance income and expenses	-	-
Insurance Finance Results	(110.423)	(183.305)
Recognised in profit or loss	(39.298)	(9.232)
Recognised in OCI	(71.125)	(174.073)

Résultats financiers de réassurance (.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Interest accreted	1.807	1.758
Effect of changes in interest rates and other financial assumptions	(91)	1.293
Effect of measuring changes in estimates at current rates and adjusting the CSM at rates on initial recognition	(743)	(1.105)
Changes in fair value of underlying items of direct participating contracts	-	-
Entity's share of changes in fair value of underlying items or fulfillment cash flows that do not adjust the CSM	-	-
Reinsurance Finance Result	973	1.947
Net finance income and expenses	-	-
Reinsurance Finance Results	973	1.947
Recognised in profit or loss	664	761
Recognised in OCI	310	1.185

Note 31 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se répartissent comme suit :

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Frais d'acquisition	(4.835)	6.172
Frais d'administration	126.700	104.436
Frais liés aux rémunérations	79.618	87.343
Services et biens divers	39.279	21.807
Frais liés aux amortissements	3.422	1.823
Provisions pour autres risques et charges	1.270	(6)
Autres charges courantes	3.142	3.224
Frais admin récupérés & autres prod. courants	(7.776)	(13.715)
Frais liés aux avantages au personnel (IAS 19)	7.746	3.960
Total général	121.866	110.608
Frais d'exploitation transférés en charges d'assurance	(107.121)	(91.109)

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires, à l'exception de nos agents appointés, sous forme de commissions d'acquisition ou de commissions d'encaissement, ainsi que des commissions octroyées sur les acceptations.

Les frais d'administration reprennent l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux liés à la gestion des sinistres et à la gestion des placements.

Détail des frais liés aux rémunérations :

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Frais de personnel	79.618	87.343
Rémunérations et autres avantages	62.525	64.618
Cotisations patronales d'assurance sociales	15.623	14.923
Cotisations patronales pour assurance extra-légale	1.017	1.619
Autres dépenses de personnel	(16)	6.039
Provisions pour pensions, charges salariales et sociales	317	28
Personnel intérimaire	151	116
Frais liés aux avantages au personnel (IAS 19)	7.746	3.960
Total général	87.364	91.303

La rubrique IAS 19 recouvre principalement le coût des services rendus et le coût financier de l'exercice pour les avantages au personnel.

Le nombre de FTEs moyen s'élève à 595,5 (598,3 en 2023).

Note 32 - Impôts

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Société	Pays de résidence	Régime fiscal
Fédérale Assurance - Caisse Commune	BE	IPM
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	BE	ISOC
Fédérale Assurance - Société Coopérative	BE	ISOC
Fédérale Invest S.A.	BE	ISOC (Sicav RDT)
Fédérale Management S.A.	LU	IRC / IC / IF
Federale Real Estate S.A.	BE	ISOC
Federale REIM S.A.	BE	ISOC (FIIS)
FM Properties S.A.	BE	ISOC
Foncière du Pré-Aily S.A.	BE	ISOC
Kampoos S.A.	LU	IRC / IC / IF
Foncière Cents	LU	IRC / IC / IF
Amindis	BE	ISOC
La Belle au Bois dormant	BE	ISOC
Rosenstein	LU	IRC / IC / IF
FRE Entzécklung Lëtzeburg	LU	IRC / IC / IF
Optimco	BE	ISOC
Scheutbosch	BE	ISOC
Trilogis Park	BE	ISOC
Sart - Tilman Properties	BE	ISOC
Bracht Deckers & Mackelbert "B.D.M."	BE	ISOC
ICN VB Finco SARI	LUX	IRC / IC / IF
Brooklyn By Egelstone SARL	LUX	IRC / IC / IF
ACM LUX	LUX	IRC / IC / IF
Magritte	BE	ISOC
SDAN SAS	FR	IS
Via T Albert	BE	ISOC
Hessenplein	BE	ISOC
Via T Albert 2	BE	ISOC
Picturae One	BE	ISOC
River Park SARL	LU	IRC / IC / IF
Beta Groupco	BE	ISOC

IPM = Impôt sur les personnes morales (BE)
 ISOC = Impôt des sociétés (BE)
 IRC = Impôt sur le revenu des collectivités (LU)
 IC = Impôt commercial communal (LU)
 IF = Impôt sur la fortune (LU)

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés se décompose comme suit :

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Impôts exigibles	(2.146)	1.926
Impôts différés	(42.550)	26.477
Charge d'impôt totale	(44.695)	28.403

Les actifs d'impôt différé ont fait l'objet d'un test de recouvrabilité. Par principe de prudence, les actifs d'impôts différés comptabilisés sont limités aux montants probables à imputer sur les résultats futurs compte tenu de la stratégie de Federale Assurance au cours des cinq prochaines années. Pour établir ces bénéfices imposables, les impacts fiscaux de la simplification de l'organisation de Fédérale Assurance ont été pris en compte.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt exigible. L'impôt théorique correspond au résultat avant impôt multiplié par le taux standard d'imposition en Belgique.

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Résultat avant impôt	(1.816)	145.082
Taux d'imposition	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(454)	36.271
Incidence des différentiels de taux et de bases	(1.527)	(38.457)
Incidence des déficits fiscaux	(3.330)	(1.016)
Incidence des différences permanentes	6.870	5.978
Incidence des corrections et autres éléments	(3.705)	(850)
Charge d'impôt exigible	(2.146)	1.926

Les principales différences permanentes sont les suivantes :

(.000 €)	2024 décembre	2023 décembre
Dépenses non admises	11.790	14.656
Fonds pour dotation future	16.200	(8.300)
Provision pour égalisation & Catastrophe	(26.650)	14.000
Provision taxable	26.141	3.558
Charge d'impôt théorique	27.481	23.914
Impôts	6.870	5.978

La forte variation des impôts exigibles de 2024 et 2023 est principalement due aux faibles résultats de la Société Coopérative.

Informations relatives aux parties liées

Notes 33 - Informations relatives aux parties liées

Transactions liées à l'état de la situation financière

Actifs (.000 €)	2024	2023
Prêts		
Créances	70.890	32.980
Autres actifs	9.920	4.106
Total des actifs avec parties liées	80.811	37.087

Résultat (.000 €)	2024	2023
Revenus d'intérêts	2.144	1.144
Total du résultat avec parties liées	2.144	1.144

Rémunération

La rémunération du personnel de Direction s'élève à 5.836.955 EUR (en 2023 : 5.704.985 EUR).

Ce montant comprend les postes suivants :

- Les rémunérations mensuelles ;
- Les primes ;
- Les gratifications ;
- Les pécules de vacances ;
- Les charges patronales ;
- Les frais de représentation ;
- Les chèques repas ;
- Les voitures de société.

Les primes patronales payées dans le cadre de l'assurance-groupe s'élèvent à 1.144.393 EUR.

Administrateurs des entreprises à la tête du consortium

NOM + ADRESSE	FONCTION
de SCHREVEL Frédéric Avenue Dr. Edmond Cordier 1 1160 BRUXELLES	Président
DE TROCH Tom Elizabetlaan 181 Bus 32 8300 KNOCKE-HEIST	Administrateur délégué
VERGEYLEN Véronique Avenue des Alouettes 25 1150 BRUXELLES	Administrateur-directeur
BOLLEN Jean-Marie Fazantenlaan 4 3621 REKEM	Administrateur-directeur
ERGO Tiny Désiré Van Monckhovenstraat 36/0201 9000 GENT	Administrateur-directeur
BRAET Jean-Baptiste Della Faillelaan 49 2020 ANTWERPEN	Administrateur Vice-président
BAJART Julie Rue de l'Innovation 7 5020 SUARLEE	Administrateur
PLATTEUW Dieter Keirselaarstraat 2b 8770 INGELMUNSTER	Administrateur
PORTIER Pierre Voie de Liège 35 4053 EMBOURG	Administrateur indépendant
THOLLEBEKE Bruno Groenstraat 158 9400 NINOVE	Administrateur
VANDERSTRAETEN Michel Ketelstraat 10 3560 LUMMEN	Administrateur
DE LONGUEVILLE Philippe Chaussée de Bruxelles 58 1400 NIVELLES	Administrateur indépendant externe
SMEDTS Kristien Beukenlaan 24 3001 HEVERLEE	Administrateur indépendant externe
MAEYAERT Philip Broekstraat 20 3945 HAM	Administrateur indépendant externe

Autres Informations

Note 34 - Engagements

Loyers à payer

Les loyers à payer contractuellement par le groupe dans le cadre de ses activités sont les suivants :

(.000 €)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
2024	374	1.670	1.853	3.897
2023	275	1.150	902	2.328

Engagements conditionnels, cautions et autres

Garanties

(.000 €)	2024	2023
Garanties constituées	1.294	2.580
Garanties locatives reçues	451	294
Garanties titres reçues	2	4
Total	1.747	2.878

Engagements

(.000 €)	2024	2023
Engagements d'acquisition	109.348	116.847
Droit d'option (engagement immobilier)	7.354	7.354
Total	116.703	124.201

Les engagements d'acquisition comprennent des investissements dans l'immobilier, l'infrastructures de base, les actifs de type « brownfield » ou en friche, ainsi que dans des plateformes fournissant tous des services hypothécaires.

La diminution reflète qu'il n'y a pas eu de nouveaux engagements pris mais qu'au contraire certains ont été réalisés au cours de l'exercice.

Autres

(.000 €)	2024	2023
Ligne de crédit	74.233	37.781
Créanciers pour actifs donnés en garantie (Repo)	-	200
Réassurance - Dépôts de titres	28.791	28.791
Autres	3.606	3.606
Total	106.630	70.378

Note 35 - Evénements après clôture

Au 1er avril 2025, la SA Beta Groupco a opéré une fusion par absorption avec la Société Coopérative et Federale Real Estate. Par la suite, la SA Beta Groupco a modifié sa forme juridique en une Association d'Assurance Mutuelle (AAM) et sa dénomination pour devenir FEDERALE Assurance.

Des étapes complémentaires sont prévues au cours de l'exercice 2025 afin d'intégrer d'autres sociétés du groupe au sein de l'AAM FEDERALE Assurance.

Note 36 - Honoraires du commissaire agréé

Commissaire agréé

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL,
représenté par Dirk Vlaminckx
Gateway Building 1 J
1930 Zaventem

(.000 €)	2024	2023
Audit	717	652
Autres missions d'attestation	65	11
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Missions de conseils fiscaux	5	18
Total	787	681

Glossaire

Classement des actifs sous IFRS 9 :

- Fair Value through Profit & Loss [FVTPL] : Juste valeur par le biais du résultat net.
- Fair Value through OCI (Other Comprehensive Income)[FVOCI / FVTOCI] : Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Amortised Cost [AC] : Coût amorti

Modèles IFRS 17 :

- Building Block Approach [BBA] ou General Measurement Model [GMM] : **Modèle général d'évaluation**. Il s'agit du modèle d'évaluation par défaut d'IFRS 17 et il se base sur une approche par bloc : les flux de trésorerie qui comprennent la valeur actualisée des flux de trésorerie future et un ajustement au titre de risque non financier, ainsi que la marge sur les services contractuels
- Premium Allocation Approach [PAA] : **Méthode d'allocation des primes**. Il s'agit d'un modèle simplifié qui est autorisé pour l'évaluation du passif au titre de couverture restante dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général d'évaluation, ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an. En PAA, la LRC correspond au montant de primes reçues initialement diminué des coûts d'acquisition et des montants déjà reconnus prorata temporis dans les produits des activités d'assurance à la date de clôture. Cependant, la BBA reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus.

Éléments des passifs IFRS 17 :

- Liabilities for Remaining Coverage [LRC] : Les **passifs au titre de couverture restante** représentent les obligations de Fédérale Assurance d'instruire et de payer les demandes d'indemnisation valides relatives aux événements assurés qui ne sont pas encore survenus.
- Liabilities for Incurred Claims [LIC] : Les **passifs au titre des sinistres survenus** qui correspondent aux flux de trésorerie relatifs aux services déjà rendus. Les LIC reflètent les obligations de Fédérale Assurance d'instruire et de payer les demandes d'indemnisation valides relatives aux événements déjà survenus, qu'ils soient déclarés ou non, ainsi que les charges liées.
- Present Value of Future Cash Flows [PVFCF] : La **valeur actualisée des flux de trésorerie futurs** correspond aux estimations pondérées, par leur probabilité de réalisation, des flux de trésorerie futurs entrants et sortants, avec un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (correspondant à l'actualisation) et les

risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs (tenant compte des conditions de marché)

- Risk Adjustment for Non-Financial Risk [RA] : L'**ajustement au titre du risque non financier**. Il représente le coût de la prise en charge de l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lors de l'exécution des contrats d'assurance.
- Contractual Service Margin [CSM] : La **marge sur services contractuels** est une composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif pour un groupe de contrats d'assurance représentant le bénéfice non acquis que l'entité comptabilisera en compte de résultat lorsqu'elle fournira des services de contrats d'assurance nouvellement émis au cours de la période.
- Loss Component [LC] : L'**élément de perte** représente les pertes comptabilisées sur les passifs au titre de couverture restante.
- Onerous Contracts : Un contrat d'assurance est **déficitaire** à la date de comptabilisation initiale si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette

Méthodes de transition vers IFRS 17 :

- Full Retrospective Approach [FRA] : L'**approche rétrospective complète** qui consiste à appliquer IFRS 17 de façon totalement rétrospective, comme si la norme avait été appliquée dès l'origine des contrats
- Modified Retrospective Approach [MRA] : L'**approche rétrospective modifiée** qui consiste à appliquer certaines modifications aux dispositions générales dans la mesure où leur application rétrospective n'est pas entièrement possible, en gardant le but d'aboutir à une évaluation la plus proche de celle d'une application rétrospective complète, sur la base d'informations raisonnables, justifiées et disponibles sans coût ou effort excessif
- Fair Value Approach [FVA] : L'**approche de la juste valeur** qui consiste à retarifier les contrats sur la base des paramètres actuariels et financiers observés à la date de transition, en calculant la marge sur services contractuels comme étant l'excès entre la juste valeur des contrats établie selon IFRS 13 (Évaluation de la juste valeur, soit le prix qu'un acquéreur externe exigerait pour accepter les contrats) et les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance.

Rapport de gestion consolidé